



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2012 à 17 h 30



SOMMAIRE



Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2012	p. 5
O/J N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122.22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	p. 5
O/J N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – Conseil portuaire du port de Bayonne – Renouvellement des représentants de la ville	p. 6
O/J N° 3 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Adoption du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques	p. 6
O/J N° 4 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Marché de transport – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises	p. 11
O/J N° 5 – FINANCES – Budget primitif 2012 – Budget principal	p. 11
O/J N° 6 – FINANCES – Budget primitif 2012 – Budget annexe de l'eau	p. 31
O/J N° 7 – FINANCES – Budget primitif 2012 – Budget annexe des parcs de stationnement	p. 35
O/J N° 8 – FINANCES – Budget primitif 2012 – Budget annexe de l'assainissement non collectif	p. 36
O/J N° 9 – FINANCES – Vote des taux d'imposition pour l'année 2012	p. 36
O/J N° 10 – FINANCES – Subventions attribuées pour l'année 2012	p. 37
O/J N° 11 – FINANCES – Remises gracieuses de créances	p. 45

O/J N° 12 – POLITIQUE de la VILLE – Réponses de la Ville à l'appel à projets du contrat urbain de cohésion sociale pour l'année 2012	p. 45
O/J N° 13 – POLITIQUE de la VILLE – Attribution par la Ville de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets du contrat urbain de cohésion sociale pour l'année 2012	p. 45
O/J N° 14 – COMMUNICATION – Exécution, impression et régie publicitaire du magazine municipal – Signature des marchés	p. 46
O/J N° 15 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Charles-Joseph Natoire au conseil général du Loir-et-Cher	P.46
O/J N° 16 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Charles Carrère	p.46
O/J N° 17 – CULTURE et PATRIMOINE – Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013 – Projet FORTIUS – Actualisation du projet et des plans de financement	p. 47
O/J N° 18 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Plan de gestion 2011/2015 de la plaine d'Ansot - Plan de financement 2012 et demandes de subventions correspondantes	p. 48
O/J N° 19 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Remise des voies utilisées pour le chantier d'élargissement de l'A63 – Convention avec la société Autoroutes du sud de la France	p. 49
O/J N° 20 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Entretien des espaces verts sur programme – Avenant au marché conclu avec l'association Suerte	p. 49
O/J N° 21 – FETES TRADITIONNELLES 2012 – Conventions de partenariat avec les villes de Bordeaux, Tarbes, Dax et Biarritz pour des prestations de propreté urbaine	p. 50
O/J N° 22 – FONCIER – Opération Ilot de la Monnaie – Acquisition de la cave gothique – volume 1 de l'état descriptif de division en volumes	p. 50
O/J N° 23 – FONCIER – Opération Ilot de la Monnaie – Acquisition d'un local destiné à accueillir le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – volume 4 de l'état descriptif de division en volumes	p. 50
O/J N° 24 – FONCIER – Acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour de parcelles sises chemins de Pinède, de Sanguinat et du Grand Basque	p. 54
O/J N° 25 – FONCIER – Acquisition à des riverains de parcelles sises au carrefour du chemin de Sanguinat et de la rue d'Arrousets	p. 54
O/J N° 26 – FONCIER – Acquisition à la SCCV Carré Foch d'une parcelle sise 26 avenue Général Ducasse	p. 54

O/J N° 27 – FONCIER – Echange sans soulte avec la Sarl Capio Sud de parcelles sises chemins de Jupiter et de Campagne	p. 55
O/J N° 28 – FONCIER – Convention de mise à disposition au profit de l'association Léo Lagrange d'une alvéole sur le site de Mousserolles	p. 55
O/J N° 29 – FONCIER – Convention de mise à disposition au profit de l'association Que choisir d'un local sis 9 rue Sainte-Ursule	p. 55
O/J N° 30 – MOYENS GENERAUX – Fourniture de bois et dérivés lot n° 2 – Signature du marché négocié	p. 56
O/J N° 31 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Marché de contrôles techniques du patrimoine communal années 2012/2016 – Lancement de la consultation des entreprises	p. 56
O/J N° 32 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Réfection de la toiture du bâtiment du Rail bayonnais – Autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux	p. 56
O/J N° 33 – REGIE des EAUX – Convention avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre du Fonds de solidarité logement (FSL) – volet « eau »	p. 56
O/J N° 34 – RENOVATION URBAINE – Requalification des espaces publics aux abords de l'esplanade Jouandin – Avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises Sacer/Exedra/Dubos	p. 57
O/J N° 35 – RENOVATION URBAINE – Fourniture et pose de mobilier urbain sur les secteurs nord et sud de l'esplanade Jouandin – Signature du marché	p. 57
O/J N° 36 – RENOVATION URBAINE – Rénovation urbaine - Adhésion au Club des Maires de la Rénovation Urbaine (CMRU)	p. 58
O/J N° 37 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	p. 58
O/J N° 38 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail à durée déterminée – Directeur du stationnement	p. 58
O/J N° 39 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail à durée déterminée – Chargé de mission pour la valorisation des fonds documentaires basques	p. 59
O/J N° 40 – RESSOURCES HUMAINES – Direction du patrimoine naturel et environnemental – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Laurent Carlier	p. 59
O/J N° 41 – SPORTS – Convention de financement avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro – Saison sportive 2011/2012 (exercice 2012)	p. 60
O/J N° 42 – SPORTS – Installation d'un bâtiment modulaire au profit du club de pétanque sportive de Bayonne sur le site de Bécadine – Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire	p. 70

O/J N° 43 – TEMPORADA – Signature des marchés de fournitures de taureaux	p. 71
O/J N° 44 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville	p. 74
O/J N° 45 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Modification des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak	p. 75



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2012 à 17h30

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin (jusqu'à la délibération n° 4), Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé (jusqu'à la délibération n° 27), Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé (jusqu'à la délibération n° 4), M. Bergé, Mme Loupien-Suarés (jusqu'à la délibération n° 8), MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne, Mme Lauqué à M. Pommiez, Mme Dumas à M. Gouffrant, M. Labayle à M. le Maire, Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel (à partir de la délibération n° 5), M. Escapil-Inchauspé à Mme Chevrel (à partir de la délibération n° 28), Mme Thicoïpé à M. Soudre (à partir de la délibération n° 5), Mme Loupien-Suarés à M. Bergé (à partir de la délibération n° 9).

SECRETARE : Mme Salducci.



Le procès-verbal de la séance du 16 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

O/J N° 2 - Conseil portuaire du port de Bayonne – Renouvellement des représentants de la ville

M. Escapil-Inchauspé : Afin de permettre une continuité d'exercice de leur mandat, il est proposé au conseil municipal de renouveler les mandats de M. Bernard Causse en tant que représentant titulaire de la ville au conseil portuaire du port de Bayonne et de Mme Maryline Chevrel en tant que membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

O/J N° 3 - Adoption du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques.

M. le Maire : Une réflexion sur la procédure des inscriptions dans les écoles publiques bayonnaises et sur l'opportunité de la définition des périmètres scolaires de la ville a été conduite. Au terme de celle-ci, il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation tel que décrit en note de synthèse, de valider le principe de la mise en place de la sectorisation des écoles, d'autoriser M. le Maire à définir par arrêté le périmètre de chacun des établissements scolaires de la commune, d'approuver la création du comité consultatif de dérogations et de désigner les deux conseillers municipaux qui seront membres dudit comité, les deux conseillers municipaux désignés étant M. Soudre pour l'opposition et Mme Touraton pour la majorité.

M. Etcheto : Bien entendu, nous voterons en faveur de cette délibération qui répond à l'une de nos propositions anciennes, celle de la définition par la collectivité et au nom de l'intérêt général, d'un schéma cohérent d'affectation scolaire de nos enfants dans les écoles publiques de la ville.

Dans le cadre de nos propres compétences, nous venons d'ailleurs nous-mêmes, au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, de voter la sectorisation des collèges publics du département qui définit de la même façon les périmètres de recrutement de ces établissements en fonction du lieu de résidence des familles. Je m'y attarde d'ailleurs un instant juste pour ce qui concerne notre commune.

À Bayonne, la répartition est assez simple et ne soulevait pas de problème particulier. La configuration géographique naturelle, avec ses implications, bien sûr, sur les déplacements urbains, la détermine en grande partie : les familles de la rive gauche continueront d'envoyer leurs enfants au collège Marracq, qui accueille aussi les enfants de Bassussary, et les familles de la rive droite au collège Albert Camus. Seul changement pour les enfants de l'école de Mousserolles-Prissé, désormais affectés de manière plus cohérente au collège Marracq. Quant aux enfants du quartier Saint Bernard, ils seront désormais affectés normalement au collège du Boucau, ce qui était déjà le cas de fait : nous n'avons fait là qu'entériner une situation qui était liée à la proximité et aux commodités de déplacement dans ce secteur.

J'en profite également pour souligner l'effort redoublé du Conseil général dans sa compétence en direction des collèges et vous dire qu'à la rentrée 2014, tous les jeunes

bayonnais seront scolarisés dans trois collèges publics entièrement rénovés : oui, trois puisque, je l'ai dit, les jeunes Bayonnais de Saint-Bernard iront donc au Boucau tout à fait normalement.

Pour en revenir à ce que vous nous proposez pour les écoles élémentaires, cette délibération montre qu'à Bayonne, comme dans les Pyrénées-Atlantiques, la Droite a fini par admettre toute la pertinence et surtout la nécessité de la carte scolaire, puisqu'il faut bien appeler la sectorisation de ce qu'elle est, qu'elle avait tant critiquée il n'y a pas si longtemps. C'était en effet l'un des dogmes emblématiques de la pensée sarkozyste, défendu en 2007 au nom d'un libéralisme sans frein et sans entrave. Mais il a suffi de quelques années seulement pour aboutir au fiasco que l'on sait : le démantèlement de fait de la carte scolaire a conduit au renforcement des inégalités scolaires, à la ghettoïsation des établissements les plus fragiles et par là même des populations les plus défavorisées. Ce constat a été posé par tout le monde, l'Inspection générale de l'éducation nationale et la Cour des comptes en tête. Mais comment pouvait-on d'ailleurs penser qu'il aurait pu en être autrement ? Responsable départemental de l'UMP, Max Brisson en a d'ailleurs très volontiers convenu lors de la délibération que nous avons prise au Conseil Général.

Nous accueillons donc avec satisfaction cette conversion, certes tardive mais nécessaire, à un principe et un outil de politique publique que la Gauche a toujours fermement revendiqué et défendu ; mais, pour être juste, pas seulement la Gauche (François Bayrou, qui connaît bien le monde de l'éducation, l'avait fait lors de la campagne de 2007). Car la sectorisation (puisque c'est le nouveau nom de la carte scolaire) permet de répondre à une valeur et une ambition éminemment républicaines : celles du vivre ensemble, de la mixité sociale et du creuset universaliste que doit promouvoir l'école de la République.

Mais si une partie de la Droite a fini par se rallier à ce principe, c'est aussi en se trouvant très concrètement confrontée à l'épreuve des faits. Lorsqu'elle participe à la gestion des collectivités locales et donc des établissements scolaires qui en dépendent à tous niveaux, les élus de Droite ont bien compris que la gestion optimale des politiques et des deniers publics n'était pas compatible avec la dérégulation anarchique des affectations scolaires. Lorsque l'on construit, lorsque l'on rénove ou bien lorsque l'on équipe un établissement scolaire, on le fait en investissant de l'argent public, et sur du long terme. Et cette action ne peut souffrir que les équipements financés par la collectivité soient ensuite délaissés ou sous-utilisés, comme l'a justement souligné la Cour des comptes.

Dans le cas bayonnais, cette considération a d'ailleurs largement contribué à ouvrir les yeux de la majorité municipale sur cette question : il n'était plus soutenable de laisser certaines écoles se vider tandis que d'autres entraient en pleine saturation.

Monsieur le Maire, nous voterons donc en faveur de cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Pibouleau-Blain : La dérégulation de la sectorisation a pris en France un caractère plus libéral à partir de 2007, comme le rappelait mon collègue et l'action du ministre Darcos.

L'éducation à l'école est-elle une marchandise ? Il faut croire que oui puisque, d'année en année, de suppression de carte scolaire en suppression de postes, les difficultés se sont accumulées pour notre école communale, l'école publique républicaine qui a vu se confirmer la mise en concurrence appliquée à l'éducation.

Les supposés bienfaits de l'absence de sectorisation ont été conjugués avec d'autres concepts, celui d'un projet spécifique d'établissement et aujourd'hui, celui de l'autonomie qui amène surtout à une école à deux vitesses : école des informés et école des désinformés ; comme le disent les experts sociétaux, le choix de l'école n'est pas alors le même pour tout le monde.

Bayonne a pu localement constater ces effets pervers de l'outil libéral qu'est la dérégulation scolaire. A Bayonne, il n'y avait pas de carte scolaire, des écoles se sont vidées au profit d'établissements dont la seule rumeur assure qu'ils sont meilleurs. Ce sont parfois des conceptions dangereuses pour l'éducation et le vivre ensemble, la mixité sociale, qui s'habille d'une prétendue vertu de droit à la liberté de choix et cache en fait une vision marchande et consumériste de l'école.

Voilà pour le contexte national.

Je n'adhère bien sûr pas à cette dérégulation appliquée à l'école. Aussi, je salue le pragmatisme de cette délibération, attendue par vos oppositions de gauche depuis le début de la mandature, en 2008, puisque nous sommes déjà intervenus sur ce sujet. Merci de mettre ce sujet en délibération.

Je souhaite toutefois préciser mon point de vue. Il est clair qu'une sectorisation, appliquée au seul service public d'enseignement, quand le privé y échappe, crée un risque important de fuite des élèves du public vers le privé. On ne peut nier cet effet, déjà constaté pour 15 à 20 % des élèves dans d'autres communes, préalablement. Et c'est dommage car l'objectif d'une meilleure mixité sociale n'est dans ce cas pas forcément atteint.

Je veux préciser aussi que si sectorisation il y a, le lien avec l'accueil en collège dont parlait mon collègue doit être étudié de près, d'autant que si l'optique actuelle de plus d'autonomie des établissements perdure, une différenciation accrue entre les établissements peut s'opérer du fait de manque de moyens dans le public. On peut alors craindre une poussée des demandes de dérogations.

Dans le rapport Hébrard, pour ceux qui s'en souviennent (c'est déjà un petit peu loin), on pouvait lire ceci : « La présence d'une école privée fonctionnant en concurrence avec une école publique augmente évidemment les problèmes liés à la sectorisation » car la sectorisation demande, non seulement des concertations comme vous en avez tenues avec les parents d'élèves et les enseignants mais aussi de gros efforts de communication qui ne peuvent dépendre de la seule capacité des écoles à vanter leur propre mérite. La sectorisation réclame de notre commune un soutien financier et une communication vers les familles, les écoles communales.

Enfin, il me semble aussi que toute décision, y compris la détermination du périmètre de chaque école, doit être collégiale et réalisée pour la suite de cette expérience à partir de bilans partagés par tous les partenaires.

C'est aussi la nécessité d'une instance de travail réunissant tous les acteurs et planchant sur la révision du zonage de la ville que préconisait le rapport Hébrard, le zonage ne pouvant dépendre de la seule décision d'un maire.

Ce sont là la réserve et l'interrogation que j'apporte à votre délibération, que j'approuve par ailleurs.

Mme Thicoipé : Une toute petite incise pour répéter ce que j'ai dit en fait en commission et en plénière préparatoire, à savoir l'urgence d'information qui prévaut dans ce dossier. En effet, les questions et les inquiétudes se font déjà jour dans nos établissements bayonnais. Il faut donc, dans ce domaine, évidemment, faire preuve, comme je l'ai souligné, d'une grande pédagogie et d'une grande transparence. J'avais demandé, si c'était possible, d'avoir une date sur les documents pédagogiques qui seraient mis à disposition des parents d'élèves.

M. Aguerre : Bien sûr, je voterai pour cette délibération. Nous sommes, en effet, là, sous le coup du bon sens le plus élémentaire, bon sens élémentaire, il faut bien le reconnaître, que vous avez mis longtemps à intégrer, malgré les injonctions répétées de votre opposition de gauche.

IL ne fallait pas être grand clerc pour imaginer les conséquences du système actuel, auquel s'affronte le corps enseignant, à savoir des écoles et des classes surchargées. Rompre avec ce système est une très bonne chose car c'est aussi rompre avec un système malsain, système malsain qui pouvait laisser à penser qu'il y avait des bonnes et des mauvaises écoles, des écoles avec de bons et de mauvais enseignants et, pire, des écoles mal fréquentées et d'autres bien fréquentées.

Je suis convaincu que cette délibération fera l'unanimité dans nos rangs et que l'école publique, laïque et républicaine de Bayonne ne s'en portera que mieux.

M. Bergé : Vous savez que c'est un sujet que nous avons évoqué ensemble l'année dernière. Donc, nous nous félicitons également de l'intégration du bilinguisme dans la carte scolaire : c'est quelque chose de très positif puisque cela participe à envisager, de manière sereine, le développement d'un bilinguisme apaisé au sein des écoles de la République. Ce type de démarche permet d'éviter le soulèvement des passions comme on a pu le voir dans la presse ces derniers jours.

Moi, j'estime, nous estimons qu'il est désormais temps de favoriser un bilinguisme serein, en y mettant les moyens : la sectorisation en est un moyen, la mise en place de moyens spécifiques par l'Education nationale en est un autre et c'est sur celui-là qu'il va falloir travailler énormément puisqu'à l'heure actuelle, on a souvent un chantage entre suppression d'un poste de français contre un de basque, et c'est cela qui libère, justement, les passions. J'ai peur que ce chantage sur les moyens ne vienne à permettre d'instrumentaliser la question de la langue basque et la résurgence de débats du siècle dernier.

Comme vous le savez, le Parti socialiste soutient la ratification de la charte des langues régionales. Des moyens devront être donnés dans le futur pour éviter le retour de discours dogmatiques de tous ordres. Et je trouve que la démarche de la sectorisation est quelque chose de très positif dans ce cadre-là.

M. le Maire : Je savais que ce sujet, bien sûr, allait susciter quelques réactions favorables, assorties de commentaires plus ou moins politiques, le plus politique étant celui d'Henri Etcheto, qui nous a parlé de la sectorisation des collèges, dont nous n'avons pas la compétence mais, effectivement, il est conseiller général et il avait tout à fait le droit d'en parler, avec la rénovation de ces collèges dont il faut dire que la continuité républicaine fait que ce qui avait été décidé par la précédente majorité du Conseil général sera appliqué.

Moi, j'ai un problème de fond par rapport à vous. Vous dites « vous vous êtes rendu à nos arguments ». Mais, moi, je n'applique pas, de principe, des dispositions qui sont à notre disposition. Tant que le système, tel qu'il était, libéral, fonctionnait, très bien : cela fonctionne, on n'impose pas un périmètre par rapport à l'habitat des parents pour aller dans telle ou telle école. Cela a fonctionné pendant pas mal de temps, il faut quand même le dire et je suis persuadé aujourd'hui que c'est la situation actuelle qui justifie cette mesure ; mais ce qui s'est passé les autres années, à mon avis, ne la justifiait pas.

Par ailleurs, puisque l'un d'entre vous a parlé de l'école de la République, de l'école laïque, du risque qu'il y avait, effectivement, d'un échappatoire vers l'école privée : on mesure ce risque et on le court, on est tous d'accord là-dessus ; je suis un laïque, moi, je suis un radical.

Mais, aujourd'hui, je n'ai pas de position de principe par rapport à des sujets comme celui-là ; je suis pour un libéralisme encadré ; aujourd'hui, je pense que ce libéralisme mérite d'être encadré. On a un outil qui est la sectorisation, il n'y a pas de raison de laisser une école comme Malégarie se dépeupler pendant qu'aujourd'hui, à Jules-Ferry, tout le monde se bouscule et que des gens qui viennent habiter dans ce quartier, à cent mètres de Jules-Ferry, ne peuvent plus mettre leurs enfants à l'école parce que des personnes des hauts de Bayonne son venues y mettre les leurs. Ce n'est pas acceptable.

Et je souscris tout à fait aussi à ce problème de mixité sociale : si on ne l'a pas à l'école, où c'est qu'on l'aura ? Et sur le fait qu'à travers des écoles qui sont désaffectées, c'est une espèce de ghettoïsation à la fois de ces groupes scolaires et des enseignants qui y sont, dont on peut dire qu'ils ne sont pas bons parce qu'ils n'ont pas d'élèves alors que cela n'a rien à voir.

C'est un sujet qui, chez moi, ne suscite pas du tout de passion. Je le répète, on a été libéraux tant qu'on pensait pouvoir l'être. Aujourd'hui, manifestement, ce serait aller contre l'intérêt général de l'enseignement laïque dans les écoles maternelles et primaires de notre commune que de vouloir s'obstiner dans ce système libéral. Hé bien, on en change et j'espère simplement qu'il donnera satisfaction.

Et pour répondre à Mme Thicoipé, c'est sûr, il y a de l'inquiétude : dès que vous changez quelque chose, il y a de l'inquiétude. Il faudra, d'une part, faire preuve de pédagogie, on a jusqu'à la rentrée prochaine pour le faire et on va s'y employer, d'autre part, que le comité qui aura en charge d'examiner les dérogations, mon cher Soudre, Mme Touraton, fasse preuve de beaucoup de discernement parce qu'il ne va pas y avoir que quelques demandes : elles vont être nombreuses, notamment au départ. Et on va tester la rigueur de ce filtre qu'est cette commission. On va vous tester.

Il est clair que de ce côté-là, en toute objectivité, il faudra être rigoureux, non complaisant et ne se rendre qu'à des arguments qui soient, véritablement, incontournables et justifiés, quitte en amont à les vérifier. C'est un travail qui va être difficile pour cette commission parce que c'est une question de justice, tout simplement. Je vous demande donc de faire preuve, notamment au départ, d'assez de rigueur pour faire en sorte qu'on n'ait pas le sentiment qu'en fait, cette sectorisation est une passoire : il n'est pas question qu'elle le soit, elle doit être appliquée en toute justice, en toute transparence, pour faire en sorte que ce soit un progrès, par rapport à la situation, par exemple, de l'an dernier, pour notre école républicaine et laïque.

Je pense donc que nous sommes d'accord sur ce sujet et qu'il n'y a pas lieu de critiquer ou de se féliciter. Je crois qu'il y a quelqu'un qui a parlé de pragmatisme : on peut dire effectivement que c'est du pragmatisme ; on est devant une situation, il faut trouver la solution, nous avons les moyens de la trouver, nous l'appliquons, voilà.

Je vous remercie du ton et de la modération de vos discussions sur un sujet ô combien important. S'il y a dans nos compétences une compétence fondamentale, c'est bien celle-là, on est tout d'accord là-dessus : l'école, l'école maternelle, l'école primaire, compétence première de la collectivité que nous sommes. Je suis heureux qu'il y ait un consensus sur cette délibération qui, je pense, va être votée à l'unanimité.

M. Etcheto : Je ne commenterai pas vos propos. Juste une seconde, vous m'avez un petit peu tenté quand même... Le pragmatisme n'est pas forcément l'opportunisme mais, bon, bref.

M. le Maire : Non, ce n'est pas de l'opportunisme, Monsieur.

M. Etcheto : A propos de la question des dérogations , sans empiéter sur le travail de la commission (ce sera à elle de le faire), tout simplement, il y a aussi des critères clairs et objectifs à définir dès le départ, qui permettront en effet derrière de pouvoir au moins arbitrer la plus grande partie des cas ; ensuite, on se retrouvera certainement sur des cas peut-être plus tangents qui seront beaucoup plus réduits. On connaît cela nous aussi au niveau départemental, cela existe avec l'Inspection d'Académie, et cela devra permettre de régler quand même la plupart des cas.

M. le Maire : Tout à fait d'accord. La commission qui s'est réunie pour parler de cette question-là, la commission d'enseignement, a été, je crois, assez consensuelle. Donc, derrière cette délibération, dont j'ai lu un raccourci, c'est un travail collectif qui a été fait au sein de la commission, dans, d'après ce que je sais, une très, très bonne ambiance de travail, qui a abouti à un document équilibré et, bien entendu, plus les règles sont claires au départ, moins on a de cas litigieux à trancher par la suite.

M. Soudre : Pour ma part, j'ai déjà siégé dans pas mal de commissions. Cela me fait penser à quelque chose qui était un peu pénible dans l'Education nationale, les commissions de redoublement : je peux vous dire que c'est un moment qui n'est pas facile. Et je ne pense pas avoir forcément toujours donné raison aux familles, que j'étais pourtant censé représenter.

M. le Maire : Je vous connais, M. Soudre ; entre nous, je n'ai jamais douté de votre probité, d'une part et, d'autre part, de la rigueur que vous savez appliquer sur des sujets aussi sensibles que celui-là. C'est de l'honnêteté intellectuelle et je n'ai jamais douté de la vôtre.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 - Marché de transport – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises

M. Pommiez : Les marchés de prestations correspondants venant à expiration tant pour la Ville que pour le CCAS, il convient de procéder à une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges fixant de nouveaux objectifs.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini dans la note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de passer les marchés à intervenir.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

FINANCES

O/J N° 5 - Budget primitif 2012 – Budget principal

M. Soroste : Comme d'habitude, je vais vous présenter les différents budgets 2012.

Le premier, le plus important, c'est le budget principal, qui s'équilibre, globalement (on va voir les principaux chiffres et après, je vous donnerai quelques éléments qui me semblent essentiels à retenir), en fonctionnement et investissement, à 96,2 M€, qui se ventilent en fonctionnement, pour les recettes, à hauteur de 67 M€ et en investissement, en recettes, à 19,6 M€.

Voilà les principaux chiffres du budget principal.

En ce qui concerne les variations ou les éléments importants de ce budget :

En section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 67,2 M€, ce qui est une progression d'un peu plus de 1 % mais il faut analyser cette progression en retraitant les chiffres correspondant aux corridas puisque vous savez qu'on ne peut pas comparer la temporada de 2011 avec celle de 2012 car nous avons diminué le nombre de spectacles. Donc, les recettes et les dépenses sont évidemment diminuées. Si on enlève cet impact, on se retrouve avec une progression des recettes de fonctionnement de 2,6 %, ce qui constitue une bonne évolution pour 2012.

Les principales évolutions dans les recettes de fonctionnement :

En ce qui concerne les impôts locaux, les bases d'imposition restent dynamiques puisqu'elles augmentent d'environ 4 %, ce qui est le résultat de l'augmentation des habitants et de tous les programmes que vous voyez se développer dans notre ville. Je vous rappelle d'ailleurs que les taux d'imposition, nous l'avons dit aux orientations budgétaires, resteraient inchangés. En ce qui concerne ces impôts locaux, cela nous fait un produit fiscal supplémentaire dû à l'évolution de l'assiette d'1,1 M€.

La deuxième recette importante, ce sont les droits de mutation. Vous savez que nous avons subi des variations très significatives ces dernières années compte tenu de la crise qui touche notamment l'immobilier. Nous avons eu de fortes baisses et nous avons eu des augmentations. Nous restons extrêmement prudents compte tenu des indications qui nous sont données et nous avons donc convenu d'une inscription prudente d'1,2 M€ pour cette année, pour prendre en compte le retournement du marché immobilier : effectivement, il y a une diminution importante des transactions immobilières ; même dans les établissements financiers, que je connais un peu par ailleurs, les prêts immobiliers sur le premier trimestre ont nettement diminué. Je crois qu'il est prudent, effectivement, de prévoir des droits de mutation en baisse par rapport à 2011 : nous

prévoyons donc 1,2 M€. Nous avons perçu en 2011 2 M€ ; donc, nous sommes prudents par rapport à cette recette.

La troisième recette et principale évolution à retenir, c'est la taxe locale sur la publicité extérieure, la TLPE. Nous percevrons cette taxe, pour la première fois, en 2012. Il est donc évidemment difficile de faire des recettes quand on n'a pas d'historique. Nous prévoyons une recette de 250 K€, étant rappelé que cette TLPE nouvelle se substitue à la taxe sur l'affichage publicitaire qui nous rapportait un produit, en 2012, de 45 K€. Donc, la nouvelle taxe va être plus productive en finances pour la ville mais nous n'avons pas de prévision basée sur l'historique. Nous prévoyons donc quand même une hausse de 250 K€. Le produit supplémentaire est donc estimé, par rapport à 2011, à 155 K€.

Quatrième évolution au niveau des recettes de fonctionnement, la dotation de solidarité communautaire. Pour l'instant, nous inscrivons un produit identique à ce que nous avons perçu en 2011, soit 3,6 M€. Les informations communiquées par l'Agglomération Côte basque Adour font état d'une hausse qui serait assez substantielle. Nous sommes prudents, nous en tiendrons compte, si la hausse est effective, en décision modificative, en même temps que le montant à payer au titre du fonds national de péréquation : nous sommes, là aussi, sur une recette qui peut bouger ; donc, nous restons prudents en inscrivant 3,6 M€.

Autre poste de recettes de fonctionnement, les produits des services. Nous prévoyons une progression de 350 K€, notamment 110 K€ pour les droits de stationnement sur voirie, qui représentent 1,7 M€ au total ; 160 K€ pour les droits d'occupation du domaine public, qui représentent une recette globale de 1,5 M€. Nous prévoyons ces hausses, en partie suite à la revalorisation des tarifs qui est intervenue, notamment, pour les droits de place. Pour les crèches, nous prévoyons 55 K€ mais, là, il ne s'agit pas d'une augmentation de tarifs, il s'agit de la revalorisation de la participation qui nous est versée par la CAF.

Dernières recettes en évolution à noter, les dotations de l'Etat et les participations reçues. Nous prévoyons un montant quasiment identique au budget de 2011, à savoir 14 965 000 €. Cependant, des baisses importantes sont constatées : 200 K€ de participation en moins pour le Conseil général pour l'entretien des ex-routes départementales transférées en 2007 ; 54 K€ de moins pour les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat, mais une baisse moins importante que celle prévue : au lieu de 100 K€ de moins, on n'aura que 54 K€ de moins ; et 133 K€ de moins pour le financement de l'espace socio-culturel municipal de Sainte-Croix.

En contrepartie de ces baisses, nous avons quand même des financements supplémentaires, notamment 140 K€ pour l'opération URBACT LINKS, 61 K€ pour le plan de gestion de la plaine d'Ansot et 250 K€ pour le partenariat des fêtes : vous savez qu'il y a eu un gros travail qui a été fait par la commission extra-municipale, que je remercie au passage, qui prévoit des recettes supplémentaires qu'on a inscrit au budget principal à hauteur de 250 K€. Soit un montant global de partenariat de 300 K€ pour cette année.

Voilà ce qu'on peut dire sur les recettes de fonctionnement, avec des variations assez significatives sur les principales listes que je vous ai données.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du budget principal, nous prévoyons des dépenses à hauteur de 62,9 M€, soit une progression de 1 % par rapport au budget de 2011. Mais, là, pareil, en retraçant l'effet corridas dont j'ai parlé tout à l'heure, l'évolution réelle ressort, effectivement, à 2,3 %, soit moins que l'évolution des recettes,

ce qui correspond à ce que je vous avais annoncé lors des orientations budgétaires : on avait parlé de 2,2 % et nous prévoyons 2,3 %.

Dans les dépenses de fonctionnement, je vous rappelle les principales rubriques : d'abord, il y a la ligne « achats et charges externes », qui fait 15,7 M€ ; nous prévoyons une progression nominale d'1,8 % qui, en fait, est une évolution de 3,1 % si on enlève l'effet corridas. Cette évolution, supérieure à l'objectif de 1,5, s'explique totalement par des charges supplémentaires, souvent incontournables, que nous avons évoquées lors de la réunion précédente, c'est-à-dire 200 K€ pour l'énergie et les carburants, que nous subissons comme tout le monde ; nous avons une hausse importante mais vu le volume, cela fait 200 K€ ; nous avons une augmentation de 72 K€ pour le pôle archives et 100 K€ pour les crédits de formation et les frais de déplacements. Nous avons donc un certain nombre de postes que nous devons prévoir en hausse.

En dehors de ces augmentations, portant sur des lignes bien spécifiques et bien identifiées, les crédits alloués aux services ont été soit reconduits, soit légèrement revus dans la mesure où ils ont été optimisés.

En ce qui concerne les charges de personnel, qui est le poste le plus important, qui représente un peu plus de 50 %, nous sommes à 32 M€ contre 31,7 M€ au BP 2011, soit une hausse de 2,7 %. Si on regarde un peu dans le détail, la masse salariale des agents municipaux évolue de 3 %, principalement en raison du glissement vieillesse et technicité, qui atteint 31 M€ ; Par ailleurs, un crédit supplémentaire de 700 K€ est prévu pour les cachets des professionnels taurins, comme l'an dernier, mais l'an dernier, c'était 1,3 M€.

Le troisième poste principal des dépenses de fonctionnement, ce sont les subventions et les charges de gestion. Nous avons budgété 9,5 M€, soit une hausse de 1,4 % : 100 K€. Les contributions obligatoires représentent 1,3 M€. La participation au syndicat mixte du Musée basque est portée à 465 K€, soit un complément de financement de 33 K€ pour tenir compte des contraintes de fonctionnement de cet établissement.

Globalement, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions est légèrement diminuée : nous sommes à 4,85 M€, en baisse de 70 K€ ; c'est dû à l'absence de subvention FISAC. Tandis que les subventions d'équilibre apportées au CCAS et à la Caisse des écoles sont maintenues respectivement à 2,4 M€ et 30 K€. Nous avons également inscrit dans les subventions 135 K€ dans le cadre de l'opération LINKS. Donc, globalement, les subventions et charges de gestion sont en hausse limitée de 1,4 %.

Un poste important et volatile, ce sont les charges financières. Nous prévoyons cette année (on annonce depuis pas mal de temps une hausse des taux ; pour l'instant, elle ne se réalise pas, tant mieux) 2,45 M€, soit une progression de 3 % seulement par rapport au budget de 2011, en raison du maintien des taux courts à un niveau faible, voire très faible.

Au total, pour l'annuité prévisionnelle de la dette (frais financiers + remboursement du capital), nous aurons cette année 8,1 M€ à rembourser aux établissements financiers, contre 7,7 M€ en 2011 : nous avons effectivement un remboursement de capital un peu supérieur à assurer cette année.

Voilà pour les charges financières et les prévisions que nous pouvons faire à ce jour.

En ce qui concerne les autres charges de fonctionnement, elles représentent globalement 3,1 M€ (3,2 M€ en 2011) : nous sommes dans les mêmes montants, sachant que, dedans, nous avons 2,7 M€ de dotations aux amortissements (même montant qu'en 2011).

Nous avons inscrit, comme d'habitude, un crédit de 0,1 M€ pour les dépenses imprévues.

La progression des recettes de fonctionnement dont je vous ai parlé étant supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, la différence, soit la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle atteint 7 M€ en prévision, contre 6,8 M€ en prévision de 2011. Je vous ai indiqué d'ailleurs les chiffres lors des orientations budgétaires : en 2011, nous finirons à plus de 9 M€ réellement de capacité d'autofinancement. Après remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net prévisionnel ressort donc à 1,4 M€, contre 1,5 M€ en 2011.

Voilà pour le budget de fonctionnement du budget principal.

En ce qui concerne la section d'investissement, pour les dépenses d'investissement, nous prévoyons globalement une baisse (vous savez pourquoi, on vous l'a indiqué dans les orientations budgétaires, notamment compte tenu des contraintes des établissements financiers qui ne sont plus intéressés, pour la plupart d'entre eux, par les collectivités locales dans les conditions actuelles de marché). Les choses vont évoluer, il va y avoir un établissement spécialisé qui va sûrement voir le jour en France, mais dans l'état où nous sommes aujourd'hui, nous prévoyons un budget compte tenu des financements que nous sommes susceptibles d'obtenir.

Donc, globalement, pour les dépenses d'investissement, nous sommes au même niveau qu'au budget précédent, soit 29 M€, mais, toutefois, un montant moindre pour les dépenses d'équipement proprement dites et un volume plus important pour les opérations d'ordre.

Quatre types d'inscriptions dans les dépenses :

- D'abord, le remboursement du capital des emprunts : 5,65 M€ (je l'ai dit tout à l'heure).
- Pour les dépenses d'équipement, nous prévoyons cette année 13 M€ : je vous rappelle qu'on avait prévu 18 M€ l'année d'avant ; on était encore plus élevé en 2010. 13 M€ qui vont être dépensés : 0,8 M€ pour les subventions d'équipement ; 0,26 M€ pour les immobilisations incorporelles (c'est peu important) ; par contre, 1,5 M€ pour les acquisitions, dont 0,4 M€ pour les acquisitions foncières et, surtout, 10,5 M€ pour les travaux que nous prévoyons cette année (je vous rappelle que l'an dernier, il était prévu pratiquement 15 M€). Donc, l'enveloppe des investissements reste importante pour une ville comme la nôtre mais on ne peut plus, évidemment, avoir les mêmes rythmes d'investissement et heureusement qu'ils ont été faits dans les années passées puisque les financements avaient été obtenus dans de très bonnes conditions. D'ailleurs, une liste détaillée de ces opérations d'investissement est jointe pour information au document que vous avez eu.
- Les opérations d'ordre dont j'ai parlé tout à l'heure font monter le chiffre puisqu'elles représentent environ 10 M€ : ce sont des opérations de gestion de dette, ce ne sont pas des opérations d'investissement proprement dit.

En face de ces dépenses d'investissement, le financement que nous prévoyons est assuré de la manière suivante :

- 3,9 M€ de ressources propres d'investissement, soit 1,2 M€ avec la taxe locale d'équipement et 3,8 M€ avec le fonds de compensation de TVA : ce sont des chiffres qui sont voisins de 2011 (4,5 M€).
- 3,5 M€ pour les subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'Etat et des autres collectivités partenaires : nous avons obtenu en 2011 3,3 M€.
- 0,6 M€ de prévision de cessions immobilières.
- 1,4 M€ de l'autofinancement net, qui va nous servir à financer une partie de ces investissements.

Le total de ces ressources de financement dont je viens de parler représente 9,5 M€, soit un niveau proche de l'an dernier (10,4 M€). De fait, compte tenu de ces prévisions, nous aurions besoin d'un montant d'emprunts d'uniquement 4,2 M€, ce qui représente peu par rapport à 2011 où nous avons un besoin prévu de 10 M€.

Donc, compte tenu des chiffres d'investissement, nous prévoyons un recours à l'emprunt modéré en 2012.

Voilà pour le budget principal.

Mme Capdevielle : Le vote du budget primitif général est l'acte fondamental de notre collectivité pour l'année. Faisant suite au débat d'orientation budgétaire, il est la prévision budgétée des actions que notre ville souhaite mettre en oeuvre pour l'année. D'abord, nos remerciements aux services pour le travail précis qui a dû être réalisé dans des délais très contraints puisqu'on a eu les orientations budgétaires récemment, le mois dernier.

Toutes les observations que nous avons formulées avec Henri Etcheto lors du présent débat sur les orientations budgétaires se vérifient, qu'il s'agisse des conséquences directes des lois de finances, toutes votées par le député UMP Jean Grenet : loi TEPA, défiscalisation des heures supplémentaires, bouclier fiscal, suppression de la taxe professionnelle, baisse de la TVA sur la restauration, multiplication des niches fiscales, RGPP, etc..., que de l'adéquation totale à la situation de crise actuelle des choix politiques dogmatiques, aveugles et injustes, totalement inadaptés à un contexte d'explosion des inégalités, d'augmentation très inquiétante du chômage, avec les derniers chiffres qui sont parus hier pour le mois de février, et une chute de la croissance.

Le document budgétaire présenté n'a aucun contenu politique et je pourrais d'ailleurs décliner à l'envi les qualificatifs : budget de disette, à l'encéphalogramme plat, sans souffle, sans ambition, sans objectifs, un budget d'immobilisme, « tétanie politique » disait Henri Etcheto il y a quelques semaines ; bref, un document technique alors que nous sommes en droit d'attendre justement un budget volontariste présenté d'ailleurs, ensuite, pourquoi pas, par chaque adjoint, chacun dans son domaine de compétences, chacun nous donnant sa feuille de route et vous-même, in fine, M. le Maire, président de l'Agglomération, député, déclinant l'économie générale de vos choix politiques, la stratégie globale que vous définissez pour l'année 2012.

Je n'ignore pas le contexte international et national qui impacte nécessairement ce budget, on vient de le voir. Mais c'est justement face à cette situation qu'il faut réagir, être offensifs, déterminés et encore plus volontaristes dans l'action publique et nos concitoyens peuvent alors constater la différence entre une politique publique locale de gauche et de droite.

Vous me direz, avec juste raison, que critiquer est extrêmement aisé et proposer bien plus compliqué. C'est la raison pour laquelle permettez-moi de vous indiquer quels auraient été nos choix dans cette situation, rappelant que les investissements des collectivités locales (il ne faut jamais le perdre de vue) représentent 70 % des investissements publics du pays alors que l'endettement n'est seulement que de 9 %.

Face au désengagement croissant de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales, il appartient justement à une commune comme la nôtre, notamment eu égard à sa sociologie (on en a parlé au moment des orientations budgétaires), de devoir précisément augmenter ses efforts en direction des populations les plus fragiles touchées de plein fouet en cette période justement de récession : c'est le moment que trouve l'Etat pour diminuer les subventions de tous les organismes qui venaient traditionnellement en aide à ces populations les plus défavorisées, particulièrement nombreuses dans notre commune.

Situation qui, de plus, ne va faire que s'aggraver pour le cas où (je ne peux même pas l'imaginer) le très mauvais projet de TVA Sarkozy viendrait à s'appliquer : deux points de plus de TVA, et verrait les populations défavorisées demander encore plus d'aides à nos collectivités locales pour faire face à leurs dépenses incompréhensibles (on le voit d'ailleurs tous les jours déjà).

Plus directement, que proposons-nous concrètement ? D'abord, on considère qu'il aurait fallu et qu'il faudrait une politique planifiée d'investissements. Il n'y a pas de PPI à Bayonne, il n'y a pas de Plan Prévisionnel d'Investissement. Il s'agit là, selon nous, d'une erreur d'appréciation de votre exécutif.

Sur le plan démocratique, d'abord, et ensuite sur le terrain de la responsabilité « mandants », que sont nos électeurs/élus (que nous sommes), il est quand même plus respectueux de présenter en début de mandat un engagement sur la durée en matière d'investissements. Cela permet de lisser sur 5 ans ces investissements et, ensuite, eu égard aux mandants que sont nos électeurs, de rendre des comptes précis, en fin de mandat et tous les ans. Sur le plan financier, cela permet aussi d'éviter cette situation de "yo-yo" que nous connaissons et de donner une meilleure lisibilité à l'action publique.

Deuxièmement, la révision des règles de la fiscalité locale. Bien entendu, on sait que, globalement, ces règles relèvent du législateur et notre pays va d'ailleurs, à ce sujet, devoir faire des choix importants dans quelques jours, tant sur le plan fiscal que territorial, l'un ayant d'ailleurs des conséquences sur l'autre et notamment lorsqu'on évoque une meilleure et une nouvelle décentralisation.

Vous le savez, nous sommes très favorables à une remise à plat de tout le système fiscal français et il n'est plus possible de continuer ainsi, avec un Etat qui se désengage de plus en plus vis-à-vis des collectivités et qui leur demande aujourd'hui d'intervenir bien au-delà de leurs compétences. Les modes de calcul de la fiscalité locale ne sont plus adaptés car, on le sait tous ici, ils sont particulièrement injustes. A Bayonne, la taxe d'habitation reste encore très élevée eu égard à la moyenne des villes de la même importance, de la même strate, alors que la taxe foncière reste très inférieure. Cela a des conséquences fortes, importantes, dans une commune où un habitant sur deux ne paie pas d'impôts.

Troisième point, selon nous, respecter aussi la règle du transfert des compétences. La Chambre Régionale des Comptes, régulièrement, a épinglé à plusieurs reprises, tant notre commune que la structure intercommunale, sur le fait que nous ne respectons toujours pas le transfert de compétences d'une collectivité vers l'autre. Il faut encore rappeler la

loi : quand on décide de transférer une compétence, cela est définitif et la collectivité cédante qui a tout transféré ne peut plus s'arroger cette compétence. Nous ne respectons toujours pas ces dispositions et cela alourdit inutilement les délais et les coûts. En effet, on voit que nous prenons en charge des opérations pour le compte de tiers, notamment 180 K€ pour la reprise des piles du pont Mayou, alors que la maîtrise d'ouvrage est à l'Agglomération et 75 K€ pour l'aménagement d'un carrefour à feux avenue Henri de Navarre alors que la maîtrise d'ouvrage est à Bil Ta Garbi. Cela complique inutilement les opérations, les alourdit et a pour conséquence, bien évidemment, d'alourdir le coût et les délais. Ce qui relève de l'Agglomération appartient à l'Agglomération, ce qui relève de Bil Ta Garbi appartient à Bil Ta Garbi.

Pour terminer, selon nous, nos priorités. Nous savons bien qu'il est très difficile de réduire la très grande majorité des dépenses de fonctionnement : c'est une évidence. Les agents de la ville de Bayonne (parce que notre personnel est pour nous un poste très important) voient leur rémunération gelée jusqu'en 2014 ; leur pouvoir d'achat est ainsi amputé et leur niveau de vie amoindri, eu égard au coût de la vie. Et pourtant le président candidat que vous soutenez, M. le Maire, a affirmé qu'il serait "le président du pouvoir d'achat » : le personnel municipal appréciera. Si des efforts ont été faits sur certains postes, il semble bien qu'en matière de communication, beaucoup reste encore à réaliser.

Nous allons vous proposer, au cours de ce conseil municipal, une autre gestion des manifestations taurines ; la situation actuelle, on le sait, depuis plusieurs années, est particulièrement choquante et encore plus difficile à supporter par nos concitoyens en situation de crise.

S'agissant des subventions aux associations, encore une fois, nous vous demandons une meilleure lisibilité des critères précis d'attribution, nous le répétons année après année, vote de budget après vote de budget . Nous considérons, eu égard à la sociologie de Bayonne, qu'il faut faire un effort supplémentaire en matière de politique sociale et d'éducation : enseignement et culture restent toujours les parents pauvres de vos budgets.

Nous le répétons une énième fois, le prix des cantines scolaires est beaucoup trop élevé ; nous détenons d'ailleurs un record en Aquitaine et nous prenons acte du fait que vous allez travailler la question pour la revoir prochainement. Je peux vous assurer que la charge de cantine est une charge très importante pour beaucoup de familles, notamment pour les familles monoparentales qui ont du mal à faire face et qui aujourd'hui renoncent à faire manger leurs enfants dans nos cantines scolaires. Et vous connaissez notre désaccord avec vous sur ce sujet, très important également, vous venez de le dire tout à l'heure, qui relève de la compétence communale.

D'autre part, dans le cadre des services quotidiens, la question de la garde des enfants devient de plus en plus problématique. Aujourd'hui, si on veut inscrire un enfant dans une crèche, on nous dit qu'il y aura peut-être une place, qu'on est en liste d'attente pour 2013. Les places de crèche font cruellement défaut. Et pour nous, c'est un service public qui est absolument prioritaire. L'entretien des écoles doit aussi être priorisé.

Et nous aurions aussi donné la priorité aux politiques culturelles et aux politiques d'animation, rappelant qu'un musée important, très structurant pour Bayonne, ferme pour plusieurs années (nous ne savons pas quand il va de nouveau ouvrir, le plus tôt possible, nous l'espérons), ce qui est regrettable à tous points de vue puisque notre ville est ville d'art et d'histoire. Nous voyons encore une manifestation qui est liée à l'économie

culturelle quitter Bayonne pour Biarritz, je veux parler des Puces des Arts, un très bel évènement économique-culturel, qui, encore, quitte Bayonne.

Ce budget (et j'en termine) concrétisant vos orientations budgétaires, étant fidèle à vos orientations budgétaires, nous ne le voterons pas et ce d'autant qu'il n'est pas en adéquation du tout avec les besoins et les attentes des Bayonnaises et des Bayonnais.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Pibouleau-Blain : Ce BP 2012, présenté aujourd'hui au vote du conseil municipal, reprend logiquement pour l'essentiel ce qui a été présenté il y a quelques semaines, lors du rapport d'orientation. L'intervention que j'y ai alors faite en critiquait l'économie générale, à savoir sa retombée négative sur le budget de la commune d'une politique d'austérité qui fragilise les petits et moyens revenus, sans remettre en cause l'enrichissement accru d'une petite minorité de la population.

A côté des critiques, j'avais fait plusieurs propositions que vous n'avez pas reprises. Cette intervention conserve donc toute sa pertinence. J'y renvoie, sans changer une virgule, et mon vote du budget sera conforme à celui sur le rapport d'orientation. Je veux néanmoins rappeler quelques grandes caractéristiques de ce budget d'austérité.

Un maintien des dépenses courantes de fonctionnement à leur niveau de 2011 ; un gel des dépenses de personnel hors GVT (glissement vieillesse technicité) ; un gel des crédits alloués au CCAS, soit 2,4 M€, soit d'ailleurs, écoutez bien, le même niveau qu'il y a cinq ans, dans le BP 2008 : la subvention au CCAS, la même qu'en 2008 ! C'est là un traceur intéressant du niveau de priorité donné à la politique d'accompagnement social par l'actuelle majorité municipale alors que la population bayonnaise s'accroît, qu'en son sein une part croissante voit sa situation sociale se dégrader : chômage, emploi précaire, logement, etc... et toutes les galères, tout en étant confronté, comme ailleurs, aux besoins en hausse liés à l'éclatement des structures familiales, à l'accompagnement du vieillissement, à celui des problèmes de santé. Sait-on assez que sur le secteur de Bayonne, plus d'une personne sur dix est issue d'une famille allocataire du RSA ?

Autre ligne d'austérité, un gel du niveau global des subventions de fonctionnement aux associations et toujours rien en vue sur la définition rigoureuse du critère d'utilité sociale pour leur attribution.

Une progression, en revanche, celle de 3 % des charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette, malgré, d'après M. l'adjoint aux finances, le maintien des taux courts à un niveau très faible. Là où il y a un serrage de ceinture généralisé sur tous les postes du budget municipal, ce qui revient à la finance reste à l'écart. Celle-ci fonctionne dans sa logique libérale et le système ligote les municipalités : j'y reviendrai plus loin.

Un coup de frein également sur les dépenses d'investissement, ramenées, nous dites-vous, à un niveau d'effort d'équipement comparable à la moyenne des villes de même taille. Néanmoins, quand on regarde le détail des investissements projetés, il y a de quoi s'interroger sur les choix opérés : baisse radicale sur les équipements, sur le renouvellement du parc automobile, sur les plantations d'arbres mais progression des subventions accordées aux propriétaires privés, pour un haut niveau de 658 300 €. Alors, s'il s'agit de subventions complémentaires de celles accordées par l'ANAH, pourquoi pas puisqu'il y a à la clé une contractualisation à visée sociale ? En revanche, il est toujours

aussi choquant de voir des subventions attribuées à des propriétaires privés, sans aucune contrepartie sociale et écologique et sans qu'il soit tenu compte de leurs ressources.

Autre ligne d'intérêt et sur laquelle je veux m'arrêter, le service de la dette. Contrat oblige, il faut bien rembourser le capital emprunté : 5,65 M€ en 2012, un peu plus qu'en 2010. Par contre, le niveau d'emprunts à contracter est ramené de 10,5 M€ au BP 2011 à 4,2 M€ au BP 2012. Moins d'emprunts parce que moins d'investissements programmés, parce que maintien d'un haut niveau de capacité d'autofinancement, la CAF. Rappelons que ce niveau de CAF résulte avant tout de la compression des dépenses de fonctionnement et non d'une évolution favorable des recettes. Autrement dit, un recours supérieur à l'emprunt aurait pu permettre indirectement de desserrer un peu l'austérité salariale appliquée au personnel communal.

La baisse du recours à l'emprunt est-elle alors la réponse vertueuse du gestionnaire à des critiques émises par votre opposition sur un trop fort niveau d'endettement de la ville ? Je crois que la réponse est ailleurs, et à plusieurs niveaux. D'abord, la baisse du recours à l'emprunt est la conséquence d'une politique nationale. Une politique nationale qui a transféré sur la dette publique, directement ou indirectement, le poids du sauvetage sans condition des dettes privées du secteur bancaire en 2008. Une politique nationale qui n'a pas remis en cause le système, confiant les clés du financement de l'action publique à des acteurs, les banques, coupables d'abus de confiance quand elles jouent l'argent, créant ces dettes, de leurs clients dans le grand monopoly mondial de la finance. Cela concerne aussi les financements des communes. Une politique nationale qui met en œuvre une politique d'austérité, laquelle, outre le fait de remettre en cause des décennies d'avancée sociale, fait peser un risque majeur sur l'activité économique, donc les recettes fiscales et sociales, et fait diminuer les financements accordés par l'Etat aux communes. Pour Bayonne, les financements accordés par l'Etat seront au mieux gelés en euros constants en 2012.

Ensuite, la baisse du recours à l'emprunt découle d'une dépendance organisée vis-à-vis du système bancaire. Un système bancaire sauvé de la faillite par l'Etat, abreuvé de liquidités à 1 % d'intérêt par la Banque centrale européenne et qui exerce aujourd'hui un chantage au crédit auprès des demandeurs, qu'ils soient particuliers, entreprises mais aussi collectivités territoriales : c'est le crédit crunch. M. l'adjoint aux finances s'est félicité, voici peu, de ce que la Ville avait pu souscrire des réservations d'emprunts pour les montants voulus. Ainsi donc, ce qui est normalement dans l'ordre des choses, à savoir pour une collectivité publique solvabilisée par sa fiscalité, pouvoir financer une part de ses investissements par de l'emprunt, deviendrait donc aujourd'hui un exploit.

Le financement par l'emprunt des municipalités aurait dû rester réglementé, centralisé, confié à un opérateur public spécialisé et garant de conditions de prêt économiques et sécurisées. En lieu de quoi ce rôle, tenu auparavant par le Crédit local de France, a été repris par Dexia et d'autres banques, qui ont vendu à des élus crédules, ou peu experts en matière financière, des crédits alléchants sur le court terme mais seconde fois plombés sur le moyen et long terme.

La Ville de Bayonne est, semble-t-il, peu touchée par le phénomène, quoi qu'il ait fallu prendre voici quelques mois, en toute urgence, une délibération autorisant M. le Maire à souscrire une assurance pour caper quelques emprunts risqués, soit potentiellement 331 K€ de frais supplémentaires ; et quoique la mention, par M. l'adjoint aux finances, d'opérations de gestion de dette sur emprunt revolving pour un montant passé de 3 M€ à

9,3 M€, ne me rassure pas. Peu touchée, donc, notre municipalité mais elle doit être, à mon sens, solidaire des autres communes victimes d'emprunts dits toxiques.

C'est pourquoi j'adhère à la démarche du collectif pour un audit citoyen de la dette, collectif dont je fais partie localement en tant qu'élue, collectif qui vous a adressé, mes chers collègues, M. le Maire, une proposition de délibération dont chacun, ici, a pu prendre connaissance.

Montrons, M. le Maire, mes chers collègues encore, notre solidarité avec les collectivités en difficulté et appelons pour l'avenir l'Etat à prendre ses responsabilités ; soutenons cette initiative citoyenne. M. le Maire, mettez-vous cette initiative en délibération, le moment du vote du budget en apportant l'opportunité (mais cela peut être fait aussi à un autre moment) ? Je suis prête à vous apporter tous les éclaircissements souhaités.

M. Barrère : Le budget primitif 2012 qui est soumis à notre approbation est conforme au code général des collectivités territoriales. En effet, il comprend les informations statistiques fiscales et financières obligatoires, et en particulier les données synthétiques sur la situation financière de la commune. Cette information obligatoire, suivant les dispositions des articles L2313-1 et R2313-1 dudit code, n'y figurait pas pour le budget 2011, compromettant ainsi la légalité du vote de ce budget par notre assemblée. Nous pouvons aviser M. le Préfet, chargé du contrôle de légalité, de la régularité du budget soumis aujourd'hui à notre assemblée.

Ce budget est présenté suivant la même stratégie d'information que l'année précédente, à savoir une appréciation extrêmement prudente des recettes et des dépenses. Ainsi, pour ce qui concerne la section de fonctionnement du budget principal, les produits du BP 2011 s'élevaient à 66,3 M€ alors que les recettes réelles ont été nettement supérieures, de 3 M€ , soit 69,3 M€. Or, vous sous-évaluez les produits 2012 à 67,2 M€ seulement. Dans ces recettes, c'est le contribuable qui supporte, au travers des taxes foncière et d'habitation, comme d'habitude, l'essentiel de l'augmentation, soit 1,1 M€ de plus que l'année dernière. Car pour celui qui paye, si les taux restent stables, la charge s'accroît. Vous sous-estimez manifestement les droits de mutation, comme l'année dernière, en les prévoyant pour 1,2 M€ alors qu'ils se sont réellement élevés à 2 M€ en 2011, soit 60 % de la réalité.

Au niveau des charges contraires, quoique les chiffres réels de 2011 aient été inférieurs aux prévisions, vous augmentez les dotations 2012 de 800 K€. Là, rien ne semble oublié, même si, excepté certains postes liés à l'énergie, c'est un budget d'une forte austérité qui nous est proposé.

Ce n'est pas dans l'état actuel une critique de notre part, au regard de l'incapacité des dirigeants nationaux à gérer nos finances mais on a la curieuse impression que vous aspirez, la fin de vos fonctions arrivant, à laisser une situation financière plus saine qu'il y a quatre ans. Précisément, je me suis penché sur le budget croisé par fonctions, annexé en page dix-neuf et suivantes au budget général, en comparant les budgets 2012 et 2008, première année du mandat au niveau des charges. Globalement, on constate une légère baisse. Le secteur le plus favorisé est celui de la sécurité avec une augmentation de 21 %. Les plus contraints sont la culture avec moins 10 % et les dépenses sociales avec 2 % seulement. Peut-être, M. le Maire, est-ce en raison de vos priorités budgétaires que nous avons tant de mal à nous comprendre.

Tout compte fait, le résultat du budget de fonctionnement est positif à 4,3 M€ mais nous ne doutons pas qu'en réalité, le résultat réel dépassera 7 M€, comme en 2011 où vos prévisions étaient de 4 M€ également. Et il ne vous échappe pas, bien sûr, que c'est ce qu'il faudra payer pour faire face à nos emprunts.

Dans la section d'investissement, on constate un effondrement et les chiffres des trois dernières années se passent de commentaires : 2010, investissement 25 M€ ; 2011, 18 M€ ; 2012, 13 M€.

Du point de vue qualitatif, c'est encore pire, avec l'absence de tout projet d'équipement structurant au profit du simple aménagement de l'espace collectif. Il apparaît clairement que l'objectif est de baisser l'endettement, ce que je serai le dernier à vous reprocher, naturellement.

On voit bien qu'il est loin le temps, si proche pourtant, où, en préambule à la discussion budgétaire, vous vous fixiez comme objectif de maintenir les investissements afin de soutenir l'économie locale et l'emploi. Peut-être aussi n'avez-vous plus de projets pour Bayonne, plus de souffle pour votre action, peut-être même plus d'envies. Au contraire, à Bayonne par cœur, nous pensons que l'esprit de responsabilité est compatible avec une grande ambition pour Bayonne.

Nous ne voterons aucune des résolutions 5 à 8.

M. le Maire : Voilà qui nous rassure, en tous les cas.

M. Soroste : Je vais reprendre les différentes interventions.

Mme Capdevielle, pour la politique nationale, je ne suis pas compétent, ce n'est pas l'endroit, je ne ferai donc pas de commentaires.

M. le Maire : Soyez synthétique.

M. Soroste : Je suis très technique, vous m'excusez mais il faut bien parler de chiffres.

Qu'on n'ait pas de PPI, on essaie quand même de prévoir un peu mais on adapte avec la crise, un peu. Je peux vous dire que M. le Maire aime aussi les chiffres et qu'il les regarde de près.

Ensuite, la fiscalité : vous le savez, on ne va pas le répéter x fois, que le taux à Bayonne est affiché, élevé, notamment la taxe d'habitation, mais les abattements sont aussi élevés, on va le répéter. Effectivement, nous sommes actuellement en train d'avoir des études très pointues par rapport aux villes comparables (on vous en rendra compte, ce n'est pas fini), et vous verrez qu'en euros, payés, en taxe d'habitation, on est au milieu, on n'est pas en haut : le taux, c'est une chose, les chèques, c'en est une autre ; et nous faisons tous des chèques, nous ne faisons pas des taux. Nous avons donc une politique d'abattement qui a toujours été extrêmement forte dans notre ville.

En ce qui concerne les subventions aux associations, on maintient cette année l'enveloppe ; elle est élevée si vous regardez avec des villes comparables, mais, là, c'est le Bayonnais qui parle : je trouve qu'on a une ville très conviviale, avec beaucoup d'associations mais nous avons un budget élevé ; en subventions, il faut faire avec l'argent qu'on a et on ne peut pas donner l'argent qu'on n'a pas.

Par contre, là où je m'élève contre ce que vous dites, c'est quand vous dites que l'enseignement et la culture sont encore une fois les parents pauvres : je regrette, il y a un camembert que j'ai sous les yeux, il faut quand même parler des chiffres, on va être technique.

Sur les dépenses de fonctionnement (je vous rappelle, plus de 60 M€), il y a 12,9 M€ pour les moyens généraux : il faut quand même faire fonctionner la maison dans laquelle nous sommes. L'éducation : 6,5 M€ (11 % des dépenses de fonctionnement) ; la culture : 5,1 M€ (9 %) ; le sport : 5,3 M€, comme la culture ; la jeunesse et le social : 6,8 M€ (12 %) ; la voirie, propreté espaces verts (on a une ville qui a 2 000 ans et cela coûte très cher) : 10,8 M€ (19 %) ; l'animation et les arènes : 3,3 M€. Ce qui veut dire que quand vous me dites que l'éducation, l'enseignement et la culture sont les parents pauvres, avec pratiquement 12 M€ qu'on dépense chaque année pour les deux ; si vous appelez cela être « parents », vu la taille de notre ville (nous ne sommes que 45 000 habitants), je ne suis pas d'accord.

Mme Pibouleau-Blain, la politique nationale : c'est pareil, je ne vais pas rentrer dedans. Vous dites que c'est un budget d'austérité : pas pour moi ; c'est un budget ambitieux et raisonnable ; raisonnable car nous sommes dans un cadre que tout le monde connaît, de crise, et nous devons être prudents. Partant de là, nous avons un budget ambitieux, avec les moyens que nous avons. Nous avons décidé, justement pour aider les Bayonnais, de ne pas augmenter les taux d'impôts ; on ne les augmente pas depuis quatre ans : on fait donc avec cela. Les recettes augmentent parce qu'il y a plus de nouveaux Bayonnais. On maintient les services pour les anciens Bayonnais et on en crée pour les nouveaux parce qu'il faut leur amener un certain nombre de services.

Nous assurons tout cela. C'est bien un budget ambitieux mais raisonnable dans un cadre général de crise et de prudence. Par contre, nous, ce que nous faisons, on optimise l'utilisation des deniers publics et là, je remercie, moi aussi, tous les services parce que tous sont dans cette politique et nous rendent bien service (c'est le cas de le dire) pour atteindre ce budget. C'est un lourd travail qui est fait depuis plusieurs mois, plusieurs réunions et c'est un travail collectif, à la fin, d'optimisation des deniers publics qui sont à notre disposition.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne le terme d'austérité, que je réfute.

En ce qui concerne les investissements, effectivement, je ne vais pas répéter, pourquoi 12 M€ cette année ? Parce que la Ville a beaucoup investi les années d'avant : vous nous l'avez assez reproché, on nous a même dit qu'on était pratiquement en faillite ; maintenant, je suis content d'apprendre que ce n'est pas le cas et qu'on est trop prudent : il faut savoir, c'est l'un ou l'autre. Moi, je ne sais pas, il y a des moments où il faut choisir.

Oui, on a baissé les investissements et pourquoi ? Vous le savez, les collectivités locales, nous comme les autres, n'ont pas de fonds propres ; on parle beaucoup de fonds propres pour tout, nous n'en avons pas : nous avons 3 M€ de roulement et l'ensemble du budget fait 120 M€. Ce qui veut dire que pour les investissements, si on n'a pas les emprunts, je ne sais pas comment faire : on a besoin des emprunts et des subventions. Il faut donc effectivement que les établissements financiers nous prêtent ; or, aujourd'hui, ils ne prêtent pas. Pour Dexia, vous avez raison mais Dexia a déposé le bilan, cela arrive : une

banque en France qui a dû casser ses paiements, c'est Dexia, qui va être remplacée mais qui, aujourd'hui, ne l'est pas.

Donc, aujourd'hui, nous sommes prudents et nous ne lancerons les opérations que quand nous aurons la certitude d'avoir le financement. On a eu un établissement qui nous a dit « oui » fin août et qui a dit « non » un mois après : donc, ce n'est pas parce qu'ils disent « oui » qu'ils écrivent que c'est sûr. Quand le contrat sera signé, là, on lancera, mais pas avant. Je crois que nous avons raison d'être prudents. Vous dites qu'il faut emprunter plus mais, déjà, ils ne nous prêtent pas. Il est hors question d'envisager d'emprunter plus aujourd'hui.

Quant à la politique financière, c'est votre opinion ; là aussi, cela dépasse largement le cadre de notre conseil municipal. J'ai une opinion personnelle mais je vous en ferai grâce, je vous la donnerai en dehors de l'enceinte mais ce n'est pas l'objet ici, me semble-t-il.

Quant à M. Barrère, il est commissaire aux comptes comme moi, notre règle professionnelle de base est la prudence : vous n'allez quand même pas me reprocher d'être prudent.

En ce qui concerne les recettes on n'est pas le professeur Nimbus ; comme dit M. le Maire « on ne lit pas dans le marc de café ». Pour les droits de mutation, il y a des variations extrêmement fortes : oui, cela a augmenté en 2011 mais cela avait baissé fortement en 2010. Tous les notaires qu'on questionne nous disent « cette année, attention, c'est reparti à la baisse ». Moi, je vous ai donné les chiffres des trois premiers mois des banques, les prêts mobiliers en France ont très nettement baissé. Donc, les droits de mutation vont peut-être avoir un ricochet ; peut-être que cela va être qu'à la fin de l'année ou au début 2013 mais il va y avoir une baisse ; on ne sait pas de combien, ni vous, ni moi. Donc, on est prudent.

Quant à l'effondrement des investissements, vous nous avez assez reproché qu'il y en avait eu trop dans la dizaine d'années passée, avec une augmentation de l'endettement, pour ne pas nous reprocher aujourd'hui de ralentir, dans le contexte dont j'ai parlé tout à l'heure.

Quant à l'endettement, on ne fait pas cela pour le baisser mais pour le contraindre. On a une barre, on a dit de 70 M€, et on reste là. Mais en montant l'autofinancement, vous savez très bien que, mécaniquement, on baisse le nombre d'années d'emprunts qui nous reste à devoir au 31 décembre 2011 : à ce moment-là, nous étions à moins de huit ans. Je pense donc qu'on est très loin de la faillite qui nous a été annoncée pendant plusieurs mois ou plusieurs années.

Quant à dire qu'on n'a plus de projets, juste un petit commentaire personnel. J'ai pris le bus samedi dernier (vous étiez invités mais, malheureusement, vous n'êtes pas venus) : en tant que Bayonnais, cela a été extraordinaire parce que, moi, je connais tous les dossiers au travers des chiffres mais, des fois, j'aime bien voir les chiffres, les gens qu'il y a et les réalisations qu'il y a. C'est spectaculaire quand on fait en bus, en deux fois, tant la rive droite que la rive gauche : là, vous verriez que si ce n'est pas une ville qui bouge, moi qui la connais depuis que je suis né, je peux vous dire que je ne sais pas qu'est-ce qu'il faut. Si vous la faites bouger plus, je crois que l'endettement risque de partir mais je ne sais pas où il va aller.

M. Bergé : Je voudrais revenir sur la dernière déclaration de M. Soroste. Si vous regardez bien les chiffres, quand même, et sur l'ensemble des projets que vous avez visités, vous êtes bien au courant que ce n'est pas la Ville de Bayonne qui finance l'ensemble des projets. Vous avez notamment visité l'université des métiers samedi matin : un investissement autour de 22 M€ ; la Région Aquitaine : 12 M€. Non, mais je veux dire qu'il faut faire attention aussi, quand on fait ce type de visite en période de campagne, à faire la différence entre ce qui est sur le site de la ville et les projets municipaux.

Entendons-nous bien là-dessus, tous les sites que vous avez visités ne sont pas des projets municipaux.

M. le Maire : J'ai écouté ces déclarations avec beaucoup d'intérêt.

Mme Capdevielle... intervention politique, comme vous le dites dans toutes vos déclarations : il y a la gauche, il y a la droite, il y a la gauche et la droite ; moi, je suis au centre. Donc, vos critiques ne me touchent pas forcément. Mais oui, vous ne voyez le monde qu'à travers la gauche et la droite, comme s'il y avait deux mondes différents qui s'affrontent. Ecoutez, les marges de manœuvre sont tellement étroites, revoyez un petit peu à la baisse les différences que vous avez : que M. Mélenchon tienne ce discours, mais certainement pas vous, je m'excuse de vous le dire.

Moi, par moments, je vous écoute. Vous faites votre travail, vous êtes de gauche, donc il faut rentrer dedans. La seule question que je me pose : est-ce que vous croyez ce que vous dites ? Très sincèrement, je me la pose.

Vous avez parlé de transferts de compétences qui ne sont pas suivies d'effet. Vous me parlez du pont Mayou, Madame, mais le pont Mayou est une compétence de l'Agglomération ; c'est une voie d'intérêt d'agglomération et c'est à elle de payer les travaux, ce qu'elle a d'ailleurs fait : il y en a eu pour 6 M€, on a été bien content que ce soit l'Agglomération qui les paie et non pas la Ville de Bayonne. Donc, les transferts de compétences se font et s'exercent. On a défini un certain nombre d'éléments sur les voiries d'agglomération, c'en est une et l'Agglomération le fait. C'est pareil pour les berges et les fleuves : c'est la collectivité, c'est l'Agglomération.

Vous m'avez parlé également des cantines scolaires. Il y a une chose que je ne comprends pas : « c'est trop cher, c'est le plus cher d'Aquitaine ». Expliquez-moi pourquoi le nombre d'élèves scolarisés diminue et pourquoi le nombre de repas servis augmente ? Je pose des questions très simples.

Un silence qui en dit long...

Mais, Monsieur Etcheto, je vous ai écouté, je ne vois pas pourquoi vous vous agitez, même si ce que je vous dis est désagréable à entendre.

« Les Puces de l'art s'en vont » : elles ne s'en vont pas. C'est une association anglaise, Arcade, qui monte ces spectacles-là ; elle continue les Puces de l'art à Bayonne et elle monte un spectacle à Biarritz. Ce n'est pas un transfert ; c'est une association, elle a le droit de faire un spectacle à Biarritz alors qu'elle le fait depuis plusieurs années et continue de le faire à Bayonne. Ce n'est donc pas un transfert ou une disparition des « Puces de l'art ».

J'ai entendu également que la subvention du CCAS stagnait : cela me fait rire. Quand on évalue la qualité d'une politique simplement au budget qu'on y affecte, cela me fait sourire. Et si on avait fait des efforts de rigueur dans la gestion du CCAS qui nous aient permis de déterminer des marges qui n'existaient pas aujourd'hui, sans augmenter la subvention ? Et si c'était cela la vérité : ce serait une connerie, peut-être. Alors, ce travail-là ne paraît pas, sauf qu'il existe.

Autre chose, j'ai entendu Mme Pibouleau-Blain dire qu'il fallait augmenter les dépenses de fonctionnement parce que quand on augmente le personnel, c'est la principale charge des dépenses de fonctionnement : je crois sincèrement, qu'aujourd'hui, si on partait dans cette voie, on serait mal. Par rapport aux prestations des fonctionnaires qui sont bloquées, il y a quand même le GVT, il y a quand même des avantages qu'on leur donne, sur les repas, d'autres prestations sociales qui leur sont accordées. Regardez ce qui s'est passé en Espagne : ce n'est pas bloqué, c'est moins 5 %. C'est comme on parle des chômeurs en France : n'allez pas très loin, allez regarder où on en est là-bas.

Je dis donc qu'il faut quand même garder, en cette période de crise, un minimum de décence dans les déclarations et ne pas considérer que tout est à brûler. Tout n'est pas parfait, loin s'en faut, tout n'a pas été bien fait, loin s'en faut, mais dire qu'il faut tout jeter et qu'il n'y a rien d'intéressant... Comme je le lisais l'autre jour dans un journal, d'un étranger qui était en France, « ceux qui critiquent à ce point ce pays sont ceux qui n'en sont jamais sortis ».

Ensuite, M. Barrère : qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? D'abord, la succession n'est pas ouverte ; vous en avez parlé mais elle n'est pas ouverte, c'est clair ? Bien. Votre voisin de gauche a commencé sa carrière dans le comique : vous êtes en train de prendre la suite. Ce qui m'ennuie, c'est que quand on parle de choses sérieuses et qu'en plus c'est votre métier, je ne comprends pas vos critiques parce qu'elles ne tiennent pas la route une seconde.

Vous nous avez reproché, x années, de ruiner la ville alors que celui qui vous parle vous avait annoncé (on dit qu'il n'y a pas de plan pluriannuel d'investissement : imagine-toi, il n'y en a pas !) qu'on investirait beaucoup et que petit à petit, on diminuerait en sifflet jusqu'à la fin du mandat, les trois dernières années. Est-ce qu'on l'a dit ? Oui, on l'a dit, et on le fait. On a dit qu'on ne dépasserait pas 70 M€ d'endettement, on ne les dépassera pas.

Alors, aujourd'hui, avec en plus des banques qui ne vous prêtent pas ou qui prêtent au compte-gouttes, quelle que soit la collectivité (on est en train de le voir également à l'Agglomération, qui a pourtant des comptes qui sont au zénith), c'est maintenant qu'il fallait investir 25 ou 30 M€ ? Où seriez-vous allés les chercher ? Dites-moi où ? On l'a fait quand il fallait le faire, dans des conditions stabilisées, avec des taux qu'on n'aura peut-être pas pendant dix, quinze ou vingt ans. Donc, ce qui est fait est fait, les équipements sont programmés, on rembourse les emprunts et le capital est là.

Moi, cela me navre, M. Barrère parce que la gauche fasse son métier d'opposant comme elle le fait, mais, vous, à quoi vous jouez, Monsieur, sincèrement ?

M. Barrère : J'étudie vos chiffres, Monsieur, tout simplement.

M. le Maire : Si vous les avez étudiés, cela m'inquiète encore plus, voilà ce que j'ai à vous dire. Sérieusement, je le dis comme je le pense, je n'ai aucune raison de me cacher

derrière mon petit doigt. Je respecte tout le monde mais il y a quand même des déclarations qui me paraissent curieuses.

Maintenant, on va passer au vote de ce budget avant de passer aux budgets annexes.

M. Etcheto : Nous voterons contre le budget, bien évidemment, et, j'en profite, nous ne prendrons pas part au vote jusqu'à la délibération sur les taux d'imposition.

M. Aguerre : Même chose, c'est-à-dire que nous nous opposons sur le budget général et que nous ne prenons pas part au vote pour les budgets annexes.

Mme Pibouleau-Blain : Avant de donner mon vote, Monsieur, je vous avais posé une question sur une proposition de délibération et vous ne m'avez pas donné de réponse. Elle émanait du collectif pour un audit citoyen de la dette.

M. le Maire : Je pensais que vous l'aviez devinée, c'est pour cela que je n'ai pas répondu.

Mme Pibouleau-Blain : Je dois dire quand même que ce n'est pas une proposition totalement saugrenue puisque vous dites vous-même, et M. Soroste aussi, qu'effectivement, les collectivités territoriales sont en grande difficulté. Nous, nous pensons, à gauche, effectivement, qu'il s'agit d'une politique libérale et qu'on en voit les effets : bon, d'accord.

Maintenant, la délibération proposée par le collectif citoyen, c'est exactement de dire cela, c'est de dire « voilà, sauvons les collectivités ». Il n'y a rien là-dedans de révolutionnaire, ni d'injurieux, ni de quoi que ce soit : sauvons ces collectivités, demandons à l'Etat de jouer son rôle de régulateur, de contrôle (l'autorité prudentielle n'a pas joué son rôle de contrôle préalablement, vous en serez d'accord). Puisque les collectivités ont pu contracter des emprunts sur de la spéculation et des emprunts extrêmement dangereux, ce qui est demandé, c'est tout simplement que les collectivités du Pays basque, comme d'autres dans d'autres départements, car quarante collectivités comme la nôtre ont été sollicitées ce mois-ci, le collectif a écrit à quarante maires, quarante conseils municipaux, pour proposer la même délibération, c'est de réclamer un fonds public pour que les collectivités puissent emprunter.

Je pense que cela pourrait être aussi une revendication que vous portez. Je dois dire d'ailleurs qu'hier soir, il y avait le conseil municipal d'Anglet et que cette délibération a été adoptée dans son intégralité.

M. le Maire : Ecoutez, Madame, je ne vois pas l'utilité de délibérer sur ce sujet puisque c'est en cours. Cela a été porté d'abord à 3 milliards, ensuite à 6 milliards et aujourd'hui, à 10 milliards. C'est donc en train de se passer parce que, bien sûr, l'Etat a compris que les collectivités locales ne pouvaient pas rester sans emprunts à partir du moment où les banques n'étaient plus en mesure ou ne voulaient plus financer un certain nombre d'emprunts. Je ne vois donc pas l'intérêt, aujourd'hui, de délibérer sur une affaire qui est en cours et qui va aboutir. Je trouve que ce n'est pas l'occasion.

Il y a aussi une chose que j'ai oublié de vous dire par rapport à ce budget. Vous avez parlé, Mathieu Bergé, de l'Université des métiers : la compétence est de la Région ; je crois que je n'ai jamais manqué de rendre hommage à la Région et à son président. Vous savez très bien comment se sont passées les choses pour cette Université des métiers ; vous savez qui l'a voulue ? C'est d'abord celui qui vous parle, qui a convaincu M. Cazala,

qui était très dubitatif par rapport au fait qu'il y en avait déjà une à Pau et qui voyait mal qu'on en fasse une ici. Et nous sommes allés tous les deux voir M. Rousset à Bordeaux et nous avons emporté le morceau pour obtenir 12 M€ d'investissement, sur 22 M€, de la Région. L'Agglomération a apporté plus de 4 M€ à ce projet. Alors, il y a eu la volonté politique d'un côté et quand même des aides de l'Agglomération qui n'ont pas été négligeables.

Par ailleurs, quand vous voyez sortir un certain nombre de projets privés, par exemple l'îlot de la Monnaie, ici : il y a huit que nous travaillons sur ce projet mais j'ai quelques collègues qui ont passé des dizaines et des centaines d'heures pour sortir ce projet. C'est la même chose quand on regarde l'îlot de Belfort : ce sont des dossiers qui ont pris un temps considérable. Marinadour, cela fait huit ans qu'on travaille à l'Agglomération sur ce projet qui sort maintenant. On ne peut pas dire, sous prétexte que ce sont des projets privés, qu'on n'y est pour rien.

Et quand on se promène dans Bayonne, aujourd'hui, force est de constater qu'il y a des échafaudages ou des grues partout. Cela veut bien dire qu'il se passe quelque chose dans cette ville. Et si, aujourd'hui, les bases de la taxe d'habitation ont augmenté de 4 %, c'est parce que la population augmente, que l'on construit des logements et qu'on continue d'en construire, y compris, vous le savez, du logement social, qui vous est cher et qui nous est cher.

M. Bergé : Je voulais dire que les citoyens ont toujours beaucoup de mal à naviguer dans les compétences des différentes collectivités territoriales. Vous savez que, souvent, les financements sont croisés puisque, dans ce cas précis, il y avait l'Université des métiers mais, moi, je pourrais vous dire également que la Région va investir 3 M€ pour construire un nouvel établissement du Greta. Vous avez également parlé de Technocité : on pourrait également voir tout ce qu'ont investi mes collègues du Conseil général.

Je veux dire que quand on fait ces visites-là, ce ne sont pas seulement des visites municipales, c'est un bilan global de l'ensemble des acteurs des collectivités territoriales. Donc, quelque part, c'est tout ce que, moi, je soulignais, et ce n'est pas ressorti dans la presse, ce n'est pas ressorti dans le cadre de ces visites, parce que les montants et les participations n'apparaissent pas. Donc, vous permettez que je fasse la remarque à l'occasion du conseil municipal.

M. le Maire : Ah oui, je ne l'ai pas dit méchamment.

M. Bergé : Moi non plus.

M. le Maire : Je dis simplement que s'il n'y avait pas eu la politique de Technocité... Dieu sait qu'on m'a dit qu'il n'en sortirait jamais rien, il n'y a pas très longtemps, pour me réjouir que, finalement, il se passe quelque chose sur Technocité. C'est donc la volonté politique qui est au départ de toutes ces choses-là, relayée ensuite par les compétences et les financements des compétences, notamment de la Région, pour tout ce qui touche à l'économie et à la formation.

M. Bergé : Et volonté politique des élus bayonnais dans les autres collectivités parce que je tiens à vous dire, quand même, et vous le savez, que nous participons également à faire évoluer ces dossiers ; nous avons d'ailleurs traité de nouveaux dossiers ensemble.

M. le Maire : Je vais vous citer un exemple. Quand vous voyez qu'il y a eu une inauguration d'un collège neuf à Bidache (je l'ai appris en lisant le journal), c'est compétence du Conseil général ? C'est normal que le député ne soit pas invité, soit exclu de cette inauguration ? Je suis allé le visiter hier avec les enseignants, qui étaient d'ailleurs choqués. Je crois qu'à un moment donné, il faut s'arrêter de faire de la politique et considérer que les élus sont les élus, qu'ils doivent être respectés, quelle que soit leur sensibilité politique. Sans compter, qu'en plus, je ne crois pas (on connaît la mienne depuis vingt ans) que je sois contagieux au point de ne pas m'inviter à l'inauguration d'un collège à Bidache, dans ma circonscription.

Voilà. Madame, je vous ai répondu. Je dis simplement que c'est une affaire qui est en cours et qu'il n'y a pas besoin de délibérer.

Mme Pibouleau-Blain : Merci, vous m'avez répondu mais, bon, moi, je regrette quand même parce que l'esprit de la chose, c'est, puisque vous avez un Agenda 21 et que vous voulez faire de la participation citoyenne, voilà une occasion que le collectif, pour un audit citoyen de la dette, vous donnait de parler aux habitants de Bayonne, de débattre en conseil municipal, d'avoir enfin un vrai débat : cela fait cinq ans qu'on n'en a pas ; c'est projet contre projet ou absence de projet contre je ne sais quoi.

Moi, je trouve que cette assemblée citoyenne a un devoir, c'est de mettre à plat les questions d'endettement, d'emprunts, de finances de la ville. Et qu'est-ce qu'il y a de difficile à faire cela, de mettre en jeu ce débat-là, si ce n'est que vous le redoutez, alors, parce que c'est une politique nationale que vous soutenez ?

Moi, je vote contre le budget et je regrette, au nom du collectif, Monsieur, que vous ne vouliez pas répondre sur le fond.

M. le Maire : Ecoutez, Madame, je respecte votre collectif mais l'individuel que je suis vous répond à votre demande par la négative.

Mme Pibouleau-Blain : Vous êtes individuel dans le conseil, c'est certain.

M. le Maire : Et depuis vingt ans ! Vous imaginez ?

M. Etcheto : Non, pas de changement sur le budget, évidemment, on ne le vote pas. Quelques petites remarques, quand même, inspirées par l'échange et par vos propres prises de parole. Cela ne trompe personne, évidemment : on serait les seuls, les vilains de gauche, à faire de la politique alors que vous, vous êtes au-dessus de tout cela et que vous êtes maintenant au centre : je crois que cela amuse tout le monde. Au centre mais je crois que M. Barrère aussi, il me semble, est au centre : alors, je ne sais pas, il y a des choses qu'il va falloir nous expliquer parce que j'ai l'impression que le centre a l'air très, très compliqué et très fluctuant.

Vous avez parlé de cette ou de ces visites, puisqu'il y en a eu deux, sur la rive droite et sur la rive gauche. Si cela n'est pas une manière de faire de la communication politique en pleine campagne, sans le dire... Excusez-nous, je ne vais pas revenir sur le détail, Mathieu Bergé en a parlé, voilà.

Evidemment, puisqu'il paraît que vous nous avez interpellés à plusieurs reprises là-dessus, je confirmerai ici, en conseil municipal, que nous n'avons pas souhaité en effet participer à ces visites, qui étaient des visites de communication pure puisque la presse était

invitée : quel était le besoin d'inviter la presse ? Si c'était juste une information du conseil municipal, nous y aurions participé. Nous ne sommes pas dupes ; évidemment, nous sommes en campagne électorale ; donc, vous serez peut-être, sans doute, candidat aux législatives pour le centre : alors, je ne sais pas quelle partie du centre ; l'important est de retrouver, peut-être, les voix suffisantes pour être réélu, ce n'est pas forcément encore gagné.

Je voulais vous dire autre chose, juste un petit point de détail parce qu'il y aurait plein d'autres choses à reprendre. Sur la restauration scolaire, vous dites « davantage de repas servis » : c'est peut-être tout simplement que les familles n'ont pas le choix. Là aussi, je dirai qu'on est sur les clientèles un petit peu captives, comme on dit en commercial, tout simplement. Quel autre choix pour les familles qui travaillent que de mettre leurs enfants à la cantine ? Ce n'est pas forcément parce que la cantine scolaire bayonnaise est très attractive par ces tarifs, même si elle a amélioré, cela, par contre, on ne le conteste pas, la qualité de restauration à proprement parler depuis qu'on a changé de prestataire.

Juste une petite chose : le collège de Bidache ; moi, je n'y étais pas non plus ; il y a eu un problème mais je crois qu'il vient en particulier d'un sénateur, ancien président du Conseil général, qui a fait sa propre inauguration tout seul, en conviant la presse tout seul, un peu clandestinement mais, enfin, avec la presse. Ce mauvais coup est à explorer dans votre camp, avant de regarder un petit peu le nôtre parce que je ne crois pas qu'il y avait de malignité de notre part, bien au contraire.

M. le Maire : Ecoutez, moi, je fais un constat, c'est tout ; je suis un petit peu choqué et étonné de ces dispositions. De toute façon, s'il y a inauguration officielle, la compétence est au Conseil général, c'est au président du Conseil général de m'inviter et pas M. Lasserre, sénateur et ancien conseiller général. De toute façon, je n'y étais pas. Puisque vous dites qu'il a fait une inauguration lui-même, je n'y étais pas non plus.

De ce côté-là, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, M. Etcheto ? Vous avez votre façon de penser, et je la respecte ; nous n'avons pas forcément la même. Sur le plan de l'échiquier politique, on n'a pas mis ma candidature aux législatives entre parenthèses pendant un mois et je n'ai pas encore dit si je serai candidat, avec toutes les investitures qu'on m'a mises sur le dos. On verra plus tard. Pour l'instant, je ne suis pas pressé d'en débattre. On n'est pas en campagne des législatives, contrairement à ce que vous dites. Je ne pense pas que l'élection de M. Hollande ou de M. Sarkozy va se jouer sur la visite des travaux à Bayonne, sincèrement.

Par contre, la campagne des législatives n'est pas ouverte. Et quand vous me dites que je fais cela pour faire de la campagne électorale, objectivement, combien de fois on est allé visiter ? Il s'est trouvé que c'est à ce moment-là : que ce soit en campagne ou pas, qu'est-ce que cela change à ma vie ? Combien de voix cela fait-il gagner d'aller voir des travaux ? Vous l'avez interprété comme cela, je le respecte mais, sincèrement, ce n'est pas cela qui fera gagner ou perdre une élection, je ne me fais aucune illusion là-dessus.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarés votent contre.

M. Aguerre s'abstient.

MM. Ugalde et Barrère votent contre.

Adopté à la majorité.

O/J N° 6 - Budget primitif 2012 – Budget annexe de l'eau

M. Soroste : Je vous rappelle la particularité, dans les recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 11,5 M€, c'est que, dedans, nous avons à-peu-près la moitié, 6,2 M€, que nous encaissons mais que nous reversons. Le chiffre est donc majoré de cette redevance. En fait, la vraie activité au niveau de notre régie de l'eau représente à-peu-près 6 M€ en chiffres arrondis.

En ce qui concerne la régie de l'eau, pour les recettes de fonctionnement, nous prévoyons globalement 11,6 M€ contre 11 M€ en 2011 : donc, cela reste très, très voisin.

La facturation aux abonnés représente 10,4 M€ contre 10 M€ en 2011. Nous prévoyons donc vraiment un budget en lignes par rapport à 2011.

Les autres recettes totalisent 1,2 M€ (1 M€ en 2011).

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 10,5 M€ contre 10,1 M€ en 2011. Là aussi, nous sommes sur la même ligne. Les charges financières sont extrêmement faibles, stables à 200 K€ et les charges exceptionnelles en légère diminution.

Au final, le virement à la section d'investissement ressort à 1,1 M€ et la capacité d'autofinancement brut prévisionnel à 1,7 M€ pour la régie de l'eau : l'année dernière, nous prévoyions 1,6 M€, donc, nous sommes dans les mêmes lignes.

En section d'investissement, les dépenses représentent 3,1 M€ (3,3 M€ l'année dernière). Là aussi, on maintient le niveau d'investissement dans la régie de l'eau.

Le remboursement du capital des emprunts implique une inscription de 0,26 M€, un montant pas très élevé, quasiment identique à l'an dernier.

Nous prévoyons des dépenses d'équipement de 2,45 M€ (2,65 M€ en 2011) dont vous trouverez le détail en note de synthèse.

Le financement de ces dépenses d'investissement est prévu par l'autofinancement pour la grande partie, c'est-à-dire 1,5 M€ et par emprunt pour 1,3 M€. Nous prévoyons donc plus d'autofinancement que d'emprunts.

Là, je pense que l'équilibre financier est parfait.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'eau 2012 présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Mme Pibouleau-Blain : En mars 2011, je rappelais que je ne pourrais voter, lors du précédent budget, pour celui-ci, à cause de la nouvelle tarification sur l'eau car il est choquant de constater une augmentation des tarifs alors que les usagers consomment moins. Vous nous avez expliqué que c'était pour équilibrer les comptes.

Je ne pourrai donc approuver ce budget que vous nous présentez aujourd'hui à nouveau et je vais être un peu plus précise que la dernière fois. Oui, nous sommes en régie publique et cela devrait se ressentir sur les factures. En France, en moyenne, la valeur de

l'eau cumulée avec l'assainissement a été calculée à environ 3 € le mètre cube en régie publique pour 3,57 € en privé (moyenne nationale pour 2010-2011).

Un simple examen des factures à Bayonne montre ceci : de septembre 2010 à mars 2011, le prix de l'eau, à lui seul, en dehors des autres taxes, a augmenté d'environ 20 %. Si on calcule alors le prix du mètre cube cumulé avec l'assainissement, comme on le fait au niveau national, il est de 3,9 €, largement plus haut que la moyenne nationale des régies publiques et aussi plus haut que le prix moyen en délégation au privé ; ce qui l'amène à 4,44 € le mètre cube, toutes taxes cumulées, notamment avec la modernisation du réseau : un prix très élevé pour une régie publique.

Il ne suffit donc pas d'être en régie publique pour que l'eau soit accessible. Rappelons, puisque la Ville est signataire du pacte d'Istanbul, que ce pacte repose sur un droit humain fondamental à l'eau et l'assainissement. Je suis bien sûr d'accord pour une politique de prévention de la pollution par protection des captages et amélioration de la conduction d'eau, politique que vous menez afin d'améliorer la qualité et de diminuer les pertes d'eau lors de son acheminement. En revanche, il est indispensable, en régie publique, de croiser deux paramètres : l'eau n'est pas une marchandise, premier paramètre, mais un bien commun et universel forcément accessible à tous financièrement, de ce fait ; les collectivités, deuxième paramètre, doivent inciter à éviter le gaspillage de la ressource au-delà de la consommation basique des usagers.

Votre budget ne reflète pas vraiment cette double préoccupation. J'ai parlé de la tarification, je vous renvoie donc à ma double proposition de l'année dernière, sans écho de votre part depuis, proposition faite lors du vote du budget précédent. D'abord, la nécessité de réclamer, M. le Maire, au niveau de l'Assemblée nationale, puisque vous êtes député, la mise en place d'une solidarité et d'un partage du bien commun qu'est l'eau par le biais d'agences publiques sur tout le territoire : l'eau, comme l'éducation ou la santé, doivent rester dans le giron public et non entrer dans l'économie de marché.

Ensuite, localement, il faut revoir notre conception : plus on consomme, plus on paie, plus on gaspille, plus on paie, moins on gaspille, plus on est récompensé par la tarification, et non l'inverse, comme aujourd'hui, puisqu'à Bayonne, je le redis, les usagers ont moins consommé et le tarif a augmenté. Pourquoi, alors, ne pas expérimenter une autre façon de faire, une autre façon de tarifer, dont la mise à l'étude peut être rapidement réalisée, et je l'avais déjà dit il y a un an : une base forfaitaire, d'abord, gratuite ou alors très faiblement payante, correspondant au droit à l'eau pour chaque habitant, pondérée éventuellement par sa situation sociale et familiale. Puis des tranches proportionnelles à la consommation : plus on consomme au-delà de ce qui n'est pas considéré comme le minimum vital pour chacun, plus on paie un taux élevé.

Beaucoup plus moralisé, l'équilibrage des comptes serait le même. De surcroît, cette conception moralise et responsabilise les usagers par ailleurs, comme cela devrait aussi se faire, et je le dis parce que cela ne se fait pas, et c'est bien dommage, pour les déchets et l'électricité, en termes de redevances adaptées aux efforts de chacun. Ce qui nous ramène au pacte d'Istanbul qui vaut pour nous engagement de faire réduire, dans nos services, les familles et les entreprises, la consommation d'un bien commun vital dont la ressource diminue.

Et je cite, pour mémoire, ce que vous connaissez sans doute et ce qu'a fait la ville de Libourne : « l'eau, au même titre que l'air que l'on respire, n'a pas de prix, c'est son service qui a un coût ». En vertu de ce grand principe, Libourne s'engage à mettre en

place une tarification sociale et progressive de l'eau, selon le concept triple : un, eau vitale, deux, eau utile, trois, eau de confort. A Bayonne, ce principe et ce concept mériteraient d'ailleurs un débat citoyen spécifique.

Voilà pour les précisions sur mon vote contre ce budget puisque je ne l'approuve pas en totalité.

Mme Gibaud-Gentili : Je vais répondre un petit peu sur les chiffres parce qu'on peut faire dire tout et n'importe quoi, là aussi, aux chiffres.

En 2010, dans les Pyrénées-Atlantiques, globalement, le prix moyen de l'eau est à 3,33 € le mètre cube ; sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, dans lequel nous sommes, toujours en 2010, c'était 3,63 € le mètre cube et au SMUN, en 2010, 3,61 € le mètre cube. Si vous devez intégrer l'histoire entre régies délégataires, intégrez aussi, Madame, et je vous invite à vous connecter sur le site de l'Agence de l'eau où vous avez une étude extrêmement fine et précise du prix et du coût de l'eau potable, assainissement, sur l'ensemble de notre bassin Adour-Garonne : le prix de l'eau, quel que soit le délégataire et quelles que soient les conditions dans lesquelles elle est exploitée, eau potable et assainissement, est systématiquement plus chère quand vous êtes en zone touristique et en zone côtière.

Je suis désolée, vous voulez l'eau moins chère mais on a le droit aussi d'avoir une eau avec une qualité d'eau de baignade qui soit correcte pour qu'en plus... Pour toutes les zones côtières et les zones touristiques, l'eau est systématiquement plus chère sur la part assainissement et sur les redevances.

Donc, on contrôle la part de l'eau. Croyez bien que le volet social, dans la gestion de la Régie des eaux, ce n'est peut-être pas ce qui vous convient mais on a quand même un volet social extrêmement important, avec une délibération après sur ce qu'on veut faire au niveau du FSL. Je crois franchement qu'à Bayonne, on est plutôt bien. Je ne conteste pas le prix de l'eau...

Mme Pibouleau-Blain : La facture, Madame.

Mme Gibaud-Gentili : Je ne conteste pas. Ne dites pas que, systématiquement, au niveau national, n'affichez pas un prix national de l'eau qui ne veut rien dire par rapport à une zone comme Bayonne, comme une zone touristique et autre chose. Ne mélangez pas tout : un prix moyen, cela ne veut rien dire.

Mme Pibouleau-Blain : Je suis d'accord, Madame, mais dans ce cas-là, pondérez-le et trouvez un autre système de tarification qui n'impacte pas le droit vital à l'eau. C'est ce que j'ai proposé, étudier une autre proposition.

Mme Gibaud-Gentili : On est d'accord, on peut étudier beaucoup de choses (je pense que Martine dira aussi des choses là-dessus). Moi, je voudrais juste vous donner un tout petit exemple : le président du syndicat Ura a proposé (je crois que c'était l'année dernière ou il y a deux ans), dans une idée de tarification sociale de l'eau, d'avoir les premiers 20 ou 30 mètres cubes moins chers. Vous savez ce qui s'est passé ? Le collectif des usagers de l'eau a dénoncé et a dit que c'était un scandale parce que cette politique tarifaire-là privilégiait les résidences secondaires et les gens qui ne consomment que 30 mètres cubes par an parce qu'ils ne sont là que deux mois par an et que, donc, il n'en voulait pas.

M. le Maire : Élémentaire mon cher Watson !

Mme Pibouleau-Blain : Hé bien, taxons les résidences secondaires ou faisons-les... On peut les louer aussi.

M. le Maire : Madame, si mes collègues peuvent dire un mot, je vous remercie.

Mme Bisauta : Le problème de la tarification de l'eau est un problème réel, préoccupant, puisqu'on se trouve dans un paradoxe qui est celui d'inciter à la baisse de la consommation d'eau, ce qui fait que ceux qui sont des vendeurs d'eau, au bout du compte, gagnent moins d'argent, ce qui pose des problèmes de fonctionnement, d'entretien du réseau et notamment de toutes les préconisations qu'il faut faire au niveau du captage des sources.

C'est un problème récurrent, pour lequel on a des difficultés à trouver de véritables réponses. Je connais bien le système de Libourne : on les a appelés ; on essaye de réfléchir ; il ne vous a pas échappé que cela figurait dans l'Agenda 21. C'est un problème intéressant. Les écologistes ont proposé depuis très longtemps de changer de système, avec le genre de tarification que vous avez abordé tout à l'heure. Il n'empêche qu'il n'y a encore aucun système qui n'ait pas un côté pervers ou qui produise des difficultés, à moins que vous ne l'ayez trouvé. Mais c'est vraiment quelque chose qui demande réflexion. Je vous enverrai ce qu'a écrit Dominique Voynet en 2006, qui était très intéressant. Il faut regarder aussi les gens qui étaient précurseurs.

Mme Pibouleau-Blain : Mais j'ai mes lectures, Madame.

Mme Bisauta : Ah bon, excusez-moi. Mais ce n'est pas une insulte, Dominique Voynet.

Mme Pibouleau-Blain : Ce n'est pas une insulte et je l'apprécie.

Mme Bisauta : Madame, je finis, ne vous énervez pas, simplement pour vous dire que ce qui avait été proposé à cette époque et qui a été mis en œuvre par une collectivité (vous ne me laissez pas finir) territoriale, dans la région de Grenoble, c'était, démontré dans la réalisation, avoir des effets pervers (laissez-moi aller jusqu'au bout).

Le système qui équilibre cela et qui prend en compte ce qu'on prenait moins en compte avant, c'est-à-dire la nécessité de préserver la ressource, n'est pas encore trouvé. A Libourne, je sais ce qu'ils ont mis en place mais ils ont aussi des problématiques liées à ce nouveau système. Nous allons mener une réflexion. On ne trouvera pas, nous, beaucoup plus que les autres mais c'est en cours à la Régie des eaux parce qu'effectivement, il y a une autre formule à trouver et, surtout, c'est l'architecture de la facture d'eau qui va sûrement changer entre ce qu'on disait autrefois « l'eau paie l'eau » et la nécessité de déconnecter la consommation de l'entretien du réseau et du mode de fonctionnement des structures.

C'est tout ce que je voulais vous dire.

Mme Pibouleau-Blain : On en était déjà là l'année dernière.

M. le Maire : Et on en sera là l'année prochaine.

Je vais vous dire une chose, Madame. Je n'y connais rien, j'apprends beaucoup de choses parce que je ne lis pas autant que vous. Vous parlez de l'eau : toutes les eaux sont les mêmes ; ici, un côtes de Buzet et là, un Margaux : quel est le plus cher, le côtes de Buzet ou le Margaux ? Qu'est-ce qu'on a comme eau, ici ? On a de l'eau de source, on va la chercher à vingt kilomètres, depuis soixante-dix ans, et vous buvez de l'eau de source, Madame, pas de l'eau de la Nive qu'on a passée dans je ne sais pas combien de tamis...

Si cette eau ne vous convient pas, buvez du vin, vous serez de bonne humeur et on passera de bons conseils municipaux. Buvez du vin !

Mme Pibouleau-Blain : C'est un conseil que je suis très souvent, Monsieur. Merci.

Monsieur, vos gestes, vous vous les gardez ; vous vous les gardez, Monsieur.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarés ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

MM. Ugalde et Barrère ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

O/J N° 7 - Budget primitif 2012 – Budget annexe des parcs de stationnement

M. Soroste : Le budget des parcs de stationnement est encore quelque chose qui marche bien dans notre ville. Les recettes de fonctionnement que nous prévoyons sont très voisines de 3 M€. Les dépenses sont également voisines de 3 M€. Nous aurons donc un budget en équilibre au niveau du fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement : 3 M€, c'est quasiment le même budget : on ne prévoit pas de variations en 2012 par rapport à 2011.

Les dépenses de fonctionnement sont évidemment stables. Dès l'instant où les recettes sont stables, nous prévoyons des dépenses stables.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses totalisent près de 5 M€ contre 3,2 M€ au budget primitif précédent.

Le remboursement du capital des emprunts est également faible dans cette régie puisque c'est 0,3 M€, comme en 2011.

Les dépenses d'équipement progressent fortement puisque nous prévoyons 4,3 M€ cette année contre 2,5 M€ (pas le double mais presque) en 2011. Les principales inscriptions concernent le futur parc Belfort (2,6 M€), les travaux de rénovation du parc Paulmy (0,9 M€) et l'amélioration du matériel péager de plusieurs parcs (0,5 M€).

Pour financer ces dépenses, nous prévoyons le recours à l'emprunt pour 2,4 M€ contre 1 M€ en 2011 mais les investissements n'étaient pas les mêmes, je l'ai dit ; les dotations aux amortissements pour 0,7 M€ et le produit des amendes de police que nous estimons à 1,8 M€ contre 1,5 M€ en 2011. Il est précisé que le montant inscrit pour l'emprunt

pourra être annulé à l'occasion de la DM1 grâce à la reprise d'un résultat de clôture important sur ce budget annexe.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.2331-10 dudit code, il convient d'approuver la reprise partielle du produit des amendes de police en section d'exploitation, pour un montant prévisionnel de 290 K€, afin de financer les dotations aux amortissements des parcs bâtis.

M. le Maire : Deux gros chantiers actuellement : le parking Belfort, la rénovation du parking Paulmy pour presque 2 M€ de travaux. Voilà, vous voulez de l'investissement, vous en avez : si ce n'était pas dans le budget principal, c'est dans les budgets annexes.

Vous avez lu votre rapport dans l'indifférence générale.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarés ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

MM. Ugalde et Barrère ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

O/J N° 8 - Budget primitif 2012 – Budget annexe de l'assainissement non collectif

M. Soroste : Je vous rappelle que c'est un tout petit budget.

Ce budget annexe est tenu en comptabilité M 49 ; il comporte une section de fonctionnement. S'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes.

Nous avons un crédit de 5 K€ et une recette d même montant est prévue.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe de l'assainissement non collectif, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarés ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

MM. Ugalde et Barrère ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

O/J N° 9 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2012

M. Soroste : A taux d'imposition constants et tenant compte de l'actualisation des bases de 1,8 % retenue par la loi de finances 2012, le produit fiscal représenterait 25 540 149 €, soit une progression de 3,3 % par rapport au produit effectivement perçu en 2011. Il est proposé au conseil municipal pour la troisième année consécutive, de ne

pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui resteront donc au même niveau qu'en 2009 et ainsi de les fixer tel que détaillés en note de synthèse.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

O/J N° 10 - Subventions attribuées pour l'année 2012

M. Soroste : Compte tenu de l'intérêt que représente la vie associative pour l'ensemble des Bayonnais, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations figurant dans le tableau joint à la note de synthèse. Leur total s'élève à 4 079 740 €. Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'un crédit de 5 K€ en faveur des établissements scolaires bayonnais du second degré, publics et privés, pour l'organisation de voyages éducatifs, le renouvellement de la subvention aux établissements scolaires privés, au titre du soutien à la restauration scolaire, soit 181 000 € ainsi que la reconduction des subventions attribuées en 2011, pour le Centre communal d'action sociale (2,4 M€) et la Caisse des écoles (30 K€).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux établissements publics et aux établissements d'enseignement privé telles que détaillées en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires.

Tout le monde avait à sa place une petite modification, de quelques centaines d'euros, pour des subventions distribuées, par rapport au document qui vous a été remis il y a quelques jours.

M. Aguerre : Mon intervention se fera essentiellement sur les subventions attribuées aux associations culturelles. J'ai bien conscience que dans une ville comme la nôtre, cet exercice est un exercice difficile et contraint, ne serait-ce qu'à cause de la subvention de 560 K€ attribuée à la Scène nationale, qui réduit sacrément les marges de manœuvre. De plus, le contexte de crise que nous vivons actuellement n'est pas fait pour arranger les choses.

Il n'empêche que c'est justement dans ce contexte contraint que les choix ont encore plus de sens et sont encore plus emblématiques : la culture n'est jamais aussi efficace et reconnue que quand elle s'adresse au plus grand nombre, quand elle est créative et populaire. C'est pour cela qu'il faut savoir faire des choix et faire preuve d'exigence selon des critères bien établis.

Au cours de la dernière réunion de la commission culture, nous avons examiné attentivement les différentes demandes de subventions et nous avons eu d'ailleurs un échange très intéressant sur l'équilibre entre les sommes obtenues des services rendus à la collectivité, en gros sur le donnant-donnant. J'ai personnellement émis quelques réserves sur le montant de la subvention attribuée aux « Lézards qui bougent » car j'estime que cette compagnie, outre sa capacité à réaliser de superbes, et certainement onéreuses, plaquettes, manque cruellement de présence au quotidien dans notre ville. Se produire fréquemment au Canada est certes très intéressant pour son directeur mais je crois que la Ville, au regard des 35 K€ qu'elle alloue à cette association, devrait être plus

regardante et plus exigeante quant à sa capacité à dispenser des cours aux Bayonnaises et aux Bayonnais qui désirent s'investir dans cette activité artistique.

20 K€, c'est la somme attribuée à l'Amicale de la Porte d'Espagne pour l'organisation d'un marché médiéval qui, à mon avis, n'a de médiéval que le nom. Cette somme est passée de 24 K€ à 20 K€ sur ma proposition. De plus, cette association ne respecte pas le cahier des charges qui a été établi en ce qui concerne le choix des artisans d'art qui se fait d'une façon quasi unilatérale par la présidente. Quand j'emploie le terme d'artisans d'art, c'est un terme assez noble pour qualifier tout ce qu'on peut y trouver, qui, en l'occurrence, est un artisanat qui vient de Chine ou d'Asie du sud-est.

Le choix d'un évènementiel ou d'une manifestation culturelle, en cette période de l'année, est très intéressant, ne serait-ce que pour faire venir les touristes en centre ville et pour aider le commerce local. En revanche, je suis convaincu que, parfois, il faut avoir le courage de savoir faire table rase du passé et imaginer des évènements plus porteurs, plus originaux et plus ambitieux.

« Musique en côte basque », association luzienne, qui organise des concerts principalement à Saint-Jean de Luz et Biarritz, reçoit quant à elle la somme de 8 K€ pour un concert annuel à Bayonne. Là aussi, je crois que, par moments, il faut savoir faire déplaisir, même si cela se fait au détriment du président de la Scène nationale.

Et, au milieu de tout cela, il y a un parent pauvre, qui vient d'animer notre ville durant six jours, du 19 au 24 mars, avec toute une série de concerts, d'expositions et de rencontres, tout cela dans un esprit bon enfant et très original. Il s'agit de l'association « Ezkandrai », qui organise les Ethiopiennes. Pour ce travail de qualité de terrain, cette association reçoit la modique somme de 3,5 K€.

M. le Maire : Vous avez raison.

M. Aguerre : Je résume. Deux cents artistes à Bayonne qui, pendant six jours, viennent bénévolement du Brésil, d'Argentine, d'Afrique, qui ont investi la médiathèque, les écoles, les commerces, les appartements : le spectacle de vendredi dernier a fait salle comble au théâtre, et... 3,5 K€ ! « Musique en côte basque », un concert à Bayonne, 8 K€ : cherchez l'erreur.

J'avais proposé, au cours de la commission culture, que la somme de 4 K€ retirée au marché médiéval soit reportée sur « Les Ethiopiennes » et cela n'a pas été retenu : je le regrette fortement. Je le regrette d'autant plus que cette proposition a recueilli l'assentiment de l'ensemble des membres de la commission culture. A quoi cela nous sert-il donc de nous réunir si les arbitrages ne sont pas faits en fonction des avis de la commission ?

Je vous demande donc, M. le Maire, ainsi qu'à votre adjoint de la culture, de bien vouloir revenir sur ces arbitrages, avant tout pour donner un signe d'encouragement à l'association « Ezkandrai », qui le mérite bien, mais aussi par marque de respect en direction des membres de cette commission.

M. le Maire : M. Aguerre, j'apprécie beaucoup votre intervention. Et il y a des questions que vous posez que, personnellement, je me pose aussi. Je regrette une chose, c'est que l'adjoint à la culture ne soit pas là. Je ne participe pas aux réunions de la commission de

la culture, vous vous en doutez ; les choix ne sont donc pas forcément ceux que je ferais, mais il y a une commission et je lui demande d'en débattre.

Il y a quand même une nuance par rapport à ce que vous dites, notamment le marché médiéval. Je crois que nous lui versons 20 K€ mais, en fait, ce sont des droits de place que nous encaissons pendant le marché médiéval et qu'on reverse à l'association : ce n'est donc pas une subvention. Ce sont des droits de place puisque les gens qui sont là paient ; nous les encaissons et nous retournons ce que nous avons touché, c'est-à-dire 20 K€, pour l'organisation.

12 K€ ? A mon avis, il ne faut pas aller au-delà du retour de droits de place, c'est-à-dire que si c'est 12 K€, il n'y a pas de raison que la subvention soit de 20 K€. Je ne connais pas les chiffres exacts mais vous trouvez là 8 K€ pour les mettre sur « Les Ethiopiennes », par exemple. Si au lieu de 20 K€, vous mettez 12 K€ les droits de place, on vous ristourne 12 K€ mais cela libère 8 K€ que l'on peut mettre sur « Les Ethiopiennes ».

3 K€ pour « Les Ethiopiennes » avec le rôle qu'ils jouent aujourd'hui à Bayonne, c'est inacceptable, je dis inacceptable. Et je veillerai personnellement, je trouverai l'argent pour faire en sorte que, l'an prochain, on recalibre cette subvention. Je le dis solennellement, on va trouver l'argent nécessaire. Ce n'est pas possible, avec le travail que font dans la rue ces gens, une culture populaire, de donner 3 K€, ce n'est pas acceptable. Vous avez entièrement raison et je partage tout à fait vos critiques à ce sujet.

Sur « Les Lézards qui bougent », je vais vous dire une chose, objectivement : s'ils n'étaient pas logés là où ils sont, c'est-à-dire dans un appartement avenue de Jouandin, il y a probablement bien longtemps qu'ils ne seraient plus subventionnés car, effectivement, par moments, on regrette presque qu'ils bougent parce que cela fait cher pour pas grand-chose sur le territoire bayonnais. Ils se produisent beaucoup au Canada : chaque fois, je reçois des press book magnifiques, sauf qu'ils sont en langue étrangère et jamais en français ; ce sont des gens qui sont ici, qui se produisent avec un certain nombre de subventions, dont la nôtre, qui n'est pas la seule. Il faudra véritablement faire un jour le bilan de ce qu'ils apportent, notamment à la jeunesse bayonnaise par rapport à d'autres compagnies qui, elles, sont ancrées dans le territoire, qu'on subventionne et qui font véritablement de l'animation théâtrale auprès des groupes scolaires et des enfants.

Je pense qu'il y a donc une évaluation à faire sur « Les Lézards qui bougent », il ne faut pas avoir peur de le dire : ce n'est pas une contestation sur la qualité de ce qu'ils font, c'est simplement se demander en quoi cela profite à la jeunesse bayonnaise et qu'est-ce qui justifie la subvention.

Pour le reste, je pense que la commission pourra en discuter. Il est vrai qu'il y a déjà quelques postes au budget de la culture de Bayonne, vous l'avez dit : il y a la Scène nationale, nos trois musées, la bibliothèque-médiathèque ; déjà, cela emporte énormément d'argent, c'est évident. Ceci étant, on ne va pas se plaindre d'avoir des musées, une bibliothèque-médiathèque : il faut l'assumer, ce que nous faisons, mais c'est vrai que cela limite un petit peu, en termes de fonctionnement de nos associations culturelles, l'apport qu'on pourrait avoir. Je crois qu'il y a effectivement des questions à se poser. Vous, M. Aguerre, vous avez posé les bonnes questions. Je vais demander à Jean-René Etchegaray, à la lumière de tout ce que vous venez de dire, et que l'ensemble, je crois, partage, grosso modo, de se pencher sur un certain nombre de choses qui méritent qu'on s'y penche.

M. Aguerre : Pour en revenir au marché médiéval, moi, je crois qu'il y a des moments où il faut savoir trancher dans le vif aussi. Je crois que la période de juillet, mi-juillet, est très intéressante pour notre ville ; c'est une période où il faut savoir faire venir aussi sur Bayonne les touristes qui sont sur la côte, essentiellement pour le commerce et pour apporter un petit peu d'animation sur Bayonne. Je crois que le marché médiéval n'est plus le bon évènement aujourd'hui pour faire venir le monde à Bayonne.

M. le Maire : Je ne suis pas loin de partager votre avis. Il y a une année où le marché médiéval n'a pas eu lieu parce qu'il y avait des travaux sur les remparts. Je ne crois pas que ce soit une animation d'une telle qualité qu'elle soit indispensable dans une ville d'art et d'histoire comme Bayonne.

M. Aguerre, je suis ouvert, si vous avez des propositions à faire, n'hésitez pas.

Mme Castel : M. Aguerre, on ne va pas tourner autour du pot. Effectivement, de toute façon, moi, je rejoins votre point de vue sur l'aspect qualitatif de ce marché médiéval. Ce n'est pas faute de faire des réunions ; il n'y pas forcément des décisions unilatérales qui sont prises. Simplement, aujourd'hui, il y a effectivement un bureau et certaines personnes qui, quelque part, ne souhaitent pas forcément faire bouger les lignes de ce marché médiéval. Néanmoins, à cette période de l'année, le week-end du 14 juillet, je le reconnais, ce n'est pas qualitatif mais cela fait venir énormément de monde : allez voir les commerçants de la rue d'Espagne puisqu'en fait, ils sont sur le trajet du périmètre du marché médiéval ; eux les premiers sont quand même là pour vous dire que c'est un évènement majeur.

C'est vrai que des réflexions sont en cours mais ce n'est pas moi, l'élue au commerce, marchés... Ce n'est pas si simple parce qu'il y a aussi de l'humain dans cette association. Mais sachez qu'effectivement, la réflexion se fait et je pense que Marie-Christine Rivière (qui est derrière moi), qui assiste au tour de table avec les membres de cette association, pourrait aussi abonder mes propos.

M. le Maire : On pourra se poser des questions. On peut le dire, la présidente, Mme Poueylaud, est une femme dévouée, attachante, qui se donne beaucoup de mal, objectivement. Maintenant, est-ce que cette manifestation est indispensable : la question se pose. Il y a le reversement des droits de place, je l'ai dit mais si on verse 8 K€ ou 10 K€ de plus que le reversement des droits, c'est une subvention à ce niveau-là. Cela mérite donc qu'on se penche dessus.

Surtout que labellisé ville d'art et d'histoire, je crois qu'on se doit quand même d'avoir des animations qualitatives. Si on veut mériter ce label qu'on nous a attribué, je pense qu'il faut qu'on soit assez pointu sur l'animation dans cette ville, qu'elle soit qualitative. Objectivement, j'y suis allé, on ne peut pas considérer qu'on peut y passer la journée.

Mme Capdevielle : Il y a une démonstration d'ours.

M. le Maire : Je me rase tous les matins, j'en vois un, cela me suffit.

Mme Pibouleau-Blain ! Je crains le pire.

Mme Pibouleau-Blain : Merci, merci ; je suis vraiment honorée par cet avis.

M. le Maire : Sur la durée de votre intervention.

Mme Pibouleau-Blain : Justement, je vais être rapide.

Sur les subventions, je souhaite quand même intervenir parce qu'il y a déjà des arguments qui ont été développés les autres années et je voudrais quand même en redire un petit mot.

D'abord, une seule délibération pour plusieurs votes, avec des chiffres très différents et des domaines très différents puisqu'on a dans la même délibération CCAS, associations, etc... Alors qu'on peut être d'accord sur certaines aides et pas sur d'autres et ayant participé à la même commission que M. Aguerre, puisqu'on en a discuté dans cette commission, effectivement, nous avons comparé le marché médiéval aux Ethiopiennes. Donc, effectivement, cela pose problème et moi, je souscris aussi à cette réflexion que nous avons eue dans la commission. Alors, c'est gênant de voter en un seul vote sur des choses pour lesquelles on peut être d'accord et d'autres qui sont éminemment contestables.

Ensuite, sur l'aide aux associations, il y a quand même des principes qui n'avancent pas beaucoup là-dessus. L'aide aux associations ne peut être que sur une évaluation précise, annuelle ou pluriannuelle, de leurs activités, et nous ne l'avons pas (quand nous sommes dans les différentes commissions, nous n'avons pas d'évaluation), ce qui peut déterminer une part fixe, si on a une évaluation, effectivement, pour une aide.

Les objectifs et actions correspondant à des demandes d'aides de la ville doivent être contractualisés, dans un contrat que j'appelle social, car il repose sur des critères d'utilité sociale, critères d'utilité sociale que nous n'avons toujours pas adoptés et en tout cas pas hiérarchisés. Si c'est le cas, ces critères hiérarchisés donnent un certain nombre de points à chaque association, qui fait ce qu'elle veut par ailleurs mais qui doit, pour obtenir une aide matérielle ou financières, souscrire à un contrat avec la ville entrant dans un projet politique pensé par la ville, ce qui peut déterminer cette fois-là une part variable.

Donc, pour les subventions aux associations, je pense qu'une part fixe et une part variable est quelque chose de tout à fait intéressant à considérer. Le système de tarification qui peut être garant de mixité sociale doit par exemple s'y trouver en bonne place, tout comme la variété des publics touchés et l'originalité du service rendu à la population. Ce ne sont que des exemples de critères qui peuvent être un plus pour obtenir une part variable d'aide.

Autre impératif, il faut mettre à plat toutes les aides parce que, là, on n'y est pas encore (tous les ans, c'est la même chose), y compris celles des locaux, et les confronter aux aides financières, par ailleurs, afin de ne pas créer de subjectivité et donc un déséquilibre dans l'attribution des subventions.

Votre délibération dit que « la mise à disposition de locaux apparaîtra dans le compte administratif mais on n'a pas encore le compte administratif puisqu'il viendra après ce conseil municipal (avril ou mai). Donc, c'est très bien mais dans ce cas-là, vous admettez que nous n'avons pas eu cette liste pour travailler en la mettant en rapport « liste des aides matériel et locaux » et « liste des subventions » par ailleurs : donc, voyez, il nous manque un élément.

Enfin, afin de favoriser la création artistique et le renouvellement culturel, il est indispensable de soutenir les projets nouveaux. Or, dans nos commissions, les nouvelles

demandes ne sont pas forcément bien accueillies parce qu'il y a un principe qui est de continuer à pérenniser certaines actions, je l'ai déjà dit d'autres fois. Franchement, pourquoi est-ce qu'on ne réfléchit pas à ce que cela apporterait d'accueillir les nouvelles demandes, par exemple avec une petite part forfaitaire, à charge pour les associations, effectivement, si elles montrent leur capacité à innover et à apporter de la création artistique et culturelle, à ensuite entrer dans le chemin des subventions à part variable ?

Je crois qu'il faut quand même qu'on arrête avec cette idée qu'on ne peut pas faire entrer de nouvelles demandes : c'est quelque chose qui est très bloquant. Il y a quelques exceptions mais, franchement, c'est très gênant. Il y a des tas d'associations qui contribueraient au dynamisme de la cité en termes artistiques et culturels et qu'il faudrait quand même, peut-être encore une fois, je dis avec une petite aide forfaitaire au départ, puis, ensuite, qu'on considère bien l'évaluation et la contractualisation sur les objectifs que vous portez pour la ville, ce qui vous paraît important. On pourrait les encourager, parce que, sinon, alors, on ronronne et puis c'est décourageant.

M. le Maire : Je pense, Madame, que vous avez raison sur ce sujet. Je le pense et je le dis. Il n'y a pas de raison de fossiliser l'aide à des associations en empêchant d'autres de s'ouvrir et d'apporter ce qu'elles ont à apporter.

Mme Pibouleau-Blain : Mais oui.

M. le Maire : Donc, je pense qu'il y a une réflexion à mener. Moi, je n'y suis pas mais vous ne débattiez pas de ces choses-là en commission de la culture ? Il faut venir au conseil municipal ?

M. Ugalde : On en débat mais il y aurait des améliorations à apporter.

M. le Maire : Et alors ?

Mme Pibouleau-Blain : C'est des choses que l'on dit, moi, je le dis tous les ans.

M. le Maire : Ecoutez, je suis ouvert. La preuve, voilà une suggestion qui me paraît intéressante, je le dis.

Mme Pibouleau-Blain : Cela ne donne rien.

M. le Maire : Si, Madame, cela va donner quelque chose parce que c'est la première fois que je l'entends et je trouve que c'est une proposition intelligente. On va donc la mettre en œuvre.

Mme Pibouleau-Blain : Je termine parce que j'essaie d'être constructive ; ce ne sont pas des critiques, j'apprécie le travail des services. Mais, en tout état de cause, nous demander de délibérer alors qu'il nous manque un document qui est cité dans la délibération, qu'on n'aura qu'au compte administratif, reconnaissez, M. le Maire, que c'est quand même compliqué.

M. le Maire : Je ne sais pas, je peux me tourner vers l'administration, je ne suis pas au courant qu'il vous manque un document.

Mme Pibouleau-Blain : Enfin, c'est dans la délibération, l'aide en locaux apparaîtra dans le compte administratif.

M. le Maire : Ah, mais c'est de l'an passé ! Le compte administratif, c'est cela ?

Mme Pibouleau-Blain : Oui, mais le compte administratif, c'est très joli mais en 2012, quel est l'état des aides aux locaux ? On n'en débat pas dans ce cas-là.

Pour terminer, je pense qu'il faut quand même soutenir particulièrement aussi tout nouveau projet, c'est important et c'est vrai qu'on n'en parle pas suffisamment, participant de la citoyenneté alors puisque dans la ligne de l'Agenda 21 et de l'éducation populaire, moi, je crois qu'il faut aider beaucoup plus, en mettant des locaux gratuitement à disposition pour des actions, des réunions ou autres qui relèveraient de cette citoyenneté.

M. le Maire : Cela, on le fait, Madame.

Mme Pibouleau-Blain : Les locaux, l'Albizia ou autre, sont en location ; donc, c'est quand même difficile.

Pour terminer, je vous dis que ce manque de mise en perspective des différentes aides, puisque que, là, on n'a pas eu, finalement, les mises à plat, et l'ensemble des conditions définies plus avant concernant les critères d'utilité sociale font que cette délibération n'appelle pas de ma part un vote positif ; et moi, je le regrette parce que c'est vrai que c'est très bien quand on peut travailler en groupe : moi, je participe à trois commissions différentes sur ces subventions et je trouve que les services font leur travail mais, là, il faut une véritable volonté politique d'améliorer cette chose-là.

M. le Maire : L'adjoint concerné n'étant pas là, je ne vais quand même pas l'accabler ; il n'est pas là pour se défendre. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Moi, je le soutiens. Je pense qu'il y a des propositions intéressantes, je viens de vous le dire. Je ne souhaite surtout pas qu'on reste fossilisé sur certaines associations et qu'on n'ouvre jamais la porte aux autres. Il faut donc trouver un système, d'aide croissante, peut-être au fil de l'intérêt que, chaque année, ils développent.

Je suis ouvert à ces réflexions, il faudrait être stupide pour ne pas l'être d'ailleurs, je n'ai pas grand mérite. Je vous propose donc, Madame, qu'on travaille sur ces pistes-là, comme je propose à M. Aguerre qu'on réfléchisse un petit peu sur « Les lézards qui bougent », le marché médiéval et un certain nombre de choses.

Pour « Les Ethiopiennes », je vous l'annonce, on va augmenter la subvention : elle va être plus que doublée, c'est sûr.

Mme Pibouleau-Blain : Merci, M. le Maire, d'avoir réservé un bon accueil aux suggestions.

M. le Maire : Mais, Madame, ne vous fâchez pas, je suis sincère. Je vous dis quand je ne suis pas d'accord ; quand je ne le suis pas, je vous le dis aussi. Croyez que c'est plus agréable d'être d'accord avec vous que de ne pas l'être.

M. Etcheto : On votera pour cette délibération comme on le fait habituellement, même si nous partageons (je ne vais pas reprendre) une grande partie de ce qui a été dit par notre collègue, Eliane Pibouleau-Blain. Donc, quelques réserves, qui sont, en effet, premièrement, qu'on approuve globalement une liste de subventions et que, dans le détail, on peut avoir quelques appréciations différentes sur la répartition.

Effectivement aussi, nous rappelons notre souhait d'établir des critères clairs et parfois équitables. Et ce qu'a souligné ma collègue, également, c'est qu'effectivement, attention au risque de ne pas fossiliser, comme vous l'avez bien dit, certaines subventions et fermer la porte à des associations qui amènent des actions nouvelles.

Cela dit, on n'en tire pas les mêmes conséquences sur le vote. On votera quand même pour cette délibération comme on le fait habituellement.

M. le Maire : C'est gentil.

M. Ugalde :qui viennent des commissions municipales, où des tenants de nouvelles actions associatives, ou culturelles, peuvent venir s'exprimer, porter un projet et être entendues pour voir, pourquoi pas, un jour, leur action soutenue par une municipalité. Je pense que parmi les actions qui pourraient être aussi celles d'une commission de la culture, ou d'autres, il y aurait effectivement la possibilité de recevoir, je ne dis pas une quinzaine d'associations à chaque fois mais une ou deux associations qui sont porteuses de projets nouveaux. Je pense que Bayonne...

M. le Maire : Cela me paraît également totalement justifié. Comment je fonctionne en tant que maire ? Je donne une enveloppe budgétaire pour le social, le sport, la culture mais ensuite, je n'interviens plus à l'intérieur : il y a l'adjoint, la commission. Ce n'est plus moi qui distribue ; je leur donne l'enveloppe pour la répartir ; ce n'est pas moi qui dit « celui-ci, oui », « celui-là, non » parce qu'il a un joli sourire ou qu'il vote pour moi. C'est quand même la commission qui doit porter ce que vous dites aujourd'hui ; il faut qu'elle aille de l'avant, me fasse des propositions. Je ne vais pas dire non aux propositions comme celle de M. Ugalde ou de Mme Pibouleau-Blain ; j'applaudis des deux mains, je dis oui de suite.

Marie-Christine Rivière est là, je souhaite qu'on en parle avec l'adjoint qui n'est pas là aujourd'hui (il a été retardé sur la route de Bordeaux par des embouteillages terribles et n'a pu arriver). Ceci étant, j'ai bien entendu et j'espère que l'an prochain, vous pourrez dire « on a été entendu et il s'est passé des choses en commission de la culture qui n'existaient pas jusqu'à présent et qui sont tout à fait favorables à l'encouragement, notamment de celles et ceux qui veulent créer dans cette ville, qui veulent lancer de l'innovation » : je ne demande que cela.

Tout ne peut pas venir de l'institutionnel. L'institutionnel, ce sont les musées, la Scène nationale, mais toute l'initiative appartient au monde associatif, que nous soutenons, comme on soutient l'Atalante, la Luna negra ou autre. Moi, plus il y a d'animations, mieux je me porte.

Mme Bisauta : Cela ne concerne pas que la culture, M. le Maire, c'est l'ensemble...

M. le Maire : Mais, à ce moment-là, vous avez une révolution culturelle, je dis aux associations, à vous poser. Si vous n'arrivez véritablement pas, dans une commission, à faire des propositions telles que celles que je viens d'entendre et auxquelles je souscris de suite, c'est quand même un petit peu ennuyeux. En plus de cela, ces propositions ne me remontent pas, je les apprends aujourd'hui : j'y suis favorable, je ne peux pas vous dire plus. Mais je ne peux pas être partout, je n'ai pas le don d'ubiquité. Il faut donc impérativement, que dans toutes les commissions, vous fassiez des propositions et qu'on en débattenne. On est d'accord ou pas mais s'il n'y a pas de propositions, je ne risque pas de dire « non » ni de dire « oui ».

Mais ce débat sur les subventions culturelles a été pour moi très intéressant et très instructif.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.
Adopté à la majorité.

O/J N° 11 - Remises gracieuses de créances

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et ainsi de leur accorder les remises partielles telles que fixées en note de synthèse, soit un montant total de 1 808,33 €.

M. le Maire : Ce n'est pas énorme.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

O/J N° 12 - Réponses de la Ville à l'appel à projets du contrat urbain de cohésion sociale pour l'année 2012

M. Millet-Barbé : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les demandes de subventions de la Ville de Bayonne déposées dans le cadre de l'appel à projets 2012 du CUCS, d'un montant total de 87 840 € détaillé en note de synthèse, étant précisé que chacun des dossiers présentés donne lieu à un examen en comité technique partenarial qui rend un avis sur son éligibilité, et que la décision définitive intervient en conseil d'administration du GIP-DSU.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 13 - Attribution par la Ville de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets du contrat urbain de cohésion sociale pour l'année 2012

M. Millet-Barbé : Dans le cadre du CUCS 2012, le GIP-DSU a lancé un appel à projets, ayant pour cible les territoires prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. A ce titre dans une logique de cofinancement, la Ville de Bayonne se propose d'accompagner sur ses crédits « politique de la ville », les projets détaillés en note de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions correspondantes, pour un montant total de 58 511,00 €.

M. Ugalde : L'évocation dont vient de parler M. Millet-Barbé est un élément culturel. Il est évident que pour aller au bout de la réflexion qu'on a menée tout à l'heure, le jour où on abordera la mise à plat de la ville et des associations culturelles, il s'agira aussi peut-être de croiser l'expérience des deux commissions et des deux missions politiques parce qu'à mon avis, c'est un examen global qui sera nécessaire sur ces questions-là.

M. Millet-Barbé : Vous avez raison, M. Ugalde, d'autant plus que si on prend l'exemple dont on a parlé tout à l'heure, « Les lézards qui bougent », ils sont aussi financés par le

Contrat urbain de cohésion sociale. On a évidemment, pour cet exemple-là mais pour d'autres exemples, à se rapprocher, effectivement.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

O/J N° 14 - Exécution, impression et régie publicitaire du magazine municipal - Signature des marchés

Mme Durruty : La Ville de Bayonne publie un bulletin municipal « Bayonne Magazine » dont la réalisation d'une part, et la régie publicitaire d'autre part, font l'objet de marchés publics.

Après attribution par la commission d'appel d'offres, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les titulaires désignés : société Néréa pour l'exécution, société Fabrègue pour l'impression et société Supports Promotion pour la régie publicitaire.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

O/J N° 15 - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Charles-Joseph Natoire au conseil général du Loir-et-Cher

Mme Demont : Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par le conseil général du Loir-et-Cher pour le prêt d'un dessin de Charles-Joseph Natoire appartenant à la collection Jacques Petithory, d'une valeur d'assurance de 70 K€.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Charles Carrère

Mme Demont : M. Charles Carrère, maître verrier reconnu, souhaite faire don d'un ensemble de vitraux, mosaïques, gouaches de paysages basques et huiles sur toile, d'une valeur d'assurance totale de 83,5 K€.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier M. Carrère qui sera décoré de la médaille de la Ville de Bayonne en 2012.

M. le Maire : Oui, demain, au Musée basque, à 12 h, si j'ai bonne mémoire.

Mme Castel : C'est effectivement dans le cadre des journées européennes des métiers d'art et c'est la première année que Bayonne s'inscrit à ces journées qui vont avoir lieu pour la sixième année en France.

M. le Maire : Avec une exposition prévue au cloître dans quelques jours.

Mme Castel : Demain, l'inauguration est à 14 h 30 ; c'est une exposition initiée par le Groupement des artisans d'art des Pyrénées-atlantiques, qui sont présents dans le cloître au mois d'août et qui, là, se sont dits « avec ces journées européennes, pourquoi ne pas être présents ? » Ils vont être plus d'une trentaine pendant trois jours.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 - Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013 – Projet FORTIUS – Actualisation du projet et des plans de financement

M. Arandia : Par délibération en date du 31 mars 2011, le conseil municipal a autorisé la Ville de Bayonne à s'associer à la Ville de Pampelune (chef de file) pour répondre conjointement à un appel à projets lancé par la Commission Européenne, relevant du Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) autour de la valorisation patrimoniale, culturelle et touristique des fortifications des deux villes (projet FORTIUS).

Après examen par le comité de programmation, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet dans sa version actualisée pour les années 2012 à 2014 (875 K€ pour Bayonne), le programme complémentaire de travaux (270 K€ HT) ainsi que les deux plans de financement correspondants, tels que présentés en note de synthèse.

M. le Maire : C'est pour les remparts de Vauban ?

M. Arandia : Les fortification réhabilitées.

M. le Maire : A ce sujet, un certain nombre de tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres de Bayonne et dans les cabines téléphoniques par rapport aux ruines de Marracq, entre autre un tract manifestement diffamatoire, sauf que, moi, je ne porte pas plainte pour diffamation. Je tenais quand même à vous dire que dans le budget que vous avez voté, la subvention de 150 K€ pour maintenir les ruines de Marracq a été votée, comme c'était prévu, avec la DRAC Aquitaine, qui finance avec nous, ce qui est d'abord le confortement des ruines avant d'améliorer un petit peu le système. Si vous allez voir le château de Bidache, vous aurez un peu une idée de ce que c'était avant et de ce que c'est aujourd'hui.

Je ne porterai donc pas plainte contre ce monsieur mais il y aurait largement, cette fois-ci, pour le coup, des raisons de porter plainte. Je le dis, sincèrement, il faut quand même s'arrêter. Je veux tout entendre : il paraît que je gagne 40 K€ par mois, je suis très heureux de l'apprendre ; en tous les cas par avec la Ville de Bayonne parce qu'avec la Ville, c'est 0,00. Je le dis parce que cela fait trois fois que cela se produit et je trouve que cela commence à bien faire. On a tenu nos engagements, on a financé 150 K€, comme c'était prévu cette année et, probablement, qu'il faudra mettre 150 K€ de plus l'an prochain. C'est programmé, budgété, donc je ne vois pas, tout d'un coup, pourquoi un particulier, venant de Biarritz, vient à Bayonne mettre en cause l'honnêteté, et pas seulement intellectuelle, du maire.

Je tenais à le dire parce que cela commence à devenir pesant, mais je n'ai pas l'intention d'aller au tribunal pour cela.

Ce projet est intéressant parce que, d'abord, c'est un sujet transfrontalier, on travaille sur notre patrimoine militaire et je pense que c'est une excellente chose. A ce sujet, nous allons recevoir à Bayonne, dans les semaines qui viennent, trois maires de villes importantes d'au-delà de la Bidassoa : le nouveau maire de Saint-Sébastien pour passer une journée à visiter les chantiers, et pas parce que nous sommes en période électorale car ce n'est pas moi qui ai choisi la date ; le maire de Bilbao, qui est un ami et qui a aussi choisi la date ; et le maire d'Irun, un maire remarquable, qui m'avait fait visiter tout un tas de travaux, notamment sur la place de la mairie avec ce parking...

Je pense que c'est intéressant, au-delà de l'Eurocité Bayonne/Saint-Sébastien, dont je m'occupe au titre de cogérant avec l'Agglomération, toutes les communes et les établissements publics intercommunaux, et le Guipuzcoa et la Ville de Saint-Sébastien. Je pense qu'il est intéressant que les maires de villes comme Bilbao, Saint-Sébastien, Irun, aient des échanges et ne vivent pas dans l'ignorance, à une demi-heure de voiture les uns et les autres, de ce que nous faisons, des problèmes que nous avons en commun. Je crois que c'est une bonne chose qu'on essaie de se rapprocher et d'envisager, pourquoi pas, des projets communs.

J'en profite pour vous le dire. La Ville a quand même une somme conséquente à mettre : 875 K€, sur trois ans.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

O/J N° 18 - Plan de gestion 2011-2015 de la plaine d'Ansot - Plan de financement 2012 et demandes de subventions correspondantes

Mme Gibaud-Gentili : Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015 et autorisé la sollicitation des partenaires financiers (Union Européenne, conseil régional d'Aquitaine, conseil général des Pyrénées-Atlantiques et Agence de l'eau Adour Garonne) pour l'année 2011. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour l'année 2012 tel que présenté en note de synthèse (budget prévisionnel 535 690 €) et d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun des partenaires précités.

M. le Maire : La plaine d'Ansot dont le dernier élément est en train de voir le jour ; c'est la ferme Uhaldia, avec un agriculteur qui fait de la culture biologique sur des dizaines d'hectares : c'est cela ?

Mme Gibaud-Gentili : Oui, il cultive des plantes aromatiques afin de faire des huiles essentielles, avec une distillation sur place ; et il exploite aussi une parcelle en céréales et une parcelle en prairie.

M. le Maire : Bon, vous êtes allée voir sur place ?

Mme Gibaud-Gentili : Oui, c'est un très joli bâtiment. Nous avons surtout conservé une partie de ce bâtiment que nous ne mettons pas à disposition de cet agriculteur parce qu'on veut peut-être pouvoir installer encore quelqu'un d'autre : on n'a donc pas tout donné à celui qui est là.

M. le Maire : J'ai appris une chose à propos de la plaine d'Ansot. On s'est aperçu qu'il y avait des gens qui amenaient des victuailles ou du maïs pour engraisser les sangliers (je ne rigole pas) et on soupçonne des chasseurs de venir nourrir, le soir venu, les sangliers, ce qui permettrait, paraît-il, de multiplier les sangliers. Je ne sais pas ce qu'il faut en penser. C'est une note que je vous livre.

Vous êtes un chasseur, M. Soudre ? Chasseur de quoi ?

M. Soudre : Ce sont peut-être des industriels du chorizo.

M. le Maire : Pourquoi pas ?

Dès que je parle de la plaine d'Ansot, c'est comme si j'appuyais sur un bouton.

Mme Gibaud-Gentili : Si ce sont effectivement des chasseurs (on mène l'enquête), c'est beaucoup plus sournois que cela ; c'est tout simplement parce que la plaine d'Ansot est une réserve de chasse, qu'il y a un certain nombre de chasseurs qui sont sur Villefranque, qui sont frustrés parce qu'ils ne peuvent plus chasser sur Bayonne et qui, en venant engrainer et mettre du maïs, veulent nous démonter par a+b qu'il y a du sanglier sur la plaine d'Ansot et qu'il faut donc continuer à organiser des battues pour les éliminer.

On mène une véritable enquête parce que c'est plutôt sournois.

M. le Maire : Il y en a de toute façon, avec engrais ou pas. Je ferme la parenthèse, c'était une anecdote parce que j'ai lu une note à ce sujet. Revenons à nos moutons, sinon à nos sangliers.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

O/J N° 19 - Remise des voies utilisées pour le chantier d'élargissement de l'A63 – Convention avec la société Autoroutes du Sud de la France

M. Gastambide : La présente délibération a pour objet la reprise en gestion communale des voies utilisées par la société ASF dans le cadre du chantier et ce après leur remise en état par ladite entreprise. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - Entretien des espaces verts sur programme – Avenant au marché conclu avec l'association Suerte

Mme Chevreil : En janvier 2011, la Ville de Bayonne a conclu avec l'association Suerte, un marché d'entretien des espaces verts. Suite à des difficultés décrites en note de synthèse, l'association n'est plus en capacité de réaliser une partie du marché, d'un montant de 3 K€ HT, ces prestations devant être réalisées en régie par les services municipaux. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES 2012

O/J N° 21 - Conventions de partenariat avec les villes de Bordeaux, Tarbes, Dax et Biarritz pour des prestations de propreté urbaine

Mme Chevrel : La Ville de Bayonne mutualise avec les communes de Bordeaux, Tarbes, Dax et Biarritz, des moyens humains et matériels en matière de propreté urbaine, permettant ainsi de faire face au surplus de travail provoqué par des évènements festifs. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des quatre villes concernées pour l'année 2012.

M. le Maire : Ces prestations sont payantes ?

Mme Chevrel : Non, c'est un échange.

M. le Maire : C'est à charge de réciprocité, c'est-à-dire qu'on va chez eux, pour la fête du vin à Bordeaux ou pour les fêtes de Dax et Mont-de-Marsan.

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

O/J N° 22 - Opération Ilot de la Monnaie - Acquisition de la cave gothique - volume 1 de l'état descriptif de division en volumes

M. Gouffrant : Dans le cadre de sa politique patrimoniale et culturelle symbolisée par l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire », la commune s'est montrée très intéressée pour acquérir la cave gothique du XIV^e siècle située en sous-sol de l'opération projetée. Au regard de la volonté de la Ville visant à promouvoir ce patrimoine historique datant du XIV^e siècle, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine et Poitou-Charentes, propriétaire, a proposé une cession à l'euro symbolique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique portant sur l'acquisition du volume 1 constituant la cave gothique ainsi que tous les documents annexes : état descriptif de division en volumes – cahier des charges et servitudes du 24 février 2012 en cours de publication, le tout dans les conditions énoncées en note de synthèse.

M. le Maire : Nous allons acheter également des mètres carrés pour y installer un CIAP.

M. Gouffrant : C'est le rapport suivant.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 23 - Opération Ilot de la Monnaie - Acquisition d'un local destiné à accueillir le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - volume 4 de l'état descriptif de division en volumes

M. Gouffrant : Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » qui lui a été attribué en 2011, la Ville a décidé de se doter des outils de médiation et d'interprétation dédiés à ce label, parmi lesquels la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Un accord de principe est intervenu avec la SCI Monnaie Gouverneurs

pour l'acquisition d'un local situé en rez-de-chaussée et disposant d'un accès sécurisé à la cave gothique, pour un montant de 200 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement du volume 4 correspondant à l'acquisition du local CIAP ainsi que tous les documents annexes : état descriptif de division en volumes modificatif – cahier des charges et servitudes du 24 février 2012 en cours de publication, le tout dans les conditions énoncées en note de synthèse.

M. le Maire : C'est l'achat d'un certain nombre de surfaces 50 % beaucoup moins chères que ce qu'on nous avait proposé. A ce sujet, vous avez vu que les travaux démarrent (vous êtes bien placé, M. Etcheto, pour le voir). Il y a deux ans de travaux et la pose de la première pierre a été fixée par Icade, je crois, en avril (là encore, je n'ai pas choisi la date).

M. Soudre : Cette délibération, que nous voterons comme nous avons voté la précédente, évoque, entre autres, le récent label « Ville d'art et d'histoire » obtenu par notre cité. Le 17 mars dernier, nous étions quelques-uns, lors de la visite du ministre Frédéric Mitterrand, venu signer la convention traitant notamment d'architecture et de patrimoine. Nous étions également présents le 3 juin 2011 quand Benoist Apparu était venu valider le PNROAD bayonnais.

Dans le même ordre d'idée, vous savez que votre opposition de gauche a toujours voté les délibérations concernant l'ANRU : bon, parfois après ajustement comme le coup sur la salle Albizia.

Nous sommes en période électorale, on l'a entendu plusieurs fois ce soir, mais nous pouvons toutefois reconnaître, sans aucune connivence de notre part, que certains de vos amis politiques possèdent une expertise et une pensée structurée en matière d'urbanisme, de logement ou d'habitat. Je pense, par exemple, sans ordre de préséance, à Mme Boutin, M. Borloo ou M. Daubresse. Je n'en dirai pas autant de Nicolas Sarkozy, l'ancien maire de Neuilly, avec ses 3,6 % de logements sociaux, l'ami de Martin Bouygues et, surtout, c'est quelque chose de récent, celui qui, ici, à Ixassou, confond outil de travail agricole et sa valeur marchande comme objet de spéculation immobilière ; on se souviendra toujours de la phrase : « ce n'est pas moi qui ai quarante hectares ».

Le 30 janvier, l'actuel Président de la République a annoncé son intention d'instaurer une loi relative à la majoration des droits à construire.

M. le Maire : 30 %.

M. Soudre : L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi le 6 mars dernier (je ne sais pas si vous y étiez, enfin, vous étiez censé y être).

M. le Maire : J'y étais.

M. Soudre : Très bien, M. le député-maire.

La loi a été promulguée la semaine dernière, le 20 mars, malgré le vote contraire du Sénat. Il s'agit de modifier, comme vous l'avez dit, les droits à construire dans les plans d'urbanisme afin de permettre de réaliser automatiquement 30 % de logements de plus sur un foncier donné : pour donner une image, un immeuble qui fait dix mètres de haut pourra faire treize mètres. Cette mesure électorale, furtive et précipitée, a été prise

sans consultation des communes et des professionnels du bâtiment. Elle est redondante par rapport au droit existant, porteuse de risques de contentieux importants pour les particuliers et les collectivités territoriales et inefficace à moyen terme, car elle va se traduire dans l'immédiat par un gel de projets et une augmentation des prix. La mesure annoncée est désastreuse car on a tout lieu de craindre que certains promoteurs se libèrent ainsi des règles d'urbanisme de hauteur et de gabarit pour faire toujours plus de profit sur un terrain restreint.

Nous devons, bien sûr, défendre la construction de logements sociaux et la baisse des loyers. Nous voulons, aussi, construire davantage de logements, mais pas n'importe quoi, pas n'importe comment et pas n'importe où. Rappelons ici le travail fait autour de l'élaboration de l'actuel PLH.

Nous pensons que tout élu local qui a élaboré ses plans d'urbanisme de manière raisonnée se doit de refuser cette augmentation anarchique du COS, qui casse brutalement tous les efforts entrepris et qui ne tient pas compte de la spécificité des territoires. Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI compétent en matière de PLU, donc l'Agglomération, peut délibérer pour que cette loi ne puisse s'appliquer.

En conséquence, nous vous demandons, M. le Maire et M. le Président de l'Agglomération Côte basque Adour, de mettre en oeuvre toutes les procédures afin de prendre ce genre de délibération dans le plus bref délai.

M. le Maire : On est parti de l'îlot de la Monnaie, on a fait un drôle de circuit ; on est repassé par l'Assemblée nationale, on est revenu par le chemin des écoliers pour finalement...

Je vais vous dire une chose : on construit à Bayonne, tant mieux. Je ne crois pas qu'on construise n'importe quoi ni n'importe comment.

M. Soudre : Je parle du texte.

M. le Maire : Moi, je parle de Bayonne, on est à la mairie, ici. On est d'accord ?

La densification est un sujet mais il y a des endroits où cela peut se justifier et d'autres où cela ne peut certainement pas se justifier. Par exemple, prenez le transport en commun en site propre : il est clair qu'aujourd'hui, comme le but du transport en site propre est d'être au plus près des populations, il est prévu d'augmenter la capacité de construction sur les axes du transport en site propre : c'est également inscrit dans le PLH. Cette mesure est pour trois ans.

Il est possible que cette mesure rende service dans quelques endroits ; cela peut probablement être un plus dans certains endroits, dans certaines conditions, dans d'autres non. Moi, j'attends de voir un petit peu ce que nous proposent ici les promoteurs, mais s'ils s'amusent à vouloir nous sortir du 30 % pour densifier de deux étages de plus telle ou telle résidence, à côté de pavillonnaire ou des choses comme cela, j'aime autant vous dire que je n'aurai aucun état d'âme.

On va regarder un petit peu comme cela se passe. C'est une opportunité (30 %, ce n'est pas neutre). Je répète, il y a des endroits où cela peut se concevoir, dans d'autres, certainement pas.

M. Soudre : Ce qui veut dire que dans les six mois à venir, vous êtes d'accord pour que cette disposition s'applique puisque le fonctionnement, c'est cela.

M. le Maire : Pas du tout. Pour l'instant, rien n'a changé. On va voir quelle est la réaction des promoteurs. Entre parenthèses, d'ailleurs, j'en vois quand même un certain nombre parce qu'il y a pas mal d'opérations en cours (encore cet après-midi) : ils n'en parlent même pas.

Je le répète, il faut voir dans quelle considération de ville on est : est-ce qu'on est en banlieue, en périphérie, dans le centre ? Vous ne voyez pas, ici, monter des étages dans le centre ancien ? Ce n'est même pas envisageable. De ce côté-là, je crois qu'il faut être raisonnable. C'est une mesure qui peut être un plus : on l'utilise si on estime que cela peut-être un plus là où cela peut l'être mais si ce n'est pas le cas, ce n'est pas la peine de s'ennuyer avec cela.

M. Soudre : C'est automatique.

M. le Maire : Il n'y a pas d'automaticité.

M. Soudre : Mais si, M. le Maire, si vous n'engagez pas une délibération, vos services seront contraints d'appliquer...

M. le Maire : On ne peut pas parler de ce sujet, M. Soudre, en globalisant.

M. Soudre : C'est malheureusement une loi globale qu'a établie le président de la République.

M. le Maire : Mais, nous, on a le droit, dans le règlement d'urbanisme de notre ville, de zoner là où c'est autorisé et là où cela ne l'est pas. Je peux vous dire que si on délibère, ce sera dans ce sens. Déjà, de principe, en secteur sauvegardé, c'est impossible. Mais je pense qu'on peut faire du zonage, de la même façon que dans le cadre de la mixité sociale, on a, dans le PLH et le PLU, un certain nombre de zones où on peut construire du logement social, où on doit en construire, et d'autres où on ne peut plus en construire. C'est du zonage, de la cartographie en fonction de la topographie de la ville. Je crois qu'il ne faut pas le rejeter de principe, ni être béat en disant « c'est formidable », il faut être lucide et objectif.

M. Etcheto : Si j'ai bien compris, en fait, vous êtes d'accord sur le principe ; il faudra bien délibérer à un moment pour établir un zonage, dans lequel, effectivement, il y a des zones où on ne sera pas d'accord pour que ces 30 % s'appliquent, éventuellement, des zones où on sera d'accord mais il y aura bien en effet... De toute façon, la collectivité ne peut pas renoncer à son droit d'aménagement.

M. le Maire : Bien sûr. Henri, franchement, c'est pour trois ans, le temps que tu délibères et que les projets sortent, ce sera déjà obsolète.

M. Soudre : Les permis sont acquis ?

M. Etcheto : Sur les permis acquis, c'est tout le problème.

M. le Maire : C'est une bonne opération pour la collectivité et la cave gothique sera bien sûr accessible. Donc, le CIAP sera là (il y a du personnel), accessible bien sûr de la

chaussée et il y aura la cave gothique, que personne ne voyait puisqu'elle était propriété de la Caisse d'Épargne, qui est une des plus belles caves gothiques de Bayonne (il y en a une cinquantaine). Elle est superbe, on pourra la visiter comme on pourra visiter le château-vieux, la cathédrale, le cloître. Il y a là un ensemble patrimonial tout à fait remarquable.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - Acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour de parcelles sises chemins de Pinède, de Sanguinat et du Grand Basque

M. Lacassagne : La réalisation par la commune du giratoire au carrefour des chemins de Pinède, de Sanguinat et du Grand Basque, nécessite d'acquérir auprès de l'Agglomération les emprises foncières concernées, pour un montant total de 8 724,80 €. Par ailleurs, il convient que soient rétrocédées à titre gratuit à la Ville, en vue de leur futur classement dans le domaine public communal, les emprises ayant été acquises par l'Agglomération pour l'élargissement du chemin de Sanguinat.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition, dans les conditions énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - Acquisitions à des riverains de parcelles sises au carrefour du chemin de Sanguinat et de la rue d'Arrousets

M. Lacassagne : La réalisation par la commune du giratoire sis au carrefour des chemins de Sanguinat et de la rue d'Arrousets, nécessite l'achat de terrains à plusieurs riverains, pour un montant total de 7 010,35 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de ces transactions, dans les conditions énoncées en note de synthèse, avec M. et Mme Stupffel, la SCICV Domaine de Juliette, la SAS ICB Robert Alday, la Société Forestière et Foncière d'Aménagement, M. Bellocq et M. et Mme Mason ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux.

M. le Maire : C'est l'achat de petites parcelles pour l'aménagement de giratoires.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 - Acquisition à la SCCV Carré Foch d'une parcelle sise 26 avenue Général Ducasse

Mme Demont : Afin de réaliser des travaux d'élargissement de voirie, un accord est intervenu entre le constructeur de l'ensemble immobilier « Carré Foch » et la commune pour la cession à cette dernière, d'une parcelle pour un montant de 8 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition, dans les conditions énoncées en note de synthèse, avec la SCCV Carré Foch ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : C'est sur le boulevard du BAB, à l'intersection de l'avenue Dubrocq, là où il y avait le carrossier Demarne. C'est une opération immobilière qui avait été lancée par

Kaufman § Broad, qui a été reprise par Pichet, qui se termine aujourd'hui. Il y a donc des petits aménagements de voirie à faire avec cette cession de quelques parcelles, pour un montant de 8 K€.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 27 - Echange sans soulte avec la Sarl Capio Sud de parcelles sises chemins de Jupiter et de Campagne

M. Gouffrant : Dans le cadre du projet de pôle de cliniques, il est apparu nécessaire de procéder à une opération d'échange de parcelles afin de permettre d'une part, pour le pétitionnaire du projet des cliniques de pouvoir réaliser un parc de stationnement et d'autre part, pour la ville de Bayonne d'envisager la création d'un carrefour giratoire dans le but d'obtenir une meilleure gestion des flux de circulation dans ce secteur en plein développement.

Il est demandé au conseil municipal de prononcer le déclassement du domaine public de la partie du chemin de Jupiter à céder et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la transaction avec la Sarl Capio Sud ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, dans les conditions énoncées en note de synthèse.

M. le Maire : C'est un échange de foncier pour améliorer le profil du giratoire d'entrée du pôle des cliniques, au Prissé. Aujourd'hui, on en est aux fouilles archéologiques entreprises sur l'emplacement où se situera la clinique.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Adopté à la majorité.

O/J N° 28 - Convention de mise à disposition au profit de l'association Léo Lagrange d'une alvéole sur le site de Mousserolles

M. Jaussaud : Afin de répondre aux besoins de l'association Léo Lagrange en matière de stockage, un accord est intervenu avec elle pour l'occupation d'une alvéole sise sur le site de Mousserolles, à proximité du pavillon « X » dans lequel est installé son siège social. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition tels qu'énoncés en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - Convention de mise à disposition au profit de l'association Que Choisir d'un local sis 9 rue Sainte-Ursule

Mme Castel : Suite à des difficultés, l'association Que Choisir a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local à titre gratuit afin de pouvoir relocaliser son activité. La mise à disposition du local sis 9 rue Sainte-Ursule, récemment libéré par l'ASB, lui a donc été proposée. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition tels qu'énoncés en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : C'est le local qui est à côté de Sainte-Ursule, laissé libre par l'ASB qui se positionne à l'ancienne piscine en attendant d'avoir des constructions neuves que nous allons leur construire, avec un terrain synthétique, des vestiaires et des salles de

réunions. L'association UFC Que choisir est satisfaite de se trouver dans des locaux qu'on va rafraîchir, qu'on va peindre et qui sont beaucoup plus vastes que ceux dont ils disposaient à la rue Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

O/J N° 30 - Fourniture de bois et dérivés lot n°2 – Signature du marché négocié

M. Causse : Après négociation pour ce lot et attribution par la commission d'appel d'offres réunie le 29 mars 2012, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant avec la société Dispano.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

O/J N° 31 - Marché de contrôles techniques du patrimoine communal années 2012/2016 – Lancement de la consultation des entreprises

Mme Chevrel : Le montant des prestations décrites en note de synthèse étant estimé à 420 000 € HT pour la durée totale du marché (4 ans), la procédure de passation mise en œuvre sera sous forme d'un appel d'offres ouvert européen. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de passer les marchés à intervenir ainsi que d'autoriser M. le Maire, dans le cadre de l'exécution du marché, à signer les ordres de service intégrant ou retirant des établissements et des prestations en fonction de l'évolution du patrimoine communal.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 32 - Réfection de la toiture du bâtiment du Rail bayonnais – Autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Mme Darmendrail : Le bâtiment abritant les douches vestiaires occupées par l'association Rail bayonnais se situant dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la déclaration préalable de travaux correspondante.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

O/J N° 33 - Convention avec le conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre du Fonds de solidarité logement (FSL) – volet « eau »

Mme Gibaud-Gentili : La Régie des Eaux, engagée dans une démarche d'amélioration continue, s'est fixé comme objectif d'être encore plus présente sur l'accès à l'eau des plus démunis. Avant de développer le volet préventif, elle souhaite mieux maîtriser le premier volet curatif d'assistance des familles en difficulté de paiement. Ainsi afin de renforcer son

action auprès des familles pouvant bénéficier du Fonds de solidarité logement – volet « eau », une convention a été préparée avec le département des Pyrénées-Atlantiques. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser M. le Maire à la signer avec le conseil général.

Adopté à l'unanimité.

RENOVATION URBAINE

O/J N° 34 - Requalification des espaces publics aux abords de l'esplanade Jouandin – Avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises Sacer/Exedra/Dubos

M. Lozano : Dans le cadre de la réalisation de ladite opération, il s'avère nécessaire de réaliser certaines prestations nouvelles détaillées en note de synthèse. L'ensemble des travaux complémentaires représentant 8,1 % d'augmentation du coût initial du marché, la commission d'appel d'offres réunie le 29 mars 2012 a donné un avis favorable. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 correspondant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M. le Maire : Les choses avancent là-bas ? Quand démarre-t-on les espaces sud ?

M. Lozano : C'est imminent, dans le courant du mois prochain.

M. le Maire : Très bien. On a presque fini les espaces nord et on attaque les espaces sud, qui vont descendre jusqu'à l'aqualudique.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 35 - Fourniture et pose de mobilier urbain sur les secteurs nord et sud de l'esplanade Jouandin – Signature du marché

M. Pommiez : Compte tenu du montant des fournitures de ce type achetées par la commune, la procédure de passation retenue et mise en œuvre pour ce marché estimé à 106 K€ HT, est un appel d'offres ouvert européen. La commission d'appel d'offres, réunie le 29 mars 2012, a pris la décision d'attribuer le marché à la société Guichard qui, je crois, est implantée à Biarritz . Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.

M. le Maire : M. Soudre, vous voulez dire un mot ? Vous êtes à la commission d'appel d'offres.

M. Soudre : On avait déjà évoqué cela lors d'une précédente commission d'appel d'offres que certains membres avaient demandé à surseoir. Moi, ce que je tiens à rappeler, c'est ce que j'ai dit ce matin en commission d'appel d'offres ; je le redis : ce que j'avais trouvé très important, dans la présentation que nous avait fait les services, c'est que le choix de ces mobiliers avait été fait de façon concertée avec les riverains et les habitants du quartier.

Tout cela était pour moi quelque chose de très important. Donc, je crois que c'est quelque chose qu'il faut mettre en exergue.

M. le Maire : Je vous remercie. C'est d'ailleurs un peu comme l'aménagement de l'espace sud : il y a eu un groupe de travail, de concertation citoyenne (n'est-ce pas, Martine ?), avec Christian Rispal notamment, qui nous a dit ce qu'il voulait. On l'a laissé travailler dans la réflexion, avec un cabinet spécialisé, nous-mêmes, et on a abouti à un projet qui est le projet des habitants du quartier.

Donc, a priori, ce matériel leur convient puisqu'ils l'ont choisi. Hé bien, tant mieux. Ce sont eux qui y vivent et c'est à eux qu'on a envie de faire plaisir.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 36 - Rénovation Urbaine – Adhésion au Club des Maires de la Rénovation Urbaine (CMRU)

M. Gouffrant : Vu la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU et considérant l'intérêt pour la Ville de Bayonne de s'inscrire dans une dynamique collective de réflexion des décideurs élus pour éclairer les projets en cours et à venir, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville au Club des Maires de la Rénovation Urbaine à partir de l'année 2012 et d'autoriser M. le Maire à signer les pièces afférentes à cette adhésion.

M. le Maire : J'ai été, il y a quelques semaines, invité à un déjeuner de travail sur l'ANRU, l'ANRU 1, l'ANRU 2..., avec le ministre, M. Richel, le président de l'ANRU, Gérard Hamel, le directeur, M. Sallenave et M. Appar. Il s'est avéré qu'il y avait un bon échantillonnage de maires (une cinquantaine) qui avaient de l'ANRU chez eux : ils étaient tous dans l'association et j'étais pratiquement le seul à ne pas l'être ; comme la cotisation est dérisoire, j'ai pensé quand même que Bayonne se devait de faire partie de cette association, sans vous ruiner.

Mais quand même, pour la Ville de Bayonne, vous ne me direz pas que l'ANRU, cela n'a été rien pour la rénovation urbaine.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

O/J N° 37 - Modification du tableau des effectifs

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que présentée en note de synthèse (4 créations de postes et 3 suppressions de postes).

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 38 - Contrat de travail à durée déterminée - Directeur du stationnement

Mme Durruty : M. Jean-Paul Vanhems ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite, un appel à candidatures a été lancé afin de pourvoir le poste de directeur du stationnement. Au terme de la procédure, le choix s'est porté sur M. Antoine Salsat, qui justifie d'une expérience en qualité de manager et gestionnaire opérationnel du stationnement depuis plus de 10 ans. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec M. Antoine Salsat, un contrat de travail à durée

déterminée de 3 ans à compter du 10 avril 2012, dans les conditions détaillées en note de synthèse.

M. le Maire : Un mot pour remercier M. Vanhems parce qu'il a très bien fait son travail pendant dix ans et il a été extrêmement pertinent et consciencieux. Je voulais saluer ce soir son départ à la retraite et le remercier de ce qu'il a fait. Je crois savoir, et ce n'est pas moi qui l'ai choisi, que celui qui lui succède est également quelqu'un de tout à fait compétent et tout à fait motivé. Dans une ville comme Bayonne, le poste de directeur du stationnement est important car elle a tout son stationnement en régie. Ce n'est donc pas un poste anecdotique, c'est un poste très, très important. Je souhaite bonne chance à celui qui arrive pour prendre la relève de M. Vanhems.

A ce sujet également, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, l'opposition l'a fait, vous me permettez de remercier tous les services des finances pour le budget qu'on a voté : c'est un travail énorme. M. Foulon et toutes celles et tous ceux qui travaillent avec lui méritent nos éloges pour la clarté de la présentation et la qualité du suivi de leur travail : ce n'est pas simple tous les jours, notamment par les temps qui courent.

Et vous me permettez, pour terminer ces éloges, de remercier la direction générale des services et également tous les directeurs car si nous faisons des efforts de gestion, nous ne les faisons pas seuls mais en partenariat avec toute l'équipe de direction ; s'ils ne souscrivaient pas à notre démarche, il est clair qu'on n'aurait pas les résultats que nous avons aujourd'hui. Je tenais donc à leur rendre hommage ici : Mme Racognat, M. Evrard, M. Wittenberg et tous les directeurs qui sont sous votre direction. Merci.

Cela ne fait pas de mal, cela fait plaisir et, en plus, c'est mérité.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 39 - Contrat de travail à durée déterminée – Chargé de mission pour la valorisation des fonds documentaires basques

Mme Durruty : Le travail n'étant pas achevé, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec Mme Ouret Marie-Andrée, un nouveau contrat de travail à durée déterminée de 9 mois, à compter du 16 avril 2012, dans les conditions détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 40 - Direction du patrimoine naturel et environnemental – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Laurent Carlier

Mme Durruty : La direction du patrimoine naturel et environnemental va accueillir M. Laurent Carlier, chargé notamment de travailler sur la présence et les stades biologiques de l'anguille européenne dans le réseau hydrographique de la plaine d'Ansot. Il est demandé au conseil municipal d'accorder à ce stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

O/J N° 41 - Convention de financement avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro – Saison sportive 2011/2012 (exercice 2012)

M. Jaussaud : Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville de Bayonne accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne. A ce titre, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro qui participe aux compétitions organisées par la Ligue nationale de rugby et l'European rugby cup bénéficie d'un soutien financier municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2011-2012 (exercice 2012), d'une subvention de 150 000 € au titre des missions que le club assure dans les domaines de l'éducation, de l'intégration et de la cohésion sociale et d'une participation financière de 570 000 € au titre de la médiatisation de la Ville de Bayonne sur le plan national et européen, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement correspondante.

M. le Maire : M. Bergé ! Vous n'avez pas faim... Ecoutez, c'est la même que l'an dernier, on va encore redire les mêmes choses. Si encore elle avait augmenté, je veux bien mais c'est la même que l'an dernier.

M. Bergé : Non, vous voyez, je vais essayer d'enlever tout propos polémique parce que je trouve que ce soir, nous avons des débats de qualité. Alors, je vais vous emmener dans un chemin, j'espère que ce ne sera pas douloureux parce que je lance un débat de fond. Donc, on va voir si vous l'acceptez ou pas par rapport à cela.

M. le Maire : J'écoute !

M. Bergé : On l'a dit à plusieurs reprises, on le voit depuis certains conseils municipaux ; petit à petit, nous trouvons des positions communes, on l'a encore vu ce soir. Justement, je me rappelle qu'il y a quelques années, on avait fait des critiques sur la qualité du document transmis par l'Aviron bayonnais, ou même sur le type de la convention ; là, il n'y a pas à dire : précision du document de conventionnement, faisant référence au code général des collectivités territoriales, au codesport ainsi qu'aux autres conventions régissant leurs relations avec l'ABRP (je crois que c'est une nouveauté que cela apparaisse cette année dans le document).

D'ailleurs, je tiens juste à vous dire qu'il y a une petite erreur dans le document : cette année, c'est 125 K€ au lieu de 150 K€ ; il y a même eu une baisse...

M. le Maire : Cela dépend si c'est hors taxes ou TTC.

M. Bergé : C'est très bien de le préciser.

M. Barrère : Même moi, je l'avais vu.

M. Bergé : Parce qu'il regarde les chiffres.

M. le Maire : Je suis content de voir que vous vous améliorez en fin de parcours, mon cher.

M. Bergé : Maintenant, je vous emmène sur mon petit chemin ; j'espère que vous allez le suivre jusqu'au bout.

Nous constatons également une amélioration du document produit par l'ABRP, que l'on peut qualifier du moins d'exhaustif. L'étude du rapport nous conduit d'ailleurs à nous poser deux questions. Même s'il y a eu une amélioration dans le taux de consommation des places qui sont données aux groupes scolaires ou aux autres centres, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi on n'arrive pas à consommer la totalité des places qui sont mises à disposition des établissements scolaires. Je vous demanderai donc de répondre à cette question-là.

L'autre point, là aussi dans l'exhaustivité du document, le compte d'exploitation, les bilans. J'ai juste une question qui m'importe et qui importe les Bayonnais puisque nous mettons à disposition le stade en contrepartie d'une redevance : c'est la part de la billetterie et des abonnements dans les 12 M€ des produits de services. C'est quand même très important puisque c'est à partir du moment où nous mettons à disposition le stade que sont générées ces recettes. Cela veut dire que, quelque part, c'est la Ville de Bayonne, une fois de plus, qui permet les ressources supplémentaires. Donc, c'est un élément que je trouve quand même assez stratégique et je vous demanderai si c'est possible de nous répondre là-dessus.

Etant une opposition entendue, nous n'en demeurons pas moins une opposition attentive et, de fait, l'ordre du jour de ce conseil municipal était assez riche pour l'Aviron Bayonnais puisque je reviens au premier ordre du jour, où il y avait également deux points qui traitaient de l'Aviron Bayonnais : le fameux contrat de prestation de communication et une étude donnée à un cabinet pour faire, j'imagine que ce sont des propositions, un bail emphytéotique ou quelque chose comme cela. Donc, je vous interrogerai un peu là-dessus.

Donc, pour résumer, nous avons une convention annuelle finançant deux actions, 150 K€ au titre de l'intégration et de la cohésion sociale (rien à dire là-dessus), 570 K€ au titre de la médiatisation, 150 K€ au titre du contrat de prestation de communication et 20 K€ au titre de l'étude concernant la mise à disposition du stade.

Là où nous avons un problème, et je vous le dis en tant que Bayonnais, ce n'est pas du tout politique, et je pense qu'il faut qu'on réfléchisse sur le contenu, c'est dire que nous allons payer 570 K€ à l'Aviron bayonnais rugby pro au titre de la médiatisation. Parce que, pour être tout à fait honnête avec vous, M. le Maire, le rapport qui nous a été rendu par l'Aviron bayonnais, c'est un logiciel qui le sort et c'est quantitatif, c'est-à-dire qu'ils nous disent qu'il y a eu tant de parutions presse, tant de parutions télé, tant de parutions web, etc... Quand on sait les actualités que nous avons eues et que la communication médiatique de l'Aviron bayonnais n'est pas sur l'aspect sportif, il ne peut pas être valorisé dans ce type de convention.

Je pense que, comme nous tous, élus bayonnais, non comme élus de l'opposition socialiste, cela vous touche également et que cela touche l'ensemble des Bayonnais, qui sont attachés à ce club, comme vous et comme, je pense, l'ensemble des gens qui sont dans cette assemblée. C'est pour cela que je vous avais dit que j'allais vous emmener sur un chemin parce que je trouve cela, quelque part, assez cavalier, voire un peu obscène, maladroit, mais ce n'est pas acceptable. Pour moi, personnellement, ce n'est pas acceptable.

Concernant la prestation de communication, on ne va pas se mentir, c'est une subvention supplémentaire ; bon, elle est maintenant récurrente, elle existe également au niveau de l'Agglomération.

Dernier point, concernant l'étude sur le futur contrat de mise à dispositions du stade, on va probablement vers un bail emphytéotique mais on aimerait bien avoir accès au cahier des charges, savoir les options qui sont envisagées, être associés à cette réflexion-là parce que je pense qu'il suffit de polémiquer sur l'Aviron bayonnais. Notre groupe aussi concède cela mais ce que nous voulons, c'est de la précision et que les gens qui reçoivent autant d'argent prennent conscience que c'est de l'argent public et que nous avons également des comptes à rendre à nos concitoyens. Vous dites souvent que vous avez votre abonnement ; j'ai également mon abonnement, nous avons nos abonnements, donc nous sommes tous dans le même cas.

Donc, nous, nous avons prévu de nous abstenir sur cette délibération parce que nous ne trouvons vraiment pas satisfaisant ces 570 K€ au titre de la médiatisation, pour les raisons que nous avons expliquées. Nous avons essayé d'avoir un débat serein sur le futur de ce que doit être la relation de ce club, que nous aimons tous, avec notre commune. Et je pense que les Bayonnais souffrent et ont beaucoup souffert de ce qui se passait. Je ne parle pas des résultats sportifs, cela est totalement différent, mais en termes de médiatisation, on ne peut pas dire que nous soyons très contents de ce qui s'est passé ces dernières années.

M. Jaussaud : Au niveau des premières réponses, réponses techniques, les billets distribués dans les écoles, en même temps, les billets de Jean Dauger et les billets de rugby ont une valeur marchande. C'est vrai que pendant un certain temps, on les avait distribués en faisant confiance aux équipes qui étaient proches des enfants ; on s'est aperçu qu'en fait, il y avait très peu d'utilisation et que souvent, les gens venaient au stade avec des billets « écoles », des billets « cours élémentaires » alors qu'ils avaient quarante-cinq ou cinquante ans. C'est Daniel Larretchea qui a réintégré l'équipe du service des sports puisqu'il avait mis sa carrière. entre parenthèses.

M. le Maire : C'est la formation continue.

M. Jaussaud : Il est revenu, il a intégré le service des sports, c'est lui qui a porté ce projet, effectivement, un dossier difficile mais, aujourd'hui, on est assez satisfait de la façon dont cela se passe. Les billets sont donnés par paire, un pour l'enfant et un pour un accompagnant (un adulte, son père, sa mère ou le grand frère qui va l'accompagner au stade pour voir le match). Donc, c'est vrai qu'on a des taux en augmentation ; c'est bien, on arrive à repérer qui c'est, quels sont les enfants qui en bénéficient, on arrive bien à les distribuer sur l'ensemble des écoles bayonnaises, donc il y a une réaction sociale là-dessus. L'Aviron bayonnais nous aide beaucoup et même si les taux ne sont pas à 100 %, ils sont quand même satisfaisants par rapport à ce qu'on peut organiser sur ce type d'opération à partir du moment où les gens sont allés retirer le billet ; parfois, ils vont le retirer sans savoir vraiment s'ils pourront aller au stade quinze jours après et, finalement, ils ne peuvent pas s'y rendre.

Quant aux 570 K€ de subventions...

M. Bergé : Les 12 M€, la part de la billetterie...

M. Jausaud : Je ne la connais pas exactement. C'est quelque chose qui apparaîtra dans le compte de l'Aviron bayonnais. Par contre, le coût de location du stade, la redevance stade, n'est pas directement fléchée sur le chiffre d'affaires.

M. Bergé : J'imagine bien mais, quand même, d'une manière, cela subventionne le club. Donc, c'est important que nous sachions combien nous donnons d'une manière directe ou indirecte.

M. Jausaud : Mathieu, c'est un chiffre que je n'ai pas en tête mais...

M. Bergé : D'accord mais vous pourrez nous le fournir parce que c'est quand même important ?

M. Jausaud : Sans aucun problème.

Quant aux 570 K€ de subvention, je crois, tous autant que nous sommes, tu l'as souligné, supporters et amoureux de ce club, je pense, dans cette salle, effectivement, on a tous souffert de ce qui s'est passé aujourd'hui à l'Aviron bayonnais. Ce n'est pas ce dont on rêve pour l'Aviron bayonnais et ce ne sont pas les valeurs que porte ce club et que porte notre ville.

Pour autant, le rugby pro est un milieu difficile auquel l'Aviron bayonnais a dû s'adapter ; le club est en train de se régénérer et, à mon sens, vraiment, de se préparer à ce que seront les joutes, à l'avenir, avec tout ce que cela comporte (je ne vais pas détailler ici) : les questions de budget, les questions de joueurs, les questions de staff, les questions de professionnalisation. L'Aviron bayonnais est en train de s'adapter ; c'est effectivement une mue un peu douloureuse mais, aujourd'hui, le soutien municipal est constant : vous l'avez remarqué, vous l'avez suffisamment critiqué les années précédentes. Nous avons constamment soutenu, sans faillir, le club. Si on doit régler le curseur de la subvention en fonction de notre appréciation de ce qui s'est passé dans la saison, ce serait volatile et je pense que ce ne serait pas une bonne manière d'aider le club.

Aujourd'hui, on est serein, on a confiance, notamment les nouveaux dirigeants, parce que, tu l'as souligné, la qualité du rapport qui a été produit par l'Aviron bayonnais est nettement supérieure à celle des années précédentes. Ce n'est pas un hasard ; on se retrouve aussi maintenant avec des dirigeants plus professionnels, qui connaissent bien et mesurent bien les enjeux du sport professionnel. Je pense que le soutien que nous affichons aujourd'hui est pertinent, comme il l'a été les années précédentes. L'Aviron bayonnais est en Top 14 et je souhaite, et nous souhaitons, qu'il le reste le plus longtemps possible.

M. le Maire : La subvention de la ville représente aujourd'hui 6 % du budget de l'Aviron bayonnais ; donc, il faut quand même relativiser tout cela.

Par rapport à ce que tu demandes sur le produit de la billetterie, des abonnements, etc..., c'est bien inférieur à tout le partenariat. Le partenariat local et le partenariat national, c'est pratiquement 50-50. Cela bascule un petit peu maintenant vers le partenariat national pour la bonne raison qu'il y a un président bien placé pour apporter du partenariat supplémentaire, en dehors de ce que, lui, apporte. Notamment, si nous restons en première division, l'apport du président, l'an prochain, sera plus élevé que ce qu'il était cette année.

Bien sûr, nous sommes tous tristes de voir les résultats actuels et l'incertitude qui pèse sur l'avenir du club en Top 14. Nous avons une certitude, c'est que le président est engagé pour quatre ans ; que l'on soit en Pro D2 ou en Top 14, il maintiendra l'effort financier qu'il fait actuellement. Nous avons donc un tandem d'entraîneurs qui est connu pour la saison prochaine, apprécié, reconnu, Delo et Lanta, qui nous garantit, sur quatre ans également, une stabilité et une qualité reconnues dans le monde du rugby. Le partenariat a évolué dans la mesure où il y a eu une augmentation de capital, qui était prévue pour 700 K€ et qui a été pratiquement d'1 M€, et qui a stabilisé l'actionnariat de l'équipe dirigeante actuelle.

Tu as raison quand tu dis qu'on a donné une image désastreuse, c'est le moins qu'on puisse dire. Cela me fait penser aux sondages, dans lesquels ils vous font l'indice de notoriété. C'est très bien que 95 % des gens te connaissent mais s'il y en a 75 % qui ont une opinion défavorable de toi, tu es bien avancé. C'est un peu la même chose : on a beaucoup communiqué sur l'Aviron bayonnais, mais en termes négatifs par rapport à l'image renvoyée sur l'instabilité chronique de ce club et sur la lutte fratricide qui s'est opérée entre une équipe dirigeante qui s'est opposée.

M. Bergé : Il n'y a pas eu que cela.

M. le Maire : C'est derrière nous. Partout, il y a des crises dans un club ; celle-là a été douloureuse parce qu'elle a clivé la ville, elle a amené le premier magistrat à s'intéresser à ce qui se passait, simplement parce qu'il avait le sentiment que l'avenir du club était en péril. A titre personnel, je n'ai fait la guerre à personne, j'ai suffisamment défendu, ici, l'équipe Sallagoity, pendant des années, pour ne pas, tout d'un coup, jeter le bébé avec l'eau du bain. On est dans le sport professionnel et se passer aujourd'hui de 4 ou 5 M€ était suicidaire.

On paie aujourd'hui les conséquences sportives de cette crise, il ne faut pas se faire d'illusion, en plus des péripéties de la coupe du monde, que le Biarritz olympique, d'ailleurs, à travers l'absence des internationaux, paie aussi. Je crois qu'il faut rester solide sur ses fondations, essayer de s'en sortir, bien sûr, tout le monde le souhaite ; mais si ce n'était pas le cas, rester solidaire et faire en sorte que le club remonte l'année suivante. Ici, on aime tous le club ; j'ai apprécié, Mathieu, le ton sur lequel tu en as parlé parce que ce n'est pas un club qui doit nous diviser, c'est un club qui doit nous rassembler.

Pour ce qui est de l'avenir des relations entre l'Aviron bayonnais et la Ville de Bayonne, qui est propriétaire du stade Jean Dauger, tout dépendra des projets de l'Aviron bayonnais. Nous n'avons pas un sou de plus à injecter dans la rénovation du stade par rapport à ce qui a été fait : ils le savent.

Aujourd'hui, il y a un groupe de travail, composé de personnalités compétentes de la ville, élus et administration, et compétentes de l'Aviron bayonnais, avec des membres éminents du conseil d'administration qui savent ce qu'est l'immobilier, pour essayer de voir quelles seraient les améliorations à apporter au stade Jean Dauger afin d'en améliorer à la fois la capacité, le confort et la sécurité. Ils ont travaillé, ils ont encore une réunion technique dans les jours qui viennent ; et il y aura ensuite une réunion entre le staff de l'Aviron bayonnais et son président, Afflelou, le staff qui a travaillé ici, élus et administration, avec le maire qui sera là, pour savoir ce qu'ils envisagent de faire demain. Et s'ils envisagent véritablement d'investir sur ce stade, de façon conséquente, il est clair qu'il faudra probablement s'orienter vers un bail emphytéotique administratif.

Sur le plan juridique, nous avons un cabinet d'experts juridiques qui nous accompagne au cas où ils investiraient lourdement, de façon à ce que les choses se passent dans la transparence et la clarté. A ce moment-là, ce sera un pas de plus vers l'émancipation du rugby professionnel à Bayonne, qui aurait un stade à sa disposition, qui paierait une redevance à la ville avec un bail emphytéotique de plusieurs années (30 ou 40 ans), qui permette à ces investissements par le club d'être amortis.

Voilà où nous en sommes, les choses sont claires. Aujourd'hui, le club n'est pas en souffrance, les résultats sportifs le sont mais le club est stable, il n'y a pas de crise en vue, on connaît l'avenir de l'encadrement sportif, l'avenir du conseil d'administration. Espérons simplement qu'on n'aura pas à passer par le purgatoire à la fin de la saison.

M. Bergé : Je partage pas mal de choses mais il y a des points sur lesquels je suis obligé de ne pas être tout à fait d'accord parce que quand je parle de la médiatisation négative, il y a eu la guerre d'actionnaires, mais tout ce qui s'est passé cette saison, avec la valse des entraîneurs, les erreurs de communication, cela fait beaucoup.

Moi, ce que je veux simplement, c'est que, quels que soient les actionnaires majoritaires de l'Aviron bayonnais, ils se rendent compte que tous leurs actes sont scrutés par les Bayonnais et que les Bayonnais souffrent quand cela se passe mal. Ce que je leur demande, c'est d'être rigoureux dans la gestion de cet argent. Et je trouve que donner cet argent au titre de la médiatisation... Peut-être qu'il y a d'autres choses à faire, peut-être qu'il faut aller financer davantage le centre de formation pour former des joueurs localement. Je pense qu'il faut tout remettre à plat sur cette convention parce que, pour moi, la médiatisation n'est pas quelque chose qui est acceptable, on le voit.

Tout à l'heure, Thomas, tu parlais de la professionnalisation des services de l'Aviron bayonnais : s'ils avaient été professionnels, ils auraient fait du qualitatif dans les retombées presse parce que c'est un logiciel qui te dit combien de fois le nom de « Aviron bayonnais » est sorti dans la presse ; et on sait, hélas, que, dernièrement, le nom de l'Aviron bayonnais est plus sorti pour des choses négatives que positives.

Ensuite, M. le Maire, vous reconnaissez que, même si nous n'avons pu polémiquer en conseil municipal sur la gestion de l'Aviron bayonnais, au moment de la guerre des actionnaires, vous ne nous avez pas entendus parce que, justement, il y avait péril en la demeure. Pour nous, il ne fallait pas rajouter de l'huile sur le feu et on l'a respecté.

Et l'autre point que je trouve très important, c'est que vous avez trop tendance, et je ne comprends pas, à minorer (je ne parle pas de votre rôle à vous, je parle du rôle de la Ville de Bayonne) quand vous dites « plus de 50 %, c'est du partenariat privé », c'est pour cela que je vous ai demandé le montant de la billetterie ; parce qu'avec tous les abonnés qu'il y a à Bayonne, le montant de la billetterie, cela doit être 2 à 3 M€ à l'année. Donc, vous rajoutez cela au million d'euros de subventions entre la Ville de Bayonne et l'Agglomération, on se retrouve à 4 M€, c'est-à-dire au même niveau annuel que M. Afflelou.

Et je peux vous dire que je n'avais pas du tout aimé votre phrase quand vous aviez dit « c'est celui qui paie qui commande ». A ce moment-là, si, globalement, entre la mise à disposition du stade et les subventions données à l'Aviron bayonnais, on est au même niveau que le plus grand sponsor, la moindre des choses qu'on mérite, dans leur communication, c'est que les gens fassent attention à ce patrimoine commun, qui est l'Aviron bayonnais et qui est notre chère ville de Bayonne.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. Aguerre : Si Mathieu le permet, je pense que ce qu'il veut dire, qui est un petit peu dérangeant et qui me dérange à moi aussi, c'est la répartition entre ces 570 K€ et 150 K€. 570 K€ sur quelque chose sur laquelle on ne fait aucun effort et 150 K€ sur une intégration, sur une cohésion sociale, ce qui demande un effort. Moi, il me semblerait aussi qu'une plus juste répartition de ces sommes-là serait plus logique.

M. Barrère : Je voulais faire une petite intervention, si c'est possible.

M. le Maire : La parole est ouverte à tous les conseillers, depuis vingt ans, cinquante ans même, dans cette maison.

M. Barrère : Je vous en remercie.

Cette année, vous n'avez pas décidé de différer le vote de la subvention à l'Aviron bayonnais. Sans doute n'avez-vous pas aujourd'hui besoin d'y voir plus clair en raison de la prise de pouvoir par un conseil d'administration conforme à vos souhaits, des résultats sportifs de notre club et d'une expertise sportive solide et compétente.

Ce serait trop facile de poursuivre sur ce terrain qui nous a opposés il y a un an et cela n'a que trop duré. En effet, si les faits nous ont donné raison sur quasiment tous les points, il ne sert à rien de ressasser le passé pour s'en tenir à l'opportunité, ou non, de maintenir cette convention de financement avec l'Aviron bayonnais. Celle-ci prévoit de maintenir à son niveau (je ne vais pas le rappeler puisqu'on l'a déjà dit trois fois) 150 K€ pour les missions de cohésion sociale, d'intégration et d'éducation et 570 K€ au titre de la médiatisation.

Rien dans cette convention ne la soumet à la réussite d'objectifs sportifs, sauf, bien sûr, à maintenir le club dans les rangs du Top 14, seul susceptible de garantir en revanche une médiatisation satisfaisante de la Ville de Bayonne. Reconnaissons tous que nous vivons des semaines difficiles avec le spectre de la relégation, toujours présent, et ce, probablement, jusqu'à la fin de la saison.

Et pourtant, malgré un bouleversement permanent de l'encadrement sportif, avec des errements successifs que l'on sait, l'ensemble du rugby français regretterait un dénouement malheureux, tant notre club porte en lui une identité si particulière que lui confère le soutien de toute notre région, y compris, pour sourire un peu, nos proches voisins qui seraient vite nostalgiques du derby annuel.

Pour notre part, si nous restons très opposés à la prédominance de la finance dans la sphère sportive, nous croyons fermement à une fin de saison heureuse. Et nous espérons que l'équipe, nouvelle et compétente, qui s'annonce sera enfin épargnée de toute ingérence de la municipalité, très nuisible à sa sérénité et à l'efficacité de son travail. Et qu'on arrête, sous prétexte de contrepartie au parrainage, d'exiger le succès maximum, totalement étranger, même dans le monde professionnel, aux valeurs du sport. Le club doit rester enraciné dans les valeurs de la capitale du pays basque de France et acteur de lien social, qui réunit au quotidien tous ceux qui ont su lui garder son caractère populaire.

Regrettons malgré tout que le club n'ait, pour le porter localement, personne de véritablement représentatif en termes d'incarnation des valeurs précisément citées : un

patronyme basque ne suffit, hélas, pas toujours. Et force est de constater une nouvelle fois qu'un club aussi enraciné ne peut pas présider au quotidien depuis Paris.

Saluons le travail magnifique des socios et des clubs de supporters auxquels Michel Cacouault, déjà parti, avait conféré une place à part entière, place dont il faut espérer qu'elle ne deviendra pas, au fil des ans, un simple habillage dans le décor du conseil d'administration du club.

Sur le plan financier, les comptes joints au rapport d'activité sont quelque peu inquiétants au 30 juin 2011 : perte de 590 K€ et on espère que les mesures nécessaires ont été prises. Notons au passage que le budget, également joint, n'est que de 17,2 M€ au lieu des 18,5 M€ annoncés il y a un an.

Vous aviez, sur ma demande, communiqué une étude sur l'impact économique de l'Aviron bayonnais sur notre ville il y a dix-huit mois. Cette étude, aujourd'hui un peu obsolète, concluait à un impact direct de 6 M€, indirect de 5 M€ et induit de 12 M€, soit au total 23 M€ environ qui se trouveraient injectés en raison de la présence de notre club à son niveau actuel.

La méthodologie n'est pas sans intérêt, alors même que l'on peut y déceler de graves lacunes, parmi lesquelles l'omission dans l'évasion des frais de personnel des charges sociales qui sont incluses, la prise en compte d'une excessive consommation locale des salaires des joueurs, souvent étrangers à la région, une consommation moyenne par spectateur de 37 € par tête, hors place du stade, qui paraît très optimiste et omettant l'impact fiscal de la dépense.

Enfin, un coefficient multiplicateur très optimiste de 100 % pour la part induite de l'impact. Correction faite, si je puis me permettre, l'impact est plus proche, selon nous, de 10 M€ que de 23 M€, ce qui n'est déjà pas mal. Naturellement, sont omis les éléments qualitatifs, par essence non mesurables mais capitaux. Ceci touche à des notions aussi peu quantifiables mais ô combien importantes, tel que le lien social produit par un tel club ou encore et tout simplement le bonheur partagé de toute une ville et sa région, même, si, par les temps qui courent, on partage plus de stress que de bonheur, à Jean Dauger, reconnaissons-le.

Nous ne retirons donc rien, pour finir, de notre condamnation de l'option tout Afflelou du début de saison. Elle ne produit pas plus d'effet sportif qu'elle ne dégage une image de grande maîtrise en termes de management du club. Pour autant, nous estimons que le moment n'est vraiment pas venu de contribuer à la déstabilisation économique de notre club et nous voterons pour cette subvention.

M. le Maire : Je vous remercie. Vous savez, je ne vais pas épiloguer pendant des heures ; de toute façon, je ne vais pas vous convaincre. Mais, enfin, je vais vous dire une chose, M. Barrère : les missions de la municipalité dans la gestion de l'Aviron Bayonnais... Vous connaissez M. Salagoity ?

M. Barrère : Oui.

M. le Maire : Vous croyez que c'est une personnalité à accepter qu'un ancien président de l'Aviron bayonnais, qui est maire de Bayonne, vienne lui donner des conseils ? Vous le croyez sincèrement ?

M. Barrère : Oui, je crois.

M. le Maire : Moi, je peux vous dire que j'ai soutenu une équipe, Dieu sait qu'on me l'a reproché, pendant dix ans. A un moment donné, quand je sens que le club est en péril (je ne suis qu'ancien président, je l'ai été pendant quinze ans, je suis ballon d'or de ce club, président d'honneur), si vous n'avez pas de budget, ce sport professionnel, vous allez voir ailleurs. Je suis donc intervenu. Vous croyez que cela me fait plaisir, que j'avais besoin d'intervenir, que je n'ai pas pris des coups, que j'avais envie de les prendre ? Certainement pas. Et je vais vous dire pourquoi j'ai joué gros : avec les gens que je soutenais, j'aurais dû être battu, on ne l'a pas été ; et j'en serais sorti affaibli parce que je me suis engagé. Je l'ai fait uniquement parce que, politiquement parlant, je n'avais que des coups à prendre et Dieu sait que je l'ai entendu autour de moi, de mes proches. Je l'ai fait par amour de mon club, parce que je considérais qu'on était en train de scier tout ce qu'on avait fait depuis dix ans et tous les efforts qu'on avait consentis, pour se détacher d'un partenaire majoritaire, en tous les cas majeur. C'est tout.

Moi, l'ingérence, vous savez, on est tous content de voir arriver aujourd'hui Delo et Lanta, parce qu'on sait que ce sont des gens compétents, sérieux, professionnels. Il a été question qu'ils viennent il y a cinq ans, ce n'est pas le choix qui a été fait à l'époque. Et on parle aujourd'hui de la descente : mais où on était à Montauban, il y a deux ans ? Alors, je ne veux pas polémiquer, je ne veux pas revenir en arrière ; gardons notre calme, on aime tous ce club, on a tout à y perdre à vouloir rebrasser des choses les uns contre les autres. Soyons solidaires, il en a besoin par les temps qui courent. Aujourd'hui, il y a de la stabilité dans ce club, il y a des perspectives en matière de management ; des erreurs ont été faites cet hiver, qui m'ont été attribuées alors que je n'y étais pour rien : il y a eu des désignations que j'ai appris trente-six heures après qu'elles aient été faites, qu'on m'a fait endosser.

J'ai assez de choses à faire : je suis maire de Bayonne, président de l'Agglomération, député, président du syndicat des transports, co-gérant de l'Eurocité, président du SMAZA où s'installe Ikea. Je n'ai pas autre chose à faire que de m'occuper de l'Aviron Bayonnais pour aller m'intéresser à ce que fait l'Aviron au quotidien ; il y a un bon directeur aujourd'hui, Stéphane Pouget, tout à fait professionnel, de très bon niveau ; dans le conseil d'administration, il y a des jeunes, du terroir, qui, j'espère, dégageront le temps suffisant pour s'investir un peu plus qu'ils ne le font aujourd'hui parce que ce sont des chefs d'entreprise et qu'ils ont autre chose à faire que de passer leur temps à l'Aviron bayonnais. Il y a des gens intéressants, des anciens joueurs : Alchutéguy, Vignaud et compagnie ; il y a des gens qui tiennent la route : Pierre Destaudau.

Je crois qu'aujourd'hui, le club a retrouvé une stabilité. S'il faut passer par le purgatoire, quelque part, on l'aura cherché. Il faudra l'assumer, tous ensemble, et se dire qu'il faut remonter. J'appelle au rassemblement derrière l'Aviron bayonnais et s'ils doivent investir, je le dis et je le répète, on trouvera l'élément juridique qui nous permettra de leur dire d'investir et nous, de nous retirer de cette affaire.

Je tenais à vous dire tout cela très calmement. On aime tous ce club mais on lit en on entend tellement de choses, qui sont totalement inexactes, dont on ne sait pas qui a fait courir le bruit, que, finalement, je vous dis, sincèrement, exactement, qu'elle a été ma position dans tout cela. La page est tournée, je le dis, je ne suis fâché avec personne : il y en a probablement qui sont fâchés avec moi, mais, moi, je ne suis fâché avec personne et reconnaissant à ceux qui ont mené le club là où il était il y a un an. Les choses sont très claires.

M. Bergé : Ce n'était pas du tout l'objectif, je pense que vous l'avez vu, de revenir sur le passé, c'est plutôt pour parler d'avenir et d'améliorer les conventions et les obligations réciproques. C'est quelque chose à laquelle, je pense, nous avons tous droit, nous, les élus, mais les Bayonnais, globalement. On ne peut pas continuer juste à donner un chèque en blanc et ne pas être exigeant avec la contrepartie puisque, je pense que je l'ai quand même démontré financièrement, l'engagement de la Ville de Bayonne est beaucoup plus important que ce fameux million d'euros. Donc, nous méritons, collectivement, pour le futur, de travailler sur la convention à d'autres conditions, d'être plus exigeants.

Vous savez, on a parlé des subventions aux associations. Je travaille dans une association, nous savons tous ce que c'est que de faire des rapports d'activité pour justifier les subventions que nous recevons tout l'année. J'estime que, pour cette année, les 570 K€ au titre de la médiatisation... Je ne dis pas qu'il ne faut pas les donner, je dis que c'est trop facile de dire qu'au titre de la médiatisation, prenez cela, il n'y a aucune obligation d'excellence et d'exemplarité. On peut décider de financer autre chose, mais c'est un travail à mener ; et j'aimerais bien entendre qu'on a envie de mener ce travail et d'amener le partenaire privé, puisque c'est une société privée, à de l'exemplarité et à respecter ces financeurs. Quand c'est une entreprise privée qui finance l'Aviron bayonnais : ils ont droit à une belle table, des petits fours, des belles places et je peux vous dire que s'ils étaient aussi mal traités, j'allais dire que le contribuable bayonnais, probablement que l'année suivante, ils ne refinanceraient pas.

Moi, ce que je demande, c'est que le contribuable bayonnais soit au moins aussi respecté que les entreprises privées qui financent l'Aviron bayonnais, c'est-à-dire qu'on nous rende quelque chose de propre, net et précis.

M. le Maire : On a compris ce qui fait débat, c'est qu'après tous les événements et la communication extrêmement désastreuse pour le club lui-même et pour la ville, il est évident que d'associer 570 K€, dans la délibération, à la médiatisation... : on est d'accord. Que peut-on souhaiter, aujourd'hui, nous, qui aimons le club ? C'est que, demain, on soit fier de mettre 570 K€ et de parler de médiatisation parce que si les choses sont calmes, qu'on a une bonne équipe qui joue bien au rugby, on pourra reparler de la médiatisation à l'Aviron bayonnais. C'est vrai que, quand on se retourne, ce n'est pas le mot qui vient à l'esprit, on est d'accord.

M. Ugalde : Certes, lorsque l'actualité nous est plus favorable, on a aussi tout intérêt à investir dans ce domaine-là. Ce n'est pas non plus complètement fou que d'imaginer 500 K€ dans ce domaine-là si, bien entendu, l'actualité nous y est plus favorable. Au prix du passage antenne, moi qui travaille beaucoup en ce moment pour de nombreux clients, je puis vous dire que 500 K€, ce n'est pas non plus totalement délirant, mais, bien entendu, encore faut-il que l'actualité nous soit un petit peu plus positive.

M. le Maire : je vais vous dire également, parce que j'ai entendu tout à l'heure M. Barrère le dire : « un président qui est parisien ». C'est vrai ; il arrive ici en général le jeudi soir et reste jusqu'au lundi. Le président de Montferrand, M. Fontès, habite à quatre-cents kilomètres de Montferrand : le tout est d'avoir sur place des structures, avec les moyens de communication que nous avons aujourd'hui, solides, le temps où on n'est pas là.

M. Barrère : C'est ce que j'ai dit.

M. le Maire : Donc, ce n'est pas réhilitoire d'avoir un président qui soit « parisien » parce qu'il est quand même très attaché au pays, c'est le moins qu'on puisse dire, et à la Ville de Bayonne, tout particulièrement à l'Aviron bayonnais.

Je crois que cela a fait consensus. Il y a un mot, tu as raison : la médiatisation, dans les conditions actuelles..., d'accord. Formulons le vœu que tout cela soit derrière nous, qu'on soit tous derrière le club et qu'on s'en sorte.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé s'abstiennent.

M. Aguerre s'abstient.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : C'est un débat calme, comme je les aime et c'est très bien comme cela ; c'est beaucoup mieux, en tous les cas, que ce qu'on a connu. C'était un ton au niveau de l'enjeu de ce que représente ce club pour notre ville, qu'on soit de gauche ou du centre.

J'ai rallumé la mèche : j'ai la soupe qui crame...

M. Bergé : Non, non, juste pour dire que ce que j'avais retiré de mon intervention, c'était justement par rapport à cela et vous revenez dessus. Je disais quand même que vous veniez de plus en plus sur nos positions, vous l'aviez dit d'ailleurs. Le mot qui est à la mode, ce n'est pas centre, c'est gauche parce que vous aviez dit que vous étiez à la gauche de la droite et, ensuite, votre premier adjoint n'est pas là aujourd'hui, ce n'est vraiment pas de chance...

M. le Maire : Je vais finir par être leader de l'opposition en 2014, si cela continue.

M. Bergé : Centre gauche ! Donc, écoutez, la famille de la gauche s'agrandit et nous nous en félicitons.

M. le Maire : Je vous dirai que la Fédération de la gauche démocrate et socialiste est quelque chose que l'on connaît dans la famille.

M. Bergé : Je sais, c'est dommage que vous ne soyez pas resté, peut-être, avec toute la famille.

M. le Maire : Voilà.

O/J N° 42 - Installation d'un bâtiment modulaire au profit du club de pétanque sportive de Bayonne sur le site de Bécadine - Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire

M. Jaussaud : L'implantation de ce bâtiment nécessitant l'octroi d'un permis de construire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire correspondante.

M. le Maire : Parce que, là où ils sont, on construit trente-cinq logements sociaux et la MVC Saint-Etienne. Donc, on les déplace là où il y a l'association Suerte.

M. Jausaud : Je précise juste que c'est un équipement qui ne sera pas réservé au club mais où tout un chacun, notamment les habitants du quartier, pourront venir pratiquer le jeu de boules à leur convenance.

M. le Maire : Cela risque de finir d'un jeu de boules à tête contre tête parce que s'il y a l'association d'un côté et des clients qui arrivent, qui ne font pas partie de l'association, de l'autre, ils vont se mettre des coups de boules.

Oooh, Madame, je crois que vous aurez intérêt à faire un endroit pour l'association et un endroit libre pour les gens qui viennent là. On sait comment cela fonctionne.

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA

O/J N° 43 - Signature des marchés de fournitures de taureaux

M. Soroste : Au terme de la négociation menée conformément à la procédure énoncée dans la note de synthèse, la commission d'appel d'offres, réunie le 29 mars 2012, a attribué les marchés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de fournitures de taureaux avec chacun des élevages retenus.

M. le Maire : Je crois que le plus cher, c'est 65 K€, c'est Joselito.

M. Soroste : 63 K€.

M. le Maire : 63 K€. Tous les autres sont au-dessous. Pour info, par exemple, vous prenez des Miura ou des Victorino Martin, c'est autour de 100 K€. Déjà, on a fait des économies conséquentes sur les taureaux et on a diminué le nombre de corridas puisque de sept, on est passé à quatre.

M. Bergé : Joselito, très bons taureaux. C'est pour cela que je veux juste placer notre intervention dans un cadre un peu particulier : il ne s'agit surtout pas d'un débat pro et anti-corrida parce que c'est trop instrumentalisé et nous ne voulons surtout pas que notre position soit instrumentalisée de cette manière-là.

Simplement, notre groupe, depuis la dernière campagne électorale, avait opté pour la DSP, la délégation de service public parce que nous estimons, justement, qu'il faut traiter de manière différente l'utilisateur et le contribuable parce que dans les contribuables bayonnais, tout le monde n'est pas obligatoirement pro-taurin. Donc, nous estimons, justement, que c'est le mode en délégation de service public qui permettrait de gérer au mieux la chose.

Tout simplement, maintenant, quand il y aura des délibérations sur la tauromachie, tant qu'il n'y aura pas de délégation de service public, nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire : Je te réponds très facilement là-dessus, Mathieu. C'était l'époque des Chopera, on est parti avec un prestataire, qui fournissait les taureaux, les toreros... On a choisi de mieux contrôler tout cela en régie, avec un mandataire, M. Alain Lartigue.

Il y a deux ans, on ne remplit pas les arènes, loin s'en faut. Qu'est-ce qu'on nous dit ? « Vous ne remplissez pas les arènes parce que vous avez des cartels minables ». Très

bien, mais on a un déficit de 100 K€. Alors, on va faire un effort : José Tomas, deux fois Castella, deux fois Juli ; tout le monde dit que ce sont les plus beaux cartels de France : à la maison des associations, tout le monde applaudit. Résultat des courses, pas plus de monde, moins 400 K€ et une corrida avec Manzanares et Juli qui fait moins de 5 000 entrées payantes : 4 830 sur 10 000. En quelque sorte, on a fait la preuve par l'absurde.

Donc, cette année, on réduit le coût des taureaux, avec de très bons taureaux, des élevages très connus, on ne va pas chercher des élevages à 100 K€. On s'en passe, sans compter qu'on n'est pas toujours très bien servi pour 100 K€ ; des fois, vous l'êtes mieux avec des taureaux de 40 K€. De ce côté-là, on fait des économies.

Pour les toreros, ils sont bien gentils : ils vous disent « il n'y a pas la crise en France, il y a la crise en Espagne » : tu as raison ! Des gens comme Juli : 135 K€, l'an dernier, pour une corrida. On lui a dit que pour tous les toreros qui sont au-dessus de 60 K€, on enlève 20 % du cachet, ce qui veut dire que s'il vient cette année et qu'on lui enlève 20 %, il repart à la maison avec 115 K€ : ce n'est quand même pas à dédaigner. On est donc en négociation aujourd'hui, avec les toreros, qui acceptent cette règle ou pas, mais on ne la changera pas. On a quatre corridas + le rejon + une novillada piquée ; il y en a marre de ce déficit.

Pour en revenir à ta question, on fait tous les efforts parce qu'on a des clubs taurins, à Bayonne, qui sont contents d'organiser des corridas avec nous, d'être dans la commission, de participer ; ils vont samedi chez Darré, ils vont à droite et à gauche. Il y a donc une afición qui vit à travers ces clubs taurins et si on part en délégation de service public, au revoir ! Vous allez danser des sévillanes pendant l'hiver et c'est tout. Tu ne vas pas dire à un type qui engage ses propres deniers d'écouter les penas taurines pour faire les cartels et de choisir les toreros : mets-toi à sa place ! C'est son argent qu'il joue.

Je n'élimine rien. C'est comme la sectorisation tout à l'heure. Je dis qu'on essaie de pérenniser le système actuel, qui satisfait les penas taurines. Si on n'arrive pas, malgré tous nos efforts, à équilibrer, il restera à passer en délégation de service public. Je vais même vous faire une confidence : si on lance une délégation de service public... parce si on perd de l'argent, on est très con et il y a de bonnes chances pour qu'ils en perdent aussi en délégation de service public. Je ne suis pas sûr, en délégation de service public qu'il y aura des candidats pour venir faire des corridas à Bayonne.

Voilà ce que je pense, sincèrement.

Donc, pour l'instant, on essaie, par nos propres moyens, de neutraliser et d'équilibrer les comptes pour que le contribuable ne paie pas une partie du déficit des corridas.

Voilà ce que je peux vous dire, clairement, par rapport à nos intentions.

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, je peux peut-être dire si je suis contre, pour, etc... Depuis le début, moi, je ne prends pas part au vote quand il est question de taureaux et de corridas. Moi, j'aurais aimé, si on engageait débat et quand vous parlez de désaffectation, qu'il y ait alors une réelle analyse des causes de la désaffectation. Cela, ce serait un vrai débat, et là, il n'a pas lieu.

C'est tout ce que j'ai à dire. Mais ce sera pour une autre fois.

M. le Maire : Mais, Madame, il n'est pas besoin d'être polytechnicien pour savoir pourquoi il y a une désaffection. Il y a deux raisons. Premièrement, l'argent ; et en plus de cela, il y a beaucoup de concerts aux arènes l'été, il y a l'abonnement à l'Aviron bayonnais, il y a tout ce que vous voulez et le porte-monnaie n'est pas extensible. Deuxièmement, il y a aujourd'hui, autour de la corrida, et notamment vis-à-vis des jeunes des nouvelles générations, le sentiment que c'est un spectacle qui n'est pas « recommandable », que les enfants ne doivent pas voir.

Ce spectacle fait partie de notre culture. Moi, j'allais à la corrida à quatre ans ; cela ne me choque pas, mais je comprends que des gens soient choqués : c'est ainsi. Donc, il y a une désaffection pour ces deux raisons : une économique et une qui tient au fait que la corrida... C'est tout. Si vous me demandez s'il y aura des corridas dans trente ans, je n'en suis pas certain. Mais je fais partie de ceux, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, qui défendent la corrida ; je suis celui, probablement, de tous les maires de France, qui reçoit le plus de mails des anti-corridas parce que je suis président à l'Assemblée nationale du groupe tauromachie : je suis donc bien placé pour savoir qu'il y a aujourd'hui un mouvement qui s'amplifie contre la corrida.

Tout cela joue. Je regarde la moyenne d'âge aux corridas à Bayonne, le moins qu'on puisse dire, c'est que cela ne se renouvelle pas beaucoup, on ne voit pas beaucoup de jeunes aux corridas : d'abord, c'est cher et ensuite, je ne suis pas sûr que ce soit un spectacle qu'ils aient envie de voir aujourd'hui.

Mme Pibouleau-Blain : Vous avez fait la gratuité pour les jeunes, pour les faire venir aux temporadas.

M. le Maire : Non, c'est pour les novilladas non piquées du matin, pour les moins de seize ans.

Mme Pibouleau-Blain : Il n'empêche que c'est une incitation. Et vous avez dit vous-même que c'est du prosélytisme. Et moi, c'est vrai, tant que ce sera comme cela, je ne peux pas revenir sur une façon de... Je trouve cela extrêmement choquant.

M. le Maire : Mais je vous comprends, Madame, je respecte tout à fait votre position.

Mais aujourd'hui, soyons clairs, on a un statut juridique pour organiser les corridas en France, dans les villes de tradition taurine (il y en a plus de quarante). Si, demain, le maire d'Angoulême veut faire une arène et des corridas, il n'a pas le droit. Mais, ici, on est la plus vieille ville taurine de France et on a une tradition taurine de toujours. On est donc habilité à organiser des corridas en toute légalité.

Et nous, qu'est-ce qu'on demande ? On demande simplement de garder cette spécificité. Il y a 36 600 communes en France, il y en a quarante où on organise des corridas. On demande à garder nos traditions, elles font partie de notre culture : alors, on peut aimer, ne pas aimer, voilà. Mais je respecte votre position, Madame, vous n'êtes pas la seule dans ce cas-là.

M. Ugalde : Sur le respect, on est entièrement d'accord ; sur l'explication, on pourrait en discuter parce qu'il y a eu dans l'histoire des taureaux de multiples exemples de baisses de régime, qui n'avaient rien à voir avec une baisse d'aficion aussi profonde que celle que vous évoquez. Je veux simplement me référer aux années quatre-vingts, à Bayonne, où

nous avons des entrées à 2 800-3 000 de moyenne, avec des Paco Camino et des fins de règne d'autres grands toreros de l'époque. Premier élément.

Deuxième élément, il faut rappeler que l'an dernier, il y a quatre autres spectacles non taurins qui ont été annulés pour des raisons purement économiques.

M. le Maire : Il y en a à Bayonne, aux arènes, et à Biarritz.

M. Ugalde : La corrida n'y est pas pour grand-chose. Bien évidemment qu'il y avait un élément financier qui pesait.

Et dernier élément, nous sommes totalement solidaires de l'erreur. C'est effectivement, à mon avis aussi, un problème de date. Nous les avons cautionnées, dont nous prenons notre part de responsabilité ; entre le moment où on a dépensé pour les fêtes de Bayonne et le moment où on va aux arènes, moins de six jours, il est évident que cela pose problème, sur lequel je n'ai pas besoin de m'étendre pendant trois heures et que beaucoup de Bayonnais aussi ont traversé. Cela aussi, ce sont des éléments importants.

M. le Maire : Vous avez raison, je partage ce que vous dites, Yves, mais, objectivement, on est contraint aussi par les corridas d'ailleurs. Il fallait voir la tête du maire de Mont -de -Marsan quand on a envisagé de reculer les corridas, par rapport aux fêtes de Bayonne, d'une semaine , juste avant le 15 août ; il m'a dit « tu nous marches sur les pieds, c'est intolérable...

M. Ugalde : Le maire de Dax.

M. le Maire : De Dax ; qu'est-ce que j'ai dit ? Mont-de-Marsan ? Non c'est Dax, Mont -de -Marsan, c'est avant. On est bien obligé quand même aussi, par déontologie, de tenir compte de ce qui se fait ailleurs : il y a aussi la corrida à Tyrosse. Donc, on n'est pas libre dans le choix des dates et on essaie de faire le moins mal possible ou le mieux possible.

Mais, comme tu le dis, à partir du moment où on est quatre jours après les fêtes de Bayonne, les poches sont vides parce que, quand, même, les fêtes de Bayonne, c'est un aspirateur à fric, il ne faut pas se faire d'illusion.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE

O/J N° 44 - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville

Mme Boé : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées dans la note de synthèse, leur montant total s'élevant à 13 823,57 €.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Adopté à la majorité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE**O/J N° 45 - Modification des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak**

Mme Chevreil : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Jatxou au syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak et en conséquence, la modification correspondante des statuts.

Adopté à l'unanimité.



M. le Maire : J'ai des dates à vous donner.

La réunion publique de la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 mai, la réunion préparatoire, mardi 22 mai.

En juillet, la réunion publique aura lieu le jeudi 19 juillet et la réunion préparatoire, le mardi 10 juillet.

La séance est levée à 21h30.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 29 mars 2012.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-